



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 141



NUMÉRO 051



1^{re} SESSION



39^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 22 septembre 2006



Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 septembre 2006

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1100)

[Traduction]

LES FORCES CANADIENNES

M. Pierre Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell, PCC): Monsieur le Président, j'ai récemment rencontré une famille spéciale dans ma circonscription. La famille Spence a une longue et fière tradition de service dans les forces armées depuis plusieurs générations. Le père, Rick Spence, fait partie de l'aviation canadienne depuis 27 ans.

Son fils, le soldat Michael Spence, est membre du 1^{er} Bataillon du Royal Canadian Regiment. Malheureusement, il a été grièvement blessé au cours d'une affectation en Afghanistan. Après avoir rencontré ses parents, Rick et Christina, je suis extrêmement heureux de signaler que Michael a un bon moral et réagit bien aux traitements qu'il reçoit. En fait, il se trouve aujourd'hui sur la Colline pour le rassemblement.

Michael a voulu que je dise, entre autres, qu'il n'est qu'un des milliers de Canadiens courageux qui servent aujourd'hui en Afghanistan, et qu'il espère qu'ils bénéficieront de l'appui indéfectible de tous les Canadiens à l'égard du travail dangereux, mais important, qu'ils accomplissent. Le président Karzaï nous a dit ce matin à quel point ce travail est indispensable.

En tant qu'ancien combattant des forces armées depuis 20 ans, je salue nos courageux soldats qui contribuent vraiment à changer les choses.

Mes collègues et moi souhaitons à Michael un prompt rétablissement. Nous prions pour lui et sa famille.

* * *

LA CHINE

L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, l'économie de la Chine se situe au quatrième rang dans le monde. Ce pays connaît une croissance économique sans précédent et offre au Canada d'énormes possibilités de commerce et d'investissement. Pourtant, le gouvernement conservateur fait pratiquement abstraction de cette puissance économique.

Des allégations préjudiciables d'espionnage industriel à la rebuffade que le ministre des Affaires étrangères a infligée à l'ambassadeur de Chine au Canada, les actions du gouvernement conservateur minoritaire font en sorte que le secteur canadien des

affaires rate le coche lorsqu'il est question de commerce et d'investissements en Chine.

La Chambre de commerce du Canada demande instamment au gouvernement conservateur minoritaire d'accroître le commerce et l'investissement du Canada en Chine et d'encourager les sociétés chinoises à investir dans notre pays.

Les chefs d'entreprise ne sont pas les seuls à vouloir des relations économiques plus fortes avec la Chine. La semaine dernière, la Fondation Asie-Pacifique a rendu public un sondage dans lequel des Canadiens ont dit que la Chine, et non les États-Unis, pourrait constituer le plus important marché d'exportation pour le Canada.

Les actions des conservateurs ne passent pas inaperçues aux yeux du gouvernement chinois, qui a récemment mis fin aux négociations visant à accorder au Canada un statut de destination approuvée, ce qui empêche des touristes chinois de visiter le Canada et ce dernier de récolter des bénéfices de plusieurs millions de dollars.

L'ambassadeur de Chine a senti le besoin de dire que nous nous devons le respect mutuel. Le gouvernement conservateur...

Le Président: La députée de Vaudreuil—Soulanges a la parole.

* * *

[Français]

LE DÉPUTÉ DE CHARLESBOURG—HAUTE-SAINT-CHARLES

Mme Meili Faille (Vaudreuil—Soulanges, BQ): Monsieur le Président, c'est une autre triste journée pour le Québec quand un élu tient les mêmes propos que ceux de la journaliste du *Globe and Mail*, propos qui soulèvent l'ire de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a tenu le même discours honteux en reprenant la thèse qu'il y a un lien entre les fusillades de l'École polytechnique, de l'Université Concordia, du Collège Dawson et les difficultés d'intégration des immigrants du Québec. Pire, il en a rajouté en disant que le registre des armes à feu devrait être aboli et que le milliard dépensé pour ce programme aurait dû être dédié à l'éducation et à l'intégration des immigrants. C'est scandaleux!

Pourtant, les écrits de la journaliste ont été décriés et dénoncés par le premier ministre lui-même, le premier ministre du Québec, tous les autres parlementaires et le Québec tout entier.

Un député qui dit représenter les intérêts du Québec devrait s'excuser formellement pour ses propos indignes et inadmissibles à la suite d'un tragique événement.

Déclarations de députés

● (1105)

[Traduction]

LA PAUVRETÉ

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai récemment convié des dirigeants d'organismes de soutien aux immigrants de Hamilton à une table ronde sur ce que nous pouvons faire pour aider davantage les néo-Canadiens à s'établir chez nous.

L'un des secteurs d'intérêt prioritaires qui a été mentionné est le taux de chômage chronique élevé et la pauvreté croissante chez les familles immigrantes. En effet, 52 p. 100 des nouveaux immigrants à Hamilton vivent sous le seuil de la pauvreté; ce pourcentage déplorable et scandaleux fait mentir la prétention du gouvernement d'appuyer les nouveaux immigrants dans leurs efforts.

Ce n'est pas la première fois que la pauvreté à Hamilton est mise en lumière. Le printemps dernier, le groupe de travail sur la sécurité du revenu à Hamilton a présenté aux Nations Unies un rapport faisant état de dizaines de milliers d'enfants qui vivent dans la pauvreté à Hamilton. Ce rapport faisait clairement ressortir que la responsabilité d'intervenir face à cette crise aussi grave qu'urgente incombe à nos gouvernements, lesquels refusent d'aider en fournissant assez de logement abordable, les possibilités d'emploi promises et des programmes efficaces de prestations pour enfants.

La pauvreté est un cancer qui gruge ma collectivité et tout notre pays. On doit à tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain de s'employer à l'éradiquer.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, la commémoration des femmes et des hommes qui servent leur pays et qui sont blessés ou tués au service de leur pays et de leur mission en Afghanistan est un rappel constant du courage des membres des Forces canadiennes et de leurs familles au pays ainsi que des sacrifices qu'ils consentent.

La mère d'un soldat originaire de ma circonscription qui a été blessé m'a écrit une lettre dans laquelle elle dit: « Ne laissez pas nos députés oublier ce pour quoi ces soldats ont perdu la vie ou ont été blessés [...] Il reste encore beaucoup à accomplir là-bas. »

J'ai appris mercredi qu'un autre de mes électeurs, soit le soldat Mike McTeague, a été grièvement blessé lors de l'attentat suicide à la bombe de lundi. Son père, Sean, est allé le rejoindre à l'hôpital militaire américain de Landstuhl, en Allemagne, et son frère devrait faire de même d'ici quelques jours.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour souhaiter au soldat McTeague un rétablissement complet et pour exprimer à sa famille, dont celle du député de Pickering—Scarborough-Est, notre gratitude pour leur courage et leur appui indéfectibles.

* * *

[Français]

ATHOLVILLE

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, le 9 septembre dernier, j'ai eu l'honneur de participer aux célébrations du 40^e anniversaire de la municipalité d'Atholville.

Dans tous les domaines, le village d'Atholville n'a rien à envier à personne. L'histoire de la communauté en est une de succès répétés.

Les artisans ayant mis la main à la pâte méritent tous les éloges qu'ils recevront au cours de la prochaine année. Ce sont des personnes comme elles qui deviennent les modèles de toute une communauté, et qui l'inspirent afin d'atteindre l'excellence.

Je tiens donc à féliciter les bénévoles qui ont travaillé afin d'organiser les festivités entourant le 40^e anniversaire, soit la présidente, Gisèle Richard Chiasson, ainsi que Nicole LeBrun, Suzanne Matte, Françoise Gallant, Jeanette Rioux, Pierre Raymond, Patrick Maltais, Marc-André Savoie, Jean Soucy, Gérard Fallu, Michelle Dion, Gaëtan Cormier, Léonard Poirier, Jacqueline Bard, Georges Giroux, Lucien Chiasson et Judith Thibodeau.

Je tiens aussi à remercier le maire, M. Raymond Lagacé, qui a animé les activités lors de cette journée spéciale.

* * *

[Traduction]

NOAH'S RIDE FOR THE CURE

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, mon épouse et moi sommes très fiers de notre petit-fils de neuf ans.

Après avoir vu un ami de la famille se battre contre le cancer, Noah a eu l'idée de ramasser des fonds pour financer la recherche sur le cancer en se rendant de Calgary à Edmonton en vélo. Noah et son père, mon fils Brent, ont entrepris leur voyage au mois d'août. Ils ont parcouru 328 kilomètres en deux jours. J'ai eu le privilège de conduire l'un des véhicules qui les précédaient et en jetant un coup d'oeil dans mon miroir, j'ai pu constater le courage et la détermination que ce marathon exigeait d'eux.

Cet enfant de neuf ans est une source d'inspiration pour nous tous. Suivant l'exemple de Terry Fox, dont la photo est affichée sur le mur de sa chambre, Noah a réussi l'impossible. Il a presque réussi à atteindre l'objectif de 30 000 \$ qu'il s'était fixé. Toute personne qui voudrait contribuer à ce fonds peut encore le faire en se rendant sur le site web www.NoahsRide.ca.

Bravo Noah.

* * *

[Français]

LE NOUVEL AN JUIF ET LE RAMADAN

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, la nuit prochaine revêtira un caractère profondément religieux pour les peuples d'Israël et d'Israël. En effet, les Juifs célébreront le Nouvel An, et débutera le ramadan pour les musulmans.

Pour les musulmans, c'est l'anniversaire de la révélation du Coran au prophète Mahomet. Pour les Juifs, c'est l'anniversaire de la création du monde.

Ces grandes fêtes sont un moment privilégié pour se rassembler, se retrouver et célébrer les liens solides qui unissent ces communautés.

Souhaitons que ces moments de prière et de recueillement servent à tous les peuples du monde pour se diriger vers la paix, la tolérance, la justice et la compréhension mutuelle.

Le Bloc québécois souhaite aux communautés juives et musulmanes d'heureuses célébrations.

• (1110)

[Traduction]

L'AFGHANISTAN

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, comme de nombreux Canadiens, j'ai été très bien reçu à l'étranger tout simplement parce que j'étais Canadien. Quand j'étais au secondaire, j'ai eu la chance de passer une année aux Pays-Bas dans le cadre du programme d'échange scolaire du Rotary. J'y ai été reçu très chaleureusement, surtout par les personnes âgées, à cause des sacrifices que les Canadiens ont faits au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Puis, il y a environ dix ans, j'ai eu l'occasion de vivre en Corée du Sud pendant un an et demi. Comme en Hollande, j'ai très souvent obtenu une réaction très positive de la part des gens lorsque j'ai dit que j'étais Canadien. Là encore, je profitais de la réputation laissée par les soldats canadiens qui s'étaient rendus à l'autre bout du monde pour assurer le maintien de la liberté et de la démocratie.

J'espère qu'un jour, dans vingt ans peut-être, mon fils et ma fille auront la chance de voyager. Ils se rendront peut-être en Afghanistan, et si c'est le cas, je suis persuadé qu'ils y seront chaleureusement accueillis, tout comme je l'ai été moi-même aux Pays-Bas et en Corée. Je crois que les Afghans leur diront « Nous apprécions ce que les Canadiens ont fait pour nous venir en aide lorsque nous avons eu besoin d'eux. Cela n'a pas été une mission facile, ni très populaire, mais le Canada et les soldats et travailleurs canadiens de l'aide ont toujours été là quand nous avons eu besoin d'eux. Merci. »

* * *

HOWARD STEIN

L'hon. Stephen Owen (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que j'interviens aujourd'hui pour annoncer à la Chambre le décès d'un Canadien extraordinaire, un ami et un concitoyen de ma circonscription, le docteur Howard Stein. Howard laisse dans le deuil son épouse, Sunni Stromberg-Stein qui est juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, ses fils Jaime et Jordan ainsi que sa mère, Anne.

Howard était reconnu mondialement en tant que médecin, professeur et auteur dans le domaine de la rhumatologie. Il y a 17 ans, il a appris qu'il était atteint d'une maladie terminale. Bien que sa maladie l'ait contraint de renoncer à la pratique quotidienne de la médecine, il est demeuré actif au sein de la profession en publiant des articles et en donnant des cours à l'Université de la Colombie-Britannique.

Howard a consacré les dernières années de sa vie à sa famille, à la collectivité, à la santé des Canadiens et au processus de paix israélo-palestinien. En novembre 2005, Howard Stein a joué un rôle de premier plan dans l'organisation d'une série de dialogues publics entre les ambassadeurs jordanien et israélien au Canada dans le cadre de Partenaires pour la paix. Ces deux hommes, qui sont devenus de grands amis, ont repris le flambeau et militent avec autant de passion et d'énergie qu'Howard en vue de l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient.

Déclarations de députés

VENDREDI ROUGE — MANIFESTATION D'APPUI AUX MILITAIRES CANADIENS

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, dans moins d'une heure, des milliers de fiers Canadiens se rassembleront devant le Parlement afin de montrer qu'ils appuient nos militaires, des femmes et des hommes courageux, qui servent fièrement le Canada.

D'un océan à l'autre, des milliers d'autres Canadiens portent du rouge en guise de solidarité envers nos militaires qui risquent chaque jour leur vie au service du Canada.

Monsieur le Président, vous avez pris hier la décision de permettre aux employés de la Colline du Parlement d'arborer des rubans rouges en guise d'appui à nos militaires. Je vous en remercie du fond du coeur, j'invite les employés de la Colline du Parlement à venir à mon bureau où on leur donnera un ruban rouge.

Je remercie particulièrement mon ami Lowell Green et la station radiophonique 580 CFRA d'avoir invité les Canadiens de la capitale à participer aux vendredis rouges afin de montrer leur appui aux militaires canadiens.

Tous les députés devraient participer à ce grand rassemblement et appuyer nos militaires qui risquent leur vie au nom de notre liberté dans plus d'une douzaine de pays, dont l'Afghanistan.

J'appuie fièrement et sans réserves les militaires qui défendent notre liberté. Que Dieu les protège!

* * *

L'AFGHANISTAN

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, la Chambre a entendu le président Karzaï déclarer que, pour l'Afghanistan, la marche vers l'avenir consistait à aller au-delà des opérations militaires et à attaquer le terrorisme à la source.

Son discours au ton diplomatique était aussi éloquent pour ce qu'il ne contenait pas. M. Karzaï n'a pas mentionné les effets dévastateurs de la mission anti-insurrectionnelle qui a mené au bourbier de Kandahar.

Hier, aux États-Unis, M. Karzaï a été plus direct en déclarant qu'on ne détruirait pas le terrorisme en bombardant des villages.

Le président Karzaï a présenté des vues plus équilibrées que le gouvernement du Canada pour ce qui est de la reconstruction, du développement économique et de l'édification de la société civile.

Le gouvernement doit comprendre ce que vivent trop de femmes afghanes: les viols, les mauvais traitements, la négligence, la pauvreté, la maladie, le désespoir et le veuvage.

Le Canada doit soutenir les femmes afghanes courageuses qui se battent chaque jour contre le sexisme, la brutalité et l'intimidation de la part des membres de l'alliance du Nord, des chefs de guerre et des barons de la drogue de même que des talibans, qui sont tous représentés au sein du gouvernement afghan.

Le gouvernement du Canada consacre 9 \$ à la lutte anti-insurrectionnelle...

• (1115)

Le Président: Le député de Davenport a la parole.

*Questions orales***LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES**

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, partout dans le monde, nous devons reconnaître les mauvais traitements dont sont victimes les travailleurs domestiques, qui sont souvent des femmes et des enfants. Comme dans le cas des violations des droits de la personne, nous devons prendre fermement position pour la protection des innocents.

Nous savons que les membres les plus faibles de notre société sont souvent victimes de mauvais traitements et d'oppression. Dans le cas des travailleurs domestiques, beaucoup sont battus, soumis à de mauvais traitements, gardés captifs et réduits en esclavage.

Human Rights Watch affirme que cette situation existe dans de nombreux pays. Malheureusement, les cas passent souvent inaperçus parce que les victimes sont prisonnières de foyers en apparence respectables.

Aujourd'hui, j'exhorte le Canada, qui fait figure de défenseur des droits de la personne, à être solidaire de ces pauvres êtres torturés. Nous avons la responsabilité d'empêcher que leur sort soit passé sous silence

* * *

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE SANS VOITURE

M. Marcel Lussier (Brossard—La Prairie, BQ): Monsieur le Président, je m'associe à tous les participants qui ont respecté, comme moi ce matin, la Journée mondiale sans voiture. Ils sont nombreux au Québec au Canada et dans le monde — 1 500 municipalités y participant — à suivre ce geste environnemental.

À pied, en bicyclette et en autobus, plusieurs parmi nous, ce matin, se sont rendus sur la Colline parlementaire sans voiture. Ceux qui circulent en voiture hybride ont déjà accumulé, au cours de l'année, des crédits de gaz à effet de serre. À tous les autres qui s'affichent comme défenseurs du Protocole de Kyoto, je leur demande de prêcher par l'exemple.

La résolution que chaque député de ce Parlement devrait prendre aujourd'hui est de réduire sa consommation annuelle d'essence d'environ le tiers en utilisant les moyens mis à leur disposition tels que le covoiturage, la bicyclette et le transport en commun. Choisissez votre méthode propre et à vous de réduire les gaz à effet de serre, vous avez le choix.

* * *

[Traduction]

MAHER ARAR

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, dans ses principales conclusions, la Commission O'Connor établit que Maher Arar est innocent et qu'il a été injustement victime des autorités américaines, syriennes et canadiennes. Cette réalité exige la prise des mesures suivantes:

Premièrement, que le gouvernement du Canada présente des excuses à M. Maher Arar et à sa famille.

Deuxièmement, que le gouvernement dédommage M. Maher Arar pour les souffrances et les difficultés que lui et sa famille ont endurées.

Troisièmement, que le gouvernement s'élève contre le non-respect par l'administration américaine de ses engagements nationaux et internationaux liés à l'emprisonnement de M. Maher Arar et à son extradition vers la Syrie.

Quatrièmement, que le Canada proteste auprès du gouvernement syrien qui a torturé M. Maher Arar.

Cinquièmement, que les responsables canadiens qui ont fourni des renseignements faux et trompeurs aux États-Unis soient tenus de rendre des comptes.

Sixièmement, que le gouvernement du Canada mette en oeuvre toutes les recommandations de la Commission O'Connor.

Enfin, que la leçon tirée de cette enquête soit prise en compte dans la loi et les politiques antiterroristes pour qu'on respecte toujours la primauté du droit quand il s'agit d'assurer la sécurité humaine.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les libéraux doivent vouloir imposer de nouvelles élections dont les Canadiens ne veulent pas. Au cours des derniers jours, les libéraux ont redémarré leur campagne de peur et de salissage. Voilà une vieille tactique libérale pour détourner l'attention de leurs propres méfaits et de leur manque de substance.

Prenons par exemple la récente sortie de la députée de Beaches—East York qui s'est dite outrée d'affronts imaginaires que les conservateurs auraient fait subir aux femmes.

La Chambre sera sûrement intéressée d'être mise au courant d'un affront récent et bien réel que les libéraux ont fait aux femmes. Il s'agit en fait de la rencontre de fin de semaine réservée aux hommes seulement, organisée par le candidat à la direction du Parti libéral qu'appuie la députée de Beaches—East York. Eh oui, les femmes étaient exclues de l'événement.

Avant que les Canadiens n'écoulent de fausses allégations concernant le présent gouvernement, ils devraient s'interroger sur la crédibilité des auteurs de ces campagnes de salissage.

Le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures judicieuses pour assurer à l'ensemble des Canadiens, notamment aux femmes, un pays et une qualité de vie meilleurs. Les Canadiennes peuvent être fières de prendre part à ce changement positif pour le Canada.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE DÉPUTÉ DE CHARLESBOURG—HAUTE-SAINT-CHARLES

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, la diversité, la tolérance, le respect des différences et la volonté de vivre ensemble dans la paix et le respect sont des valeurs canadiennes que le président Karzaï veut voir se répandre en Afghanistan.

Toutefois, ces valeurs ont été foulées au pied ici même au Canada par un député du caucus du premier ministre. En effet, le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a exprimé des convictions qui sont clairement marquées par le racisme et l'intolérance. Ces insultes requièrent une intervention ferme et personnelle du premier ministre.

Quand ce député sera-t-il expulsé des rangs du nouveau gouvernement conservateur?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je puis dire à la Chambre que le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a admis que ses propos étaient déplacés et c'est précisément pourquoi il les a retirés de façon non équivoque et a présenté des excuses. Il a fait ce que tout député doit faire lorsqu'il se rend compte qu'il a tenu des propos déplacés, ce qui était clairement le cas en l'occurrence.

• (1120)

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, l'heure n'est pas aux discours pontifiants, mais à la rectification. Nous n'avons que faire du bavardage du secrétaire parlementaire de l'Alberta.

Celui que nous devons entendre, c'est le principal lieutenant du premier ministre au Québec, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, qui est également autorisé à répondre aux questions à la Chambre.

Le ministre n'est-il pas scandalisé par les propos tenus par son député conservateur recrue de Charlesbourg? N'a-t-il pas demandé au premier ministre d'expulser ce député tant du caucus conservateur que du Comité permanent de la justice et des droits de la personne?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, j'ai ici dans mon cahier d'information une longue liste de déclarations de députés libéraux que je trouve choquantes. Dans certains cas, des excuses ont été présentées. Si les députés d'en face le veulent, je citerai ces déclarations.

Cependant, je pense que nous devrions changer de ton à la Chambre et accepter qu'il suffit qu'un député admette avoir fait une erreur, s'en excuse et se rétracte. C'est ce que le député a fait. Il a eu le courage de s'excuser.

Je voudrais qu'à son tour le chef de l'opposition ait la sagesse d'accepter ces excuses.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, de dire que les immigrants sont responsables des tueries puisqu'ils ne se sont pas intégrés est inacceptable; il n'y a rien de pire que cela. Sur les ondes de TVA, hier soir, nous en avons été témoins. Il s'agit d'un propos inacceptable, insultant et franchement intolérant. Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles y est allé d'une analyse à la Jan Wong pour expliquer les tueries au Québec, notamment les récentes tragédies du Collège Dawson. Le nouvel apôtre de Mme Wong jette maintenant le blâme sur les immigrants du Québec.

Le premier ministre avait pourtant dit, avec raison, que Mme Wong avait parlé de façon absurde et irresponsable. Qu'est-ce que le premier ministre attend pour mettre à la porte le député « pro-Wong »?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles s'est déjà excusé, mais je trouve surprenant que le député de Bourassa pose cette question, lui qui s'est souvent mis les deux pieds dans les plats avec ses déclarations farfelues. Par exemple, il a dit, en parlant des immigrants: « Des fois, j'ai envie de remettre la loi de la déportation et de renvoyer dans leur pays des gens qui crachent sur mon drapeau. » Voilà ce qu'il a dit.

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le secrétaire parlementaire du premier ministre — et député de Saint-Granit, ce qui signifie *Bedrock*. Le premier ministre a chargé le député « pro-Wong » de Charlesbourg—

Haute-Saint-Charles de représenter son gouvernement au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Étant donné que le premier ministre a refusé de lui enlever ses épaulettes, le gouvernement peut-il confirmer que les commentaires du député « pro-Wong » de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles représentent la politique du gouvernement sur les droits des immigrants installés au Québec? Au nom de quelle logique le premier ministre garde-t-il ce député au sein du Comité permanent de la justice et des droits de la personne?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, soyons clairs. Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a déjà présenté ses excuses pour ses déclarations.

Par contre, le député de Bourassa a fait ses déclarations contre les immigrants et en faveur de la déportation des immigrants en 1995, et nous attendons toujours ses excuses.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît.

L'honorable député de Bourassa a la parole maintenant, et il faut l'entendre.

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je m'attends à ce que les députés conservateurs du Québec condamnent les gestes de leur collègue, le député « pro-Wong » de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles.

Nous devons également nous questionner sur la façon dont le lieutenant politique, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, choisit ses candidats. Notez que nous avons eu connaissance d'un courriel envoyé en décembre dernier qui expliquait à Ian Brodie quels étaient les critères pour choisir ces candidats conservateurs, et je cite: « Un quotient intellectuel élevé ou un bon flair politique ne sont pas des préalables pour être candidat conservateur. »

Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités condamne-t-il son député « pro-Wong » de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, comme c'est souvent le cas, ses propres propos se ressemblent.

Soyons clairs, le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles s'est rendu compte de ses propos inappropriés. C'est pourquoi il a les a retirés et il s'est excusé.

Par contre, depuis onze ans, nous attendons les excuses du député de Bourassa pour avoir suggéré que les immigrants devaient être déportés. Je demande à nouveau si le député de Bourassa va présenter ses excuses pour ses commentaires totalement inappropriés.

* * *

• (1125)

LA FISCALITÉ

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur, qui a promis de régler la question du déséquilibre fiscal lors du prochain budget fédéral, nous dit qu'il préciserait ses intentions lors de l'énoncé budgétaire de l'automne. Il était plus que temps.

Questions orales

Le ministre des Finances peut-il dès maintenant reconnaître l'envergure du problème et nous donner un aperçu des sommes globales qu'il compte retourner au Québec et aux provinces?

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, comme la députée le sait bien, le ministre des Finances et le présent gouvernement sont en train de consulter les provinces sur cette question importante.

Nous allons faire des propositions importantes comprenant le renforcement de la péréquation et de la formule de financement des territoires, une nouvelle approche du financement à long terme de l'enseignement postsecondaire et de la formation professionnelle, un nouveau cadre de financement à long terme des programmes d'infrastructure, une nouvelle approche pour l'utilisation des excédents fédéraux imprévus. Et la liste est encore longue. Je sais que le Bloc s'intéressera beaucoup à ces propositions, tout comme l'ensemble des députés, lorsqu'elles seront présentées, dans quelques semaines.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le ministre reconnaît-il que l'élimination du déséquilibre fiscal entre Ottawa et Québec commence par le relèvement des paiements de transferts et la réforme de la péréquation; et que le règlement définitif passe par un nouveau partage de l'assiette fiscale plus juste et la fin du pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence du Québec?

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, je sais qu'à l'occasion de toutes les consultations, le gouvernement dûment élu du Québec a fait connaître clairement à notre gouvernement les problèmes qui existent au Québec. Les Québécois savent que, malheureusement, le Bloc ne sera pas capable de livrer la marchandise en ce qui concerne ces programmes. Seul un gouvernement élu siégeant à la Chambre des communes peut y parvenir.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Monsieur le Président, lorsque le Bloc québécois a proposé des mesures de soutien à l'industrie forestière, le ministre du Commerce international a fait preuve d'une certaine ouverture, mais son collègue de l'Industrie a refusé net toute possibilité d'aide. Il semble que le ministre des Finances ait aussi choisi le camp du laisser-faire: la mise à jour financière ne devrait contenir aucune mesure fiscale.

Doit-on comprendre que le gouvernement a décidé de laisser l'industrie forestière se sortir seule des difficultés auxquelles elle fait face?

L'hon. Maxime Bernier (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, je suis fier de m'exprimer ce matin et j'apprécie bien la question de mon collègue en rapport à l'industrie forestière. Cela nous donne l'occasion de démontrer aux Canadiens que cette entente est approuvée par 90 p. 100 de l'industrie forestière partout au Canada, qu'elle ramènera des emplois stables et une prévisibilité de la situation économique pour l'industrie forestière. C'est la raison pour laquelle on nous appuie.

Le gouvernement du Québec aussi nous appuie. Le Bloc québécois devrait le savoir. La FTQ nous appuie également. Le

Bloc québécois nous a appuyé lors du vote de lundi dernier. Il s'agit donc d'une très bonne entente qui amène la stabilité pour l'industrie et c'est ce que cette dernière voulait.

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Monsieur le Président, l'entente sur le bois d'oeuvre ne règle pas tout. L'industrie fait face à des problèmes qui vont bien au-delà du conflit, et le gouvernement le sait très bien. De plus, elle risque d'être entièrement imposée sur les sommes qui lui seront remboursées, même si ces sommes incluent une perte qui équivalait à la hausse de près de 50 p. 100 du dollar depuis quatre ans.

Le ministre est-il conscient que les règles actuelles font en sorte que le gouvernement taxe une perte et que cette anomalie doit être corrigée dès cette année ou ce sera trop tard?

[Traduction]

Mme Helena Guergis (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député que les gouvernements des deux pays sont favorables à l'accord sur le bois d'oeuvre, que les trois provinces qui produisent le plus de bois d'oeuvre sont favorables à l'accord et que la province de Québec et le premier ministre du Québec sont favorables à l'accord.

En remboursant les droits à l'industrie au Québec, on répondra aux demandes de cette industrie et on favorisera sa relance. L'industrie nord-américaine du bois d'oeuvre pourra ainsi reposer sur des bases plus solides.

* * *

L'AFGHANISTAN

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, le président Karzaï n'aurait pas pu être plus clair ce matin lorsqu'il a parlé de la nécessité d'aller « au-delà des opérations militaires pour passer à une mission plus équilibrée. » S'adressant à un auditoire américain hier, il a souligné que « ce n'est pas en bombardant l'Afghanistan que nous réglerons le problème des Talibans et on ne peut faire échec au terrorisme en lançant des bombes sur des villages. » Toutefois, le gouvernement dépense neuf fois plus d'argent dans le dossier militaire que dans celui de l'aide à ce pays.

Le gouvernement pourrait-il nous expliquer comment son programme d'intensification de la présence militaire, qui s'est d'abord manifesté par l'envoi de chars d'assaut et maintenant par la proposition d'envoyer des chasseurs à réaction, pourra nous permettre d'atteindre un objectif équilibré en Afghanistan?

● (1130)

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je ne saurais vous l'expliquer mieux que ne l'a fait Hamid Karzaï dans le discours qu'il a prononcé dans cette enceinte ce matin et que la moitié des députés libéraux n'ont pas même jugé bon de venir entendre.

Les députés néo-démocrates affirment qu'ils appuient le multi-latéralisme, mais ils proposent que nous nous retirions unilatéralement d'Afghanistan. Ils affirment qu'ils appuient les Nations Unies, mais ils s'opposent à ce que nous participions à la plus importante mission des Nations Unies dans le monde. Ils affirment qu'ils appuient la paix et le développement, mais ils refusent la protection qui nous permettrait de participer à la reconstruction civile et aux projets de développement. Ils affirment qu'ils appuient les droits de la personne et les droits de la femme, mais ils veulent rappeler nos soldats pour que les Talibans puissent anéantir ces droits. Nous en avons assez de l'hypocrisie des néo-démocrates.

*Questions orales**[Français]*

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, la solution en Afghanistan ne peut pas être militaire. Le président Karzaï lui-même vient de nous dire qu'il faut aller plus loin que les opérations militaires.

Hier, il a dit qu'on ne peut pas régler le problème en bombardant des villages. Pourtant, le Canada ne dépense maintenant qu'un seul dollar pour l'aide et le développement contre neuf dollars en opérations guerrières.

Le gouvernement peut-il nous dire comment le déploiement de chars d'assaut et de chasseurs équilibre l'engagement du Canada en Afghanistan?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, les propos du chef du NPD sur la question de l'Afghanistan sont tellement farfelus qu'il n'est pas surprenant que le président Karzaï ait refusé de le rencontrer.

Aujourd'hui, le président de l'Afghanistan s'est exprimé clairement sur la volonté démocratique de sa nation d'avoir la sécurité nécessaire pour qu'on puisse reconstruire la société civile et offrir de l'aide. Le Canada, ce gouvernement, a déjà augmenté l'aide à un milliard de dollars pendant une décennie, soit la plus grande contribution partout au monde. Nous sommes solidaires avec le peuple de l'Afghanistan.

* * *

*[Traduction]***L'ACCÈS À L'INFORMATION**

L'hon. Stephen Owen (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, hier, le secrétaire parlementaire du premier ministre a cité une note du BCP et a prétendu faussement qu'elle révélait que les libéraux recevaient régulièrement le nom de personnes demandant de l'information en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Aujourd'hui, les médias ont révélé que c'était faux, que les libéraux n'avaient pas reçu le nom des auteurs de demandes d'accès à l'information. Il semble que cela ne se soit produit que sous le nouveau gouvernement conservateur.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Stephen Owen: Ils souhaitent tous être plus libéraux, monsieur le Président.

Étant donné que le député a donné une fausse image de la fonction publique et a trompé la Chambre, va-t-il démissionner?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je me fierai à nos fonctionnaires dans ce dossier, car ils affirment que c'est une pratique de longue date. Cependant, nous n'avons pas à simplement les croire. Nous pouvons écouter l'ancien commissaire à l'information, John Reid, qui, dans son rapport de 1999, a blâmé de façon explicite le cabinet du ministre Art Eggleton à l'époque pour avoir systématiquement coulé le nom d'auteurs de demandes d'accès à l'information au personnel politique du ministre. Cette pratique est une infraction à la loi à laquelle nous nous opposons, et nous entendons bien y mettre un terme.

L'hon. Stephen Owen (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est au courant depuis plus de six mois de cette divulgation illégale de noms au personnel politique et il n'a rien fait jusqu'à cette semaine, lorsqu'il s'est fait prendre.

Le gouvernement va-t-il garantir à la Chambre que tous les membres du personnel politique reconnus coupables d'avoir violé la loi par le commissaire à la protection de la vie privée seront congédiés? Le secrétaire parlementaire va-t-il déposer immédiatement cette note?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, oui, et non seulement je vais la déposer, mais je vais à nouveau la citer. Hier, le secrétaire adjoint du cabinet au Bureau du Conseil privé nous a dit que cette discussion s'était tenue seulement entre fonctionnaires, qu'aucun membre du personnel politique n'y avait participé et que la présentation d'un rapport sommaire sur la discussion par les fonctionnaires était une pratique qui était antérieure à l'arrivée de notre gouvernement. Des rapports de ce genre étaient régulièrement remis au personnel du bureau des communications du cabinet du premier ministre sous le gouvernement précédent.

Il se trouve que les bureaucrates suivaient une mauvaise pratique que le gouvernement précédent leur avait imposée et à laquelle nous avons mis un terme cette semaine.

• (1135)

[Français]

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, ce que le secrétaire parlementaire du premier ministre ne dit pas, c'est que les rapports étaient diffusés sans les noms. Ce n'est que depuis l'avènement de ce nouveau gouvernement conservateur minoritaire qu'on insiste pour avoir des noms. C'est cela la vérité.

Aujourd'hui, les médias nous apprennent que le 1^{er} mars dernier, le Bureau du premier ministre se voyait offrir la possibilité de ne plus recevoir ces courriels du Bureau du Conseil privé. Or, une semaine plus tard, deux autres noms d'employés du Bureau du premier ministre étaient ajoutés. Voilà la preuve que les affirmations du secrétaire parlementaire du premier ministre étaient fausses.

Votre...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du premier ministre a la parole.

[Traduction]

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, les libéraux sont au désespoir de constater que nous avons dévoilé une autre de leurs escroqueries. La députée a absolument tort. En effet, il est exact que deux membres du personnel politique ont demandé à ce que leurs noms soient ajoutés à la liste de distribution, non pas pour obtenir les noms des demandeurs d'information, ou encore des renseignements ou des noms tenus confidentiels, mais simplement pour obtenir les comptes rendus des conférences téléphoniques hebdomadaires traitant de sécurité et de pandémies.

Le gouvernement et le personnel politique veulent à juste titre se tenir au courant de ce qui se passe dans les domaines de la lutte aux pandémies et des mesures de sécurité nationale. Nous allons maintenant changer complètement les pratiques des libéraux et protéger...

Le Président: Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine a la parole.

*Questions orales**[Français]*

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du premier ministre n'a aucun honneur. Il est en train, encore aujourd'hui, d'induire les Canadiens en erreur.

Comment le secrétaire parlementaire du premier ministre a-t-il pu affirmer que personne n'a lu le courriel du Bureau du Conseil privé, alors que deux semaines auparavant, Sandra Buckler a fait ajouter deux autres noms d'employés de son bureau sur la liste de distribution?

Le premier ministre va-t-il enfin prendre ses responsabilités, cesser d'induire la Chambre et les Canadiens en erreur et...

Le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du premier ministre a la parole.

[Traduction]

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, hier et aujourd'hui, j'ai présenté mot pour mot l'opinion du Bureau du Conseil privé, qui est d'avis que cette pratique était déjà bien ancrée à l'époque du gouvernement précédent. En effet, il était alors courant de fournir les noms des demandeurs d'information en vertu de la Loi sur l'accès à l'information aux responsables politiques du gouvernement précédent. Oui monsieur. C'est la vérité.

[Français]

Je regrette, mais il est vrai que deux membres du personnel politique ont demandé d'ajouter leur nom à une liste d'information qui touche les pandémies et la sécurité nationale.

Ce sont les libéraux qui ...

Le Président: L'honorable député de Richmond—Arthabaska a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, il y a plus d'un mois maintenant, la frontière américaine a été fermée à l'exportation de pommes de terre du Québec après qu'on ait détecté la présence du nématode doré dans un champ, au sud de Montréal. Les producteurs ont pris les moyens nécessaires pour prévenir l'apparition du nématode sur d'autres terres, dont le lavage des produits ainsi que de l'équipement.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire se rendra-t-il aux demandes de Québec en exerçant toutes les pressions nécessaires sur Washington afin que l'embargo sur les exportations de pommes de terre québécoises soit levé? Il vient tout juste de rencontrer son homologue américain, j'imagine qu'ils n'ont pas discuté que de la pluie et du beau temps.

L'hon. Chuck Strahl (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement se préoccupe grandement de la présence de ce parasite et de son impact sur l'industrie agricole du Québec. C'est pourquoi j'ai discuté de ce problème à plusieurs reprises avec Mike Johans, secrétaire du département de l'Agriculture des États-Unis, et avec M. Vallières, ministre de l'Agriculture du Québec. Nous travaillons à minimiser le plus rapidement possible l'impact des contrôles à la frontière, et nous allons continuer de surveiller la situation de très près afin de réévaluer le besoin de compensation, tel qu'il se présentera.

M. Luc Malo (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le ministre entend-il payer la facture que va lui refiler Québec pour assumer le coût d'achat ou de location de l'équipement pour le lavage des pommes de terre et de la machinerie nécessaires afin que la récolte ait tout de même lieu? Fera-t-il en sorte d'accélérer le processus d'analyse et de recherche pour empêcher que les producteurs de pommes de terre, les producteurs maraîchers et les horticulteurs ne soient davantage pénalisés financièrement?

● (1140)

[Traduction]

L'hon. Chuck Strahl (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, nous avons encore rencontré directement les producteurs qui sont touchés. Un grand nombre d'entre eux le sont, mais nous avons rencontré ceux dont la ferme était contaminée par ce parasite. Nous les avons même rencontrés en présence de nos fonctionnaires d'Agriculture Canada. Nous continuons de collaborer avec eux, de même qu'avec les responsables de l'agriculture de la province de Québec.

Nous cherchons à savoir s'il y a certains écarts de couverture entre l'assurance-production et d'autres programmes. Nous voulons vraiment que les agriculteurs puissent non seulement sauver leur récolte de cette année, mais aussi la vendre le plus rapidement possible, en régionalisant le problème dans les plus brefs délais, de façon à ce que les agriculteurs du Québec ne soient pas plus affectés que ceux des autres régions.

* * *

*[Français]***LA CONDITION FÉMININE**

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine m'a confié hier, à l'occasion d'une bonne conversation, que le Programme de promotion de la femme, qui arrive à échéance le 26 septembre prochain, serait reconduit.

La ministre peut-elle confirmer ici même, en cette Chambre, les propos qu'elle m'a adressés, à savoir que le programme serait prolongé et donc maintenu? De plus — c'est là que la situation se corse — entend-elle augmenter son budget, comme le lui a demandé le Comité permanent de la condition féminine?

[Traduction]

L'hon. Bev Oda (ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, PCC): Monsieur le Président, pour répondre à la question de la députée, les modalités feront l'objet d'un examen et elles seront renouvelées en temps voulu. En fait, il s'agit des subventions et contributions dont nous avons discuté à la Chambre.

Il est intéressant que le Comité la condition féminine n'ait pas fourni ces renseignements à mon bureau avant ce matin. Ils seront traités avant la fin de la journée.

Questions orales

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, hier, la ministre des Ressources humaines et du Développement social a refusé de se prononcer sur la prolongation des mesures transitoires mises en place pour protéger les travailleurs saisonniers de l'Est du Québec, de Montmagny-L'Islet et de la Côte-Nord, qui prennent fin le 7 octobre prochain, prétextant les évaluations en cours. Les mesures sont en vigueur depuis six ans.

La ministre cessera-t-elle de se cacher derrière ces prétextes encore bien longtemps, alors que le 7 octobre, les travailleurs saisonniers perdront huit semaines de prestations si les mesures ne sont pas prolongées? Le 7 octobre, c'est dans 15 jours.

[Traduction]

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, nous procédons à un examen. Comme cela est d'usage dans le nouveau gouvernement, quand nous aurons une annonce à faire, nous la ferons.

* * *

[Français]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, on apprenait récemment que le personnel du premier ministre avait commis des entorses graves à la Loi sur la protection de la vie privée. Depuis, le gouvernement minoritaire, par la voie du secrétaire parlementaire du premier ministre, a essayé de faire porter l'odieux de ce geste par les fonctionnaires et par le gouvernement précédent. On sait maintenant que c'est le contraire, qu'une fois invité par les fonctionnaires à cesser cette pratique, le personnel du premier ministre a voulu l'amplifier.

Quand ce soi-disant nouveau gouvernement abandonnera-t-il sa nouvelle tendance à vouloir intimider les fonctionnaires pour les inciter à agir de façon partisane?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, peut-être les libéraux font-ils une erreur de bonne foi. Je ne le sais pas. Toutefois, le 1^{er} mars, c'est exact, deux employés du personnel politique du Bureau du premier ministre ont demandé d'être ajoutés à une liste de distribution de l'information au sujet des pandémies et de la sécurité nationale. Le nom d'un journaliste a été inclus dans un courriel le 15 mars, après leur demande. Depuis ce moment, on a appris la pratique régulière de l'ancien gouvernement, consistant à dévoiler et à distribuer les noms des demandeurs d'information. Nous avons alors mis fin à cette pratique.

[Traduction]

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Ce n'est pas vrai, monsieur le Président. Le gouvernement précédent n'a pas demandé les noms des personnes qui ont présenté des demandes d'information.

Depuis que nous avons appris que le personnel du cabinet du premier ministre a gravement contrevenu à la Loi sur la protection des renseignements personnels concernant l'accès à l'information, le soi-disant nouveau gouvernement tente de faire porter le blâme aux fonctionnaires ou au gouvernement précédent; c'est son nouveau mantra. Nous savons maintenant que c'est tout le contraire. Quand les fonctionnaires ont invité le personnel du premier ministre à mettre fin à ses pratiques, il a demandé à ce qu'elles soient accrues.

Le secrétaire parlementaire du premier ministre peut nous bousculer tant qu'il veut, nous ne nous laisserons pas faire. Le problème, c'est la tendance croissante ...

Le Président: Le secrétaire parlementaire du premier ministre a la parole.

● (1145)

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, hier, le Bureau du Conseil privé nous a avisés qu'il s'agissait là d'une pratique de longue date de l'ancien gouvernement. Je vais déposer le courriel que j'ai cité textuellement.

Hier, la CBC a cité les propos d'un ancien membre du personnel du Parti libéral qui a confirmé qu'il s'agissait là d'une pratique habituelle chez l'ancien gouvernement. En 1999, le commissaire à l'information a révélé que le bureau de M. Art Eggleton s'était livré à cette pratique. Hier, lors d'un entretien avec le président du Conseil du Trésor, la commissaire Stoddart a dit que deux plaintes avaient été déposées au sujet de fuites de ce genre en provenance du cabinet d'anciens ministres libéraux. Quand vont-ils présenter leurs excuses?

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le secrétaire parlementaire du premier ministre continue de manquer de franchise envers la Chambre au sujet de graves violations des lois sur la protection des renseignements personnels au cabinet du premier ministre. Hier, il a injustement calomnié les fonctionnaires chargés de traiter les demandes d'accès à l'information. Aujourd'hui, il tente encore une fois de duper les Canadiens. Ce que rapporte aujourd'hui les médias prouve que nous ne pouvons pas prêter foi aux propos du secrétaire parlementaire.

Le secrétaire parlementaire a détruit l'intégrité de la charge publique qu'il occupe. Va-t-il démissionner?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je vais demeurer à mon poste et on ne m'empêchera pas, par l'intimidation, de faire état des pratiques corrompues du gouvernement libéral précédent, qui selon la fonction publique, a manifestement permis que cette pratique devienne chose courante lorsqu'il était au pouvoir.

Nous avons dit on ne peut plus clairement que notre gouvernement ne tolérera pas la divulgation du nom des demandeurs d'information. Nous allons mettre un terme à la pratique des libéraux.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je trouve stupéfiant que les députés d'un parti qui a fait campagne en prônant l'intégrité agissent comme une bande de singes savants pour appuyer le secrétaire parlementaire, qui devrait démissionner de son poste.

Le secrétaire parlementaire continue d'inventer les faits. Ce qui est aussi grave, c'est que les employés du cabinet du premier ministre se font les complices du secrétaire parlementaire, qui méprise les lois du Canada. Malgré tous ses efforts, le secrétaire parlementaire ne peut se disculper.

Le premier ministre va-t-il au moins demander au secrétaire parlementaire de démissionner?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, l'ancien gouvernement libéral s'est vu contraint de démissionner à la suite de la décision de l'électorat canadien en janvier dernier, parce que les Canadiens en ont eu assez de la corruption, des infractions aux lois et de la violation des pratiques démocratiques dans notre pays.

Questions orales

Une de ces pratiques consistait à divulguer systématiquement le nom des demandeurs d'information aux bureaux politiques du gouvernement libéral, comme l'ont révélé hier la commissaire à l'information et le cabinet du premier ministre. Nous allons mettre un terme à cette pratique parce que le mot d'ordre de notre gouvernement est la responsabilité.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, ma question porte sur un sujet qui est important pour ceux qui travaillent dans l'industrie du transport aérien et pour les gens qui voyagent à bord d'avions de lignes aériennes canadiennes. Ma question s'adresse au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Le ministre peut-il nous dire ce que fait le gouvernement conservateur pour régler le problème des ratios d'agents de bord?

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur veut assurer la sécurité du transport aérien, comme chacun sait, et reconnaît l'importante contribution qu'apportent les agents de bord, notamment en ce qui concerne l'évacuation ordonnée des aéronefs.

Étant donné que nous n'avons pas encore terminé l'étude de la question, nous ne présenterons pas de modifications du ratio d'agents de bord dans un proche avenir. Nous allons continuer d'écouter les différents points de vue afin de parvenir à une décision qui assurera la plus grande sécurité possible aux Canadiens.

* * *

L'AFGHANISTAN

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, nous savons, après avoir parlé à des Afghanes tant au Canada qu'en Afghanistan, que la contre-insurrection empire la situation des femmes dans ce pays.

Hier, à l'Assemblée générale des Nations Unies, au sujet des combats et de la violence, Hamid Karzaï a dit: « C'est pourquoi 200 000 de nos enfants qui allaient à l'école il y a deux ans ne peuvent plus le faire aujourd'hui. »

N'est-il pas temps que le ministre admette que la contre-insurrection empire la situation des Afghanes plutôt que de l'améliorer?

• (1150)

L'hon. Gordon O'Connor (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, quand j'écoute les néo-démocrates, j'ai l'impression d'entendre des dilettantes. Ils nous présentent des idées loufoques une après l'autre.

L'OTAN et le Canada doivent laisser les forces armées en Afghanistan pour y assurer la sécurité. C'est parce que les talibans tentent de brûler les écoles que nous y sommes pour lutter contre eux.

Si on écoutait le NPD, les Talibans reprendraient le pouvoir et replongeraient le pays dans le cauchemar.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, pendant que le ministre y va de ses attaques personnelles, les Afghanes nous disent que leur situation empire au lieu de s'améliorer. Aujourd'hui, j'ai entendu ce qu'avaient à dire des Afghanes vivant au Canada. Seulement 12 p. 100 des femmes en Afghanistan ont accès à des soins médicaux. Nombre de femmes de ce pays succombent à des complications durant la grossesse. Les

Afghanes doivent toujours se soumettre au mariage forcé et à l'enlèvement. Nous savons qu'il est impossible de détruire le terrorisme en bombardant des villages.

N'est-il pas temps de recentrer cette mission sur la pacification et l'établissement d'une vraie sécurité pour toutes les femmes en Afghanistan, au lieu de faire la guerre?

L'hon. Gordon O'Connor (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, nous consacrons des fonds et des efforts considérables au développement. Nous consacrons également beaucoup d'efforts à la gouvernance. Cependant, nous devons aussi garantir la sécurité.

Si la Chambre veut avoir un exemple du barbarisme des talibans, en voici un: lors du dernier attentat qui a coûté la vie à quatre de nos soldats, un vieillard à vélo a fait exploser une bombe au beau milieu d'une troupe d'enfants. Les talibans n'ont aucun respect pour la vie humaine, et ils n'en auront aucun non plus pour les femmes s'ils reprennent le pouvoir.

* * *

LE DÉPUTÉ DE CHARLESBOURG—HAUTE-SAINT-CHARLES

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a publiquement réprimandé Jan Wong pour avoir tenu des propos racistes à l'égard des immigrants du Québec, et nous avons appuyé son geste. Or, il appert maintenant que l'un de ses députés du Québec a exprimé un point de vue similaire, allant jusqu'à laisser entendre que la façon dont le Québec traite les immigrants avait probablement inspiré la fusillade tragique du Collège Dawson.

Le caucus conservateur compte dans ses rangs un député dont le point de vue a été décrit comme étant absurde, empreint de préjugés, irresponsable et sans fondement par le premier ministre.

Quand le premier ministre de ce gouvernement minoritaire fera-t-il ce qu'il faut et mettra-t-il le député à la porte du caucus?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le député en question a agi comme il se devait de le faire. Il a reconnu que ses propos étaient tout à fait inappropriés. Il a retiré ses paroles et a présenté ses excuses.

Pour notre part, nous attendons toujours que le député libéral de Bourassa s'excuse d'avoir dit que le Canada devrait expulser les immigrants qu'il n'aime pas.

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Tout d'abord, monsieur le Président, il faudrait consulter le compte rendu, car je ne suis pas certain que le député se soit excusé. Il a peut-être retiré ses commentaires, mais ce serait bien de l'entendre dire qu'il est désolé.

Ce n'est tout simplement pas suffisant de la part du premier ministre. Quel genre d'impression cela donne-t-il de opinion du gouvernement conservateur minoritaire à l'égard des immigrants?

Le député en question a l'honneur de siéger au Comité de la justice et des droits de la personne. Le premier ministre va-t-il faire en sorte qu'il soit immédiatement renvoyé du comité et l'évincer du caucus?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le député a fait ce qu'un député doit faire lorsqu'il tient des propos inappropriés. Il a retiré ses paroles. Il a reconnu qu'elles étaient déplacées et qu'il avait commis une erreur.

Questions orales

Je me demande pourquoi les libéraux ont laissé dire à un ancien ministre du Cabinet, qui est assis là dans les premières banquettes, que les immigrants qu'il n'aime pas devraient être expulsés. À tout le moins s'excusera-t-il, même si on ne le met pas à la porte de son caucus?

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, nous entendons souvent les députés de ce gouvernement minoritaire déclarer que le Canada a été bâti par des immigrants. Il est désormais évident que le premier ministre n'a pas le courage de prendre la défense des immigrants, et tout particulièrement ceux qui ont choisi de vivre au Québec. Voilà qui est scandaleux. Il faut faire quelque chose.

Quand le premier ministre va-t-il congédier le député de la circonscription de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles et ainsi faire savoir clairement que le racisme ne sera pas toléré?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le député s'est excusé.

Cependant, puisque nous parlons d'immigration, vous avez devant vous le gouvernement qui a immédiatement réduit de moitié la taxe d'établissement, la taxe d'entrée, que les libéraux avaient imposée aux immigrants. C'est le gouvernement actuel qui a créé une agence nationale pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Le gouvernement actuel est celui qui, sous la gouverne du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, déploie des efforts pour attirer des immigrants de qualité pour qu'ils nous aident à bâtir notre pays. C'est le gouvernement actuel qui s'est excusé au sujet des lois d'immigration racistes du passé comme celle concernant la taxe d'entrée imposée aux immigrants chinois, au sujet de laquelle le gouvernement libéral précédent n'avait jamais eu le courage de présenter des excuses.

• (1155)

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, comme il en a pris l'habitude, le secrétaire parlementaire du premier ministre refuse de se mouiller et les Canadiens n'endureront pas cela.

Le gouvernement n'a fait aucune faveur aux immigrants. Il devrait donner l'exemple et s'en tenir à une politique de tolérance zéro pour ce qui est de lutter contre le racisme et ceux qui le perpétuent.

Quand le premier ministre du gouvernement minoritaire va-t-il congédier le député québécois qui a proféré ces remarques absurdes, biaisées et irresponsables?

L'hon. Monte Solberg (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, la députée aborde la question de l'immigration. Aucun autre gouvernement de l'histoire n'a eu de pire résultats en matière d'immigration que le gouvernement libéral précédent. En 1995, il a gelé les budgets des agences d'établissement, ce qui veut dire que les personnes qui arrivaient ici et qui avaient des difficultés de langue et d'intégration n'ont reçu aucune aide du gouvernement.

Nous avons renversé la tendance dans le budget en annonçant 307 millions de dollars en nouveau financement pour les agences d'établissement, pour aider les immigrants à mieux réussir. Nous sommes un parti favorable à l'immigration. Nous voulons plus d'immigrants. Nous souhaitons qu'ils réussissent mieux.

[Français]

LE PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

Mme Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, pendant que la ministre des Ressources humaines et du Développement social dit qu'elle continue d'étudier la faisabilité du Programme d'aide aux travailleurs âgés, plusieurs ex-travailleurs de Huntingdon se font dire par un membre du ministère que le programme sera annoncé dans deux ou trois semaines, et qu'il sera heureux de prendre un café avec eux pour fêter l'événement.

Plutôt que de laisser cet employé tenir en haleine toute une communauté encore traumatisée par les récentes fermetures d'usines de la région, la ministre ne serait-elle pas avisée d'annoncer dès maintenant la mise en place de ce programme?

[Traduction]

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, comme le savent les députés, étant donné que je l'ai dit si souvent ici, le gouvernement s'inquiète vraiment du sort de nos travailleurs déplacés, de nos travailleurs âgés, dans divers secteurs. C'est la raison pour laquelle nous lançons une étude de faisabilité par laquelle nous nous penchons sur des solutions à long terme pour ce secteur et nous allons bientôt faire des annonces à ce sujet.

* * *

[Français]

TÉLÉGLOBE CANADA

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Monsieur le Président, la compagnie Téléglobe Canada, qui a été vendue à des intérêts privés il y a quelques années, annonce qu'elle diminuera ses activités au Canada et qu'elle déménagera plus de 200 emplois en Inde au cours des prochains mois.

Le gouvernement ne pense-t-il pas que cette décision est un signal d'alarme et que les lois canadiennes doivent être révisées de manière à faire face à la nouvelle réalité économique engendrée par la mondialisation?

L'hon. Maxime Bernier (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, il est important de noter que le Canada a été bâti à même des capitaux étrangers. Le chemin de fer allant de la côte ouest à la côte est a été construit avec de l'argent qui venait d'Angleterre, avec de l'argent qui venait des Américains. Nous sommes ouverts aux capitaux étrangers. Cela étant dit, nous avons une loi, au Canada, que nous faisons respecter: la Loi sur Investissement Canada. Cette loi précise que tout investissement étranger doit être analysé dans un contexte où il y aura des bénéfices nets pour le Canada et pour le Québec. Nous respectons cette loi.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, le 15 juin dernier, le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a déclaré, au sujet de la location ou de l'achat de l'immeuble JDS Uniphase de Minto Developments, que cette affaire « ferait l'objet d'un nouveau processus d'appel d'offres concurrentiel ».

Questions orales

Travaux publics a choisi la procédure de préavis d'adjudication de contrats, qui n'est pas un processus concurrentiel selon la vérificatrice générale. Puisque le secrétaire parlementaire a induit la Chambre en erreur, pourquoi le premier ministre n'exige-t-il pas sa démission?

M. James Moore (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a corrigé des erreurs commises par le gouvernement libéral. Nous avons fait preuve de transparence en donnant l'occasion à des fournisseurs potentiels de soumissionner, mais aucun ne l'a fait. Nous avons épargné pour les contribuables, nous avons trouvé ce qui convenait la GRC et nous avons fait le travail que nous devons faire pour tous les commettants de ce pays.

* * *

• (1200)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Blaine Calkins (Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, dans son programme, le gouvernement conservateur s'engageait à permettre aux producteurs de grains de l'Ouest de prendre leurs propres décisions en matière de commercialisation et de choisir de traiter ou non avec la Commission canadienne du blé.

Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous décrire les mesures qui ont été prises pour permettre aux producteurs agricoles de choisir leur mode de commercialisation?

L'hon. Chuck Strahl (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Les libéraux et les néo-démocrates ne me posent habituellement aucune question sur l'agriculture, alors voilà un changement rafraîchissant.

Cet été, j'ai rencontré des producteurs et des représentants de l'industrie. Nous avons discuté du choix du mode de commercialisation dans un contexte où la Commission canadienne du blé serait un organe dynamique à participation volontaire. La semaine dernière, j'ai nommé Ken Motiuk, ardent partisan d'une structure de commercialisation mixte, à la Commission canadienne du blé. Il s'est déjà attelé à la tâche et il travaille au nom de tous les agriculteurs. Mardi dernier, j'ai nommé un groupe de travail chargé d'encadrer une éventuelle commission du blé à participation volontaire.

Nous allons de l'avant avec le système permettant de choisir le mode de commercialisation. C'était une promesse électorale et les agriculteurs méritent l'établissement de ce système dans les meilleurs délais.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, l'OCDE a publié un rapport international sur la garde des enfants et le Canada fait piètre figure. L'OCDE recommande que chaque pays investisse au moins 1 p. 100 de son PIB dans les services de garde d'enfants. Or, le Canada n'investit que 0,03 p. 100.

Étant donné que la garde des enfants est intimement liée à la productivité et à la croissance économique, la ministre favorisera-t-elle le succès plutôt que l'échec et appuiera-t-elle le projet de loi du NPD en matière de garde d'enfants lors du débat de lundi?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, je suis tellement heureuse que la députée aborde ce rapport, car ce dernier ne fait que mettre en lumière les 13 années de négligence du gouvernement libéral précédent en ce qui a trait à la garde des enfants.

Je suis on ne peut plus fière du nouveau gouvernement conservateur, qui a agi immédiatement en instaurant son plan universel pour la garde d'enfants en deux volets. Les parents d'enfants de moins de six ans reçoivent 100 \$ par mois. Ce montant les aide à faire les choix qui répondent à leurs besoins.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

Mme Catherine Bell (Île de Vancouver-Nord, NPD): Monsieur le Président, les collectivités de ma circonscription sont en difficulté en raison du manque de détermination du gouvernement à réformer la pêche sur la côte ouest: les décisions sont prises, pour les deux-tiers, ici à Ottawa et presque aucune sur la côte ouest; il n'y a pratiquement plus un seul agent de mise en application de la loi pour arrêter ceux qui pratiquent la pêche illégale; le système d'attribution des permis de pêche lèse les petits pêcheurs car il leur coûte plus cher que ce qu'ils réussissent à obtenir du produit de leur pêche; et les employés saisonniers des usines de transformation sont laissés pour compte parce qu'ils n'ont pas accès à l'assurance-emploi.

Le ministre des Pêches et des Océans peut-il nous dire quand il prendra des mesures concrètes pour résoudre ces problèmes de longue date, pour le bien de l'industrie de la pêche sur la côte ouest.

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, la députée sait que mon gouvernement a maintenu le programme de restructuration des pêches du Pacifique. Il s'agit d'un programme intégré qui englobe plusieurs sujets. Il améliore la conformité et l'application, la mise en valeur du saumon, bref, toutes les choses qui l'inquiètent.

Le ministre tient beaucoup à faire de la pêche sur la côte ouest une industrie florissante et durable, contrairement au gouvernement précédent, et nous entendons atteindre cet objectif.

* * *

MAHER ARAR

M. Omar Alghabra (Mississauga—Erindale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a esquivé cette semaine les questions portant sur l'affaire Maher Arar. Le Parlement a adopté à l'unanimité une motion d'excuses pour lui faire savoir que le pays entier regrette ce qui lui est arrivé.

Maintenant que le premier ministre, le ministre de la Sécurité publique et la députée de Calgary—Nose Hill ont eu le temps de réfléchir, regrettent-ils d'avoir sauté aux conclusions et condamné M. Arar au moment des événements? Vont-ils répondre à l'appel que le secrétaire parlementaire du premier ministre a lancé aujourd'hui pour qu'on s'excuse quand on a tenu des propos déplacés et que l'on présente des excuses personnelles sans équivoques? Les Canadiens en ont marre de ce genre d'hypocrisie.

L'hon. Stockwell Day (ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, nous remercions encore le juge O'Connor pour le bon travail qu'il a accompli sur ce rapport en particulier ainsi que toutes les personnes qui l'ont secondé. Nous avons, de plus, affirmé que nous avons l'intention de donner suite aux 23 recommandations se rapportant à cette affaire.

Si le député avait pris la peine de vérifier, il se serait rendu compte qu'on a commencé à poser des questions dès le 4 novembre 2003. On a réclamé la tenue d'une enquête publique. J'avais alors demandé au gouvernement pourquoi il n'épargnerait pas aux Canadiens les millions de dollars et les mois de travail qu'exigent la tenue d'une enquête publique en donnant tout simplement à M. Arar des réponses à ses questions tout à fait légitimes. Nous lui donnons ces réponses.

* * *

• (1205)

L'AFGHANISTAN

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, la reconstruction de l'Afghanistan est indispensable à l'établissement d'une paix durable dans ce pays. Notre gouvernement se fait un devoir d'aider l'Afghanistan à se prendre en main en tant que pays indépendant, stable et prospère.

Le ministre de la Coopération internationale aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre ce que fait le gouvernement à l'appui des efforts de développement en Afghanistan?

M. Ted Menzies (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, le Canada a choisi d'aider l'Afghanistan en aidant ses habitants à s'aider eux-mêmes.

Permettez-moi de faire état de certains des résultats qui ont été obtenus: 183 000 Afghans, dont 75 p. 100 sont des femmes, ont maintenant accès au micro-crédit; 10 000 veuves et leurs familles reçoivent de l'aide alimentaire; 13 000 collectivités participent au développement de 18 000 puits, de 250 écoles, de 180 centres communautaires...

Le Président: Cela termine la période des questions d'aujourd'hui.

Le député de Wascana invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DU BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, hier et aujourd'hui, à la Chambre, on a fait référence à un document produit par le Bureau du Conseil privé au sujet de l'accès à l'information. Hier, et encore aujourd'hui, nous avons demandé que ce document soit déposé. Cela n'a pas été fait, mais apparemment, les médias ont ce document.

Le secrétaire parlementaire qualifie les renseignements du Bureau du Conseil privé d'une certaine manière, mais les médias, qui les ont vus, affirment que le secrétaire parlementaire a tout à fait tort, qu'il a présenté le document sous un faux jour et a pu induire à Chambre en erreur.

Dans un premier temps, pour aller au fond de cette affaire, il importe que le secrétaire parlementaire fasse maintenant ce qu'il a dit qu'il ferait, pendant la période des questions, et qu'il dépose le document dont nous parlons.

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je suis désolé que le leader parlementaire de l'opposition officielle ait pris la parole parce qu'il a perdu un peu de temps; j'ai déjà déclaré que je déposerais le document. Je suis très heureux de le faire et je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour déposer le courriel qui a été cité.

Affaires courantes

Le Président: Le secrétaire parlementaire est dans une excellente position. Il n'a pas besoin du consentement unanime pour déposer le document. Par conséquent, le document est déposé.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPd) demande à présenter le projet de loi C-352, Loi modifiant le Code criminel (agents de la paix).

— Monsieur le Président, je remercie le comotionnaire pour l'aide qu'il m'a apportée.

L'adoption du projet de loi modifierait le Code criminel de manière à imposer des peines plus sévères aux personnes qui agressent un agent de la paix et à empêcher la libération conditionnelle des individus condamnés pour le meurtre d'un agent de la paix.

Nous devons faire comprendre très clairement aux individus qui causent des blessures aux personnes qui nous protègent que cela ne sera toléré en aucun cas.

Nous croyons que le projet de loi serait une excellente mesure dissuasive permettant de protéger tous les agents de la paix au Canada.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1210)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPd) demande à présenter le projet de loi C-353, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (date des élections générales).

—Monsieur le Président, la mesure législative en question modifie la Loi électorale du Canada pour prévoir que, sauf dissolution anticipée du Parlement, une élection générale doit avoir lieu le troisième lundi de septembre de la quatrième année civile qui suit le jour du scrutin de la dernière élection générale, la première élection générale suivant l'entrée en vigueur du texte devant avoir lieu le lundi 21 septembre 2009. Cette modification permettrait aussi au directeur général des élections de recommander un jour différent si le jour du scrutin prévu ne convient pas.

Ce projet de loi renforcerait la démocratie au Canada. Nous aimerions qu'il soit adopté rapidement.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par les habitants de ma circonscription et du pays entier.

Les pétitionnaires demandent instamment au Parlement de cesser immédiatement d'expulser les travailleurs sans papiers et de trouver une solution logique et humanitaire au problème.

Recours au Règlement

Plus tôt aujourd'hui, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a affirmé que son gouvernement et son parti appuient les immigrants. J'espère que, grâce aux diverses pétitions présentées à la Chambre, il appuiera dans les faits les nombreux immigrants qui jouent un rôle vital dans l'économie du pays en leur permettant de rester.

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de prendre la parole à la Chambre pour présenter une pétition signée par les électeurs de Kitchener—Conestoga et de la région de Kitchener—Waterloo.

Les signataires, qui sont plus de 200, demandent au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger nos enfants en faisant passer l'âge du consentement de 14 ans à 16 ans.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter. La première est signée par 275 de mes électeurs qui habitent à Saskatoon, Blaine Lake, Speers, Hafford, Hague, Martensville, Warman et ailleurs dans ma circonscriptions.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire passer l'âge de la protection des enfants de 14 ans à 16 ans. Ils rappellent que l'Association canadienne des policiers et plusieurs des gouvernements provinciaux sont en faveur de l'augmentation de l'âge de la protection. Ils font aussi remarquer à quel point cette mesure est importante pour protéger les jeunes de l'exploitation sexuelle.

LA GARDE D'ENFANTS

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, dans la seconde pétition, 32 pétitionnaires de Saskatoon demandent au gouvernement fédéral de mettre en place un réseau communautaire de garde d'enfants de grande qualité, accessible et abordable et d'assurer aux familles canadiennes un soutien du revenu équitable et efficace.

Je suis fier que mon parti forme un gouvernement qui, effectivement, va de l'avant en présentant des initiatives équitables et accessibles en matière de services de garde d'enfants et de soutien du revenu, dans l'intérêt des familles canadiennes.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, dans la dernière pétition, les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait qu'une majorité nette de Canadiens condamne la création et l'utilisation de pornographie juvénile, et que les tribunaux n'ont pas, à leur avis, appliqué la loi actuelle sur la pornographie juvénile de manière à faire clairement comprendre que cette exploitation des enfants exposera ses auteurs à des châtiments rapides.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour garantir que tous les documents qui font la promotion de la pédophilie ou d'activités sado-masochistes impliquant des enfants, ou qui glorifient de tels actes, soient clairement, purement et simplement interdits par la loi.

LES GRAS TRANS

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis très fier de présenter une pétition signée par des milliers de Canadiens d'un peu partout dans les Prairies, qui demandent au

gouvernement de donner suite à la volonté du Parlement et, donc, d'interdire les gras trans.

Les pétitionnaires font remarquer qu'ils veulent que le gouvernement mette en oeuvre les recommandations du groupe de travail qui a clairement demandé au gouvernement d'interdire les gras trans et de les retirer de nos stocks alimentaires pour tous les motifs de santé publique que nous connaissons tous. En fait, les gras trans provoquent l'obésité, les maladies coronariennes et le diabète, que l'on peut tous prévenir en éliminant ces toxines mortelles de nos aliments.

Ils demandent au gouvernement de suivre l'exemple du Danemark et, ainsi, de devenir le deuxième pays du monde qui soit exempt de gras trans.

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription qui exhortent le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour porter immédiatement de 14 à 16 ans l'âge du consentement aux activités sexuelles.

• (1215)

LE MARIAGE

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, la seconde pétition est signée par des électeurs de ma circonscription qui pressent le Parlement de réouvrir le dossier du mariage et de protéger la définition du mariage comme étant l'union légitime d'un homme et d'une femme.

LE SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, je présente une pétition de 10 pages, déclarant que l'aéroport des îles de Toronto est lourdement subventionné par les contribuables, qu'il est déficitaire chaque année depuis 15 ans, que l'exploitation d'un aéroport va à l'encontre de la tradition d'un secteur riverain propre, vert et vivant et que l'Administration portuaire de Toronto, qui ne rend de comptes à personne, est une agence fédérale créée contre la volonté des Torontois et qui n'en fait qu'à sa tête.

Les signataires demandent au gouvernement du Canada d'abolir l'Administration portuaire de Toronto, de fermer l'aéroport des îles de Toronto et de restituer le secteur riverain aux habitants de cette ville.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUESTIONS AU

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Plus tôt cette semaine, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes a soulevé une objection, conformément à l'article 39 du Règlement, relativement à la question n° 90 formulée par la députée de New Westminster—Coquitlam. Selon lui, la question était trop longue. Le secrétaire parlementaire a soutenu que la question de la députée était irrecevable et qu'elle devrait être rayée de la liste.

À la page 439 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit, il est dit relativement à l'article 39 du Règlement que les questions écrites sont inscrites au Feuilleton « dans le but d'obtenir du gouvernement des renseignements détaillés ou techniques concernant quelque affaire publique ».

L'article 39 du Règlement est clair. Il existe des règles qui nous permettent d'adresser des questions détaillées à des ministres et dans de rares circonstances à d'autres députés dans le but d'obtenir de l'information dont nous avons besoin pour exercer nos fonctions de député.

La question que conteste le secrétaire parlementaire est la seule question inscrite au Feuilleton au nom de la députée de New Westminster—Coquitlam. L'article 39 du Règlement stipule qu'aucun député n'a plus de quatre questions inscrites au *Feuilleton* en même temps. Il se trouve que la députée n'a fait inscrire qu'une question au *Feuilleton*. De toute évidence, la question, qui comporte maintes subdivisions, est longue.

Il fut une époque où un député pouvait faire inscrire au *Feuilleton* autant de questions qu'il le désirait. Il y a dix ans, on a adopté un nouvel article limitant à quatre le nombre de questions qu'un député peut faire inscrire au *Feuilleton* en même temps. Ma collègue qui n'a fait inscrire qu'une question au *Feuilleton*, respecte donc cette partie du Règlement.

La question concerne l'Afghanistan et le déploiement des ressources militaires dans ce pays. Monsieur le Président, afin de rendre votre décision quant à la recevabilité de la requête du secrétaire parlementaire, vous devez examiner ce qui fait autorité depuis la modification du Règlement. En particulier, j'attire votre attention sur des questions formulées par M. John Cummins, un député du Parti conservateur lors de la dernière législature, et sur des questions...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je rappelle au député qui a beaucoup d'expérience dans cette enceinte que nous ne désignons pas les députés par leur nom.

• (1220)

M. Joe Comartin: Je vous demande de bien vouloir m'excuser, monsieur le Président. Je vais avoir le problème de ne pas connaître sa circonscription: Delta—Richmon-Est.

Au cours de la dernière législature, le député a présenté deux questions en même temps, soit les questions n° 5 et 7. Ces questions dont j'ai la copie en main sont plus longues ou du moins tout aussi longues que la question n° 90 qui fait l'objet d'une objection de la part du gouvernement et du secrétaire parlementaire à ce stade-ci.

En fait, on a répondu à ces questions. Elles portaient sur la pêche, sauf erreur. Le député était alors et il demeure très intéressé par la question. Il posait, selon moi, des questions précises tout à fait appropriées et il voulait obtenir des faits et des détails qui étaient tout à fait conformes à l'esprit et à la lettre de l'article 39 du Règlement, comme l'est la question n° 90.

La position défendue par le gouvernement, par l'entremise du secrétaire parlementaire, va à l'encontre de sa propre pratique au cours de la dernière législature, lorsque les conservateurs siégeaient

dans l'opposition. Même le secrétaire parlementaire pourrait revenir en arrière et examiner certaines de ses questions au cours de la dernière législature. Elles étaient plutôt longues également. C'est contraire à la pratique depuis que l'article 39 du Règlement a été modifié.

Je prétends que les motifs derrière tout cela se retrouvent dans la question elle-même, car le gouvernement n'apprécie pas d'avoir à fournir ces renseignements touchant les ministères de la Défense nationale et de la Coopération internationale.

Pour vous donner simplement un exemple, grâce à l'information que cette même députée a recueillie auprès du même gouvernement dans la réponse donnée au printemps à des questions écrites, des renseignements très intéressants, précis et nécessaires ont été publiés dans certains des journaux nationaux du pays, ce matin.

La députée faisait son travail en posant ces questions et cette information était nécessaire aux fins du débat qui a lieu sur cette question dans tout le pays. C'est simplement un exemple frappant qui montre que nous devons être en mesure de poser ce type de questions détaillées. Elle a vraiment obtenu de l'excellente information.

De même, la question n° 90 qu'elle pose maintenant pourrait nous permettre d'obtenir des renseignements dont nous avons besoin dans le cadre de ce débat sur le déploiement de nos troupes et les ressources présentes en Afghanistan à l'heure actuelle.

En somme, mon argument a trait au fait que l'article 39 du Règlement a été modifié. Il limitait de telles questions. Or, elle s'en est tenue aux limites. Les questions doivent avoir une longueur raisonnable. Par rapport à la pratique depuis le renouvellement de l'article 39 du Règlement, la députée s'en est tenue à la pratique telle qu'elle a évolué depuis le changement, une pratique que le parti politique qui forme le gouvernement aujourd'hui a suivi lorsqu'il était dans l'opposition.

L'hon. Rob Nicholson (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, j'aurais quelques commentaires à formuler. La question a déjà été soulevée à la Chambre. Je crois que le Président prend la chose en délibéré. Je vais ajouter mes propres commentaires à ce sujet et je conteste l'interprétation qu'a donnée le député qui vient d'intervenir de l'esprit du Règlement.

À mon avis, la question, pour ne pas employer le pluriel, viole manifestement l'esprit du Règlement. Le Règlement existe pour offrir des solutions aux députés. Le système a bien fonctionné mais, lorsqu'un député tente de faire passer 47 questions pour une seule et même question, voilà qui dépasse de loin ce qui est prévu dans le Règlement. Franchement, ce n'est pas raisonnable et il s'agit d'une violation de l'esprit du Règlement. Je crois également que la question est irrecevable sur le plan technique, monsieur le Président, et je sais que vous allez tenir compte de tout cela lorsque vous vous pencherez sur le sujet.

Initiatives ministérielles

Je conteste également l'assertion du député, qui dit croire que le gouvernement adoptait cette position parce qu'il n'a pas l'intention de répondre à des questions au sujet de l'Afghanistan. Rien n'est moins vrai. Nous sommes ici pour renseigner les députés. Le député a été injuste lorsqu'il fait un procès d'intention au gouvernement. Nous sommes ici pour agir de façon raisonnable et pour donner des réponses aux députés.

Franchement, je pourrais en dire autant. Je pourrais dire que l'intention du député est en réalité de souligner l'opposition du NPD à ce que fait le Canada en Afghanistan. Je pourrais bien le prétendre. Pourtant, je n'ai pas le goût d'approfondir cet aspect et je ne crois pas non plus que le député devrait conclure que le gouvernement manque de franchise sur cette question de quelque façon que ce soit.

Nous savons très clairement quelle est notre position au sujet de l'Afghanistan. Le président de l'Afghanistan a livré un discours magnifique et a très bien exposé aux Canadiens les raisons de notre présence dans ce pays. Le gouvernement est tout à fait disposé à parler de l'Afghanistan et à fournir des renseignements. Cependant, si un député tente de truffer 47 questions en une seule, il dépasse nettement l'esprit du Règlement, monsieur le Président, et je vous invite à en tenir compte dans votre décision.

• (1225)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre et le député de Windsor—Tecumseh de leurs interventions. Leurs points de vue seront pris en considération.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA GESTION DES URGENCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 septembre, de la motion portant que le projet de loi C-12, Loi concernant la gestion des urgences et modifiant et abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): La dernière fois que nous nous sommes penchés sur cette question, le député de Yukon avait la parole et il lui reste huit minutes.

[Français]

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de continuer mon discours à propos de la loi C-12, Loi concernant la gestion des urgences et modifiant et abrogeant certaines lois.

[Traduction]

Les députés se rappellent peut-être que, dans la première partie de mon intervention, j'ai d'abord dit que les libéraux appuient le projet de loi. Cette mesure législative est une nouvelle version d'un projet de loi libéral auquel uniquement quelques changements ont été apportés, compte tenu de l'excellent travail que nous avions fait en matière de sécurité après les événements du 11 septembre. Le gouvernement libéral a consacré 9,5 milliards de dollars à la sécurité. Il a créé le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et il a établi un centre national des opérations gouvernementales qui fonctionne 24 heures par jour, sept jours par semaine.

J'ai ensuite mentionné que nous vivons maintenant dans un monde nouveau, un monde qu'il faut changer. Il faut des projets de loi comme celui-ci pour modifier les mesures d'urgence et les adapter à un monde en évolution à la suite des événements du

11 septembre 2001, des tueries survenues à Montréal et des changements climatiques. En outre, nous avons été témoins de catastrophes comme des tempêtes de verglas, des ouragans et des tsunamis et nous pouvons être confrontés à des chutes de météorites et à des maladies comme le SRAS. Il est très important d'évoluer et d'établir des chaînes de commandement pour faire face aux problèmes rapidement.

J'ai également fait mention de la grande importance de coordonner nos efforts avec ceux des États-Unis parce qu'en cas de catastrophe naturelle, la frontière est une limite artificielle. Des deux côtés de la frontière, les gens en place doivent avoir des plans solides pour réagir rapidement aux situations d'urgence. J'ai ensuite signalé que le projet de loi a négligé dans certains cas les gouvernements territoriaux.

J'aimerais que les gens des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut sachent que je veille constamment à ce qu'ils soient inclus. S'ils ont d'autres préoccupations qui semblent, selon eux, avoir été oubliés ou mis de côté, ou s'ils ont d'autres problèmes, je les invite à communiquer avec moi, car je suis le porte-parole pour le Nord canadien.

Cette façon moderne de gérer les urgences m'amène à un sujet qui me tient à cœur et dont j'aimerais parler un peu. Il s'agit de l'affectation d'avions de recherche et de sauvetage au nord du 60^e parallèle.

À l'heure actuelle, tous nos avions de recherche et de sauvetage sont basés le long de la frontière canado-américaine. C'est sans aucun doute la région où notre population est la plus dense et où le plus grand nombre d'incidents surviennent. Mais il ne faut pas pour autant négliger le nord du pays.

En réalité, nous n'utilisons que la moitié du rayon d'intervention de ces avions, car l'autre moitié couvre une partie des États-Unis et des océans au sud. En revanche, si nous avions un, deux ou trois avions, la moitié nord du pays serait couverte. Nous avions en fait promis d'affecter quatre avions au nord du 60^e parallèle.

Le fait que la plupart des incidents surviennent dans le sud ne signifie pas qu'il faille négliger le nord. Par exemple, la vaste majorité des crimes au Canada sont commis dans le sud. La GRC est quand même présente dans le nord. Elle accomplit de l'excellent travail dans les territoires. Nous avons aussi des médecins, qui accomplissent eux aussi de l'excellent travail. Nous avons des magasins d'aliments malgré notre petite population. Ils effectuent tous un travail remarquable. Il est donc primordial de les protéger.

Certains diront que les ressources civiles disponibles pour faire des recherches sont beaucoup plus nombreuses dans le sud que dans le nord. Or, dans le nord, les accidents peuvent être beaucoup plus graves. De nos jours, des milliers d'avions survolent le pôle et nos activités connaissent une forte croissance à cause du réchauffement de la planète.

Le premier ministre a parlé de la souveraineté dans le Nord, ce qui découle du réchauffement de la planète. Il devrait le reconnaître. Il y a beaucoup d'activité dans le Nord et un accident y serait beaucoup plus dangereux et grave que dans le Sud. Il y a moins d'organismes civils en mesure d'effectuer des sauvetages et d'envoyer du matériel et de quoi se réchauffer et beaucoup plus de chances de mourir d'hypothermie sur terre ou dans l'eau.

Initiatives ministérielles

Je tiens mordicus à réitérer, comme je le fais valoir depuis longtemps devant le Comité de la défense, qu'il faut des avions de recherche et de sauvetage qui ont une autonomie suffisante au nord du 60^e parallèle.

Je peux être raisonnable, car je sais que de tels avions coûtent cher et nécessitent toute une gamme de services, notamment mécaniques. Je ne suis pas opposé à un compromis, c'est-à-dire à ce que ces avions aient deux fonctions étant donné que des avions militaires dans le Nord doivent être remplacés et qu'il y a des avions dans cette région qui servent à différents usages. Je n'aurais pas d'objection à ce que l'on utilise dans le Nord des avions qui peuvent remplir des missions de recherche et de sauvetage et servir aussi à d'autres fins. Par conséquent, les habitants du Nord et les étrangers qui ont le malheur d'avoir un accident dans le Nord seraient beaucoup mieux protégés.

● (1230)

J'invite tous les députés à appuyer le projet de marché que nous avons approuvé au Parlement il y a trois ans afin qu'un appel d'offres soit finalement lancé et que nous ayons des avions de recherche et de sauvetage qui assureront aux habitants du Nord et à la population des territoires la même protection que celle dont bénéficient les habitants des provinces.

Je veux maintenant aborder un élément plutôt ésotérique du projet de loi. Je ne pense pas que quelqu'un en ait déjà parlé. Le projet de loi permettrait aux entreprises d'échanger des renseignements afin de protéger des infrastructures critiques. Dans le nouveau monde dont j'ai parlé hier, les infrastructures sont exposées à des attaques. Les infrastructures sont essentielles au bon fonctionnement de notre société, à la santé de l'économie et de la population et nous voulons les protéger.

Une bonne partie de l'information nécessaire pour protéger les infrastructures est entre les mains du secteur privé. Le projet de loi prévoit la collaboration entre les entreprises et leur coordination afin que le secteur public ait accès à l'information dont dispose le secteur privé pour qu'elle soit incluse dans les plans d'urgence qui, sans cela, ne peuvent pas être complets et sensés.

Habituellement, les entreprises ne seraient pas disposées à transmettre certains renseignements, car il s'agit de renseignements confidentiels et protégés qui pourraient être utiles à leurs concurrents ou à des terroristes. Prenant en compte de telles circonstances, le projet de loi prévoit une disposition qui protégerait les renseignements fournis à titre confidentiel, lesquels ne serviraient que pour des motifs de protection en cas d'urgence.

Enfin, il me reste une minute pour parler des pouvoirs que le projet de loi confère au ministre de la Sécurité publique au chapitre de la surveillance, de l'évaluation et de la coordination des plans fédéraux. Tous les ministères et les agences doivent avoir un plan, soit, mais si j'appuie cette mesure, c'est qu'elle prévient les ratés qui pourraient être attribuables à l'absence d'un grand responsable. Voici un exemple.

Le gouvernement libéral a mis en oeuvre une politique appelée Lenteur rurale. En appliquant cette politique, les ministères devraient voir à ce que tous les programmes et les lois donnent les résultats escomptés. Les sous-ministres sont tenus de présenter un rapport annuel faisant état des progrès réalisés pour satisfaire les besoins des collectivités des régions rurales. Le député de l'Île-du-Prince-Édouard et moi-même avons défendu cette politique.

J'ai posé maintes questions à ce sujet au sein de comités et je me suis rendu compte que certains sous-ministres n'étaient pas au courant de cette politique ou qu'ils ne présentaient pas de rapports.

Voilà pourquoi il est important que le projet de loi dont nous sommes saisis confère au ministre de la Sécurité publique des responsabilités générales en ce qui concerne les plans des ministères fédéraux, de manière à assurer que ces plans sont appropriés et efficaces.

● (1235)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Yukon de ses observations éclairées sur le projet de loi C-12.

Mon collègue a soulevé, entre autres, que dans le Nord, et de fait dans une grande partie de l'arrière-pays, les gens font face à des circonstances auxquelles nous ne pensons pas dans les régions urbaines du Canada, c'est-à-dire la menace que posent les feux de forêt.

Mon collègue sait que j'ai été garde forestier pendant de nombreuses années au Yukon. Les gardes forestiers veillent principalement à lutter contre les incendies et à les gérer, mais ils sont aussi gestionnaires de l'aménagement du territoire. Les petites collectivités considèrent que le Service des forêts est responsable de diriger les mesures d'urgence. C'est vraiment la seule entité de la société civile vers laquelle ces collectivités peuvent se tourner.

Dans une petite collectivité comme Dawson City, où j'habitais, il y avait la commission scolaire, le maire et le conseil municipal, quelques agents de la GRC et le Service des forêts. Pour les urgences, ou du moins les préparatifs d'urgence, les gens s'en remettaient au Service des forêts. Ils estimaient en effet que ce dernier était le mieux placé pour appliquer tout élément du plan de mesures d'urgence.

Mon collègue a indiqué qu'il devait y avoir plus de missions de recherche et de sauvetage, entre autres choses. Ce que j'ai trouvé utile dans l'élaboration de ces plans et dans les pratiques en soirée pour nous préparer en cas d'urgence, c'est que nous avions besoin parfois de fonctions doubles. Il nous arrivait d'avoir des conflits de compétence.

Le député croit-il que ce projet de loi pourrait aider à réduire les conflits de compétence afin que les équipes de mesures d'urgence puissent se servir des outils, des avions, de l'équipement et des camions qui appartiennent à une autre administration sans avoir à se soucier des formalités administratives, du protocole et d'être en train d'empiéter sur les plates-bandes d'autres personnes à un autre niveau, non du gouvernement, mais de la société civile?

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait abordé ce point. C'est l'objet du projet de loi. C'est un bon point à soulever en comité. Les organisations non gouvernementales comme les groupes de pompiers volontaires ne sont pas mentionnées explicitement dans le projet de loi, mais divers ordres de gouvernement le sont. Je le répète: il est dommage que les territoires ne soient pas mentionnés, car au Yukon, la lutte contre les incendies de forêt est maintenant de compétence territoriale. Il faudrait donc coordonner cela.

Dans mes observations hier — je ne sais pas si le député était présent — j'ai dit que, à cause de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et du réchauffement de la planète, la lutte contre les incendies de forêt au Yukon présentait plus de risques de catastrophe que jamais. Une large bande d'arbres se trouve juste à côté d'une de nos collectivités; c'est comme une poudrière prête à exploser. Il y a un risque pour cette collectivité et peut-être pour d'autres.

Initiatives ministérielles

Je suis tout à fait d'accord avec le député; il faut que les gouvernements concertent leurs efforts, suivant l'esprit du projet de loi. Toutefois, il y aurait peut-être lieu d'inclure d'autres organisations. On mentionne les administrations locales, mais il faut le préciser expressément et inclure les territoires.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, j'étais heureux d'entendre le député de Yukon parler de la Lentille rurale.

Je ne m'attends pas — et j'y reviendrai dans un instant — à ce que le gouvernement du Canada se serve à d'autres fins des mesures visées par le projet de loi, mais cela s'est déjà vu aux États-Unis. En vertu de la nouvelle réglementation provenant de leur organisme d'inspection, les États-Unis invoquent la lutte contre le bioterrorisme pour assujettir les produits agricoles, animaux et végétaux, à des frais. Je pense qu'ils exigent 5,25 \$ par camion qui traverse la frontière, 5 \$ par passager aérien, 566 \$ par navire et tel montant par conteneur ferroviaire.

C'est du protectionnisme américain sous le couvert de mesures de sécurité. Il en coûtera 77 millions de dollars et les Canadiens vont tout payer. Or, le nouveau gouvernement n'a pas remis en question ces mesures états-uniennes autant qu'il aurait pu. Cela va dans le même sens que ce que le député disait à propos de la Lentille rurale.

Le député pense-t-il que le projet de loi peut déboucher sur le même genre de situation ou bien cela n'arrive-t-il qu'aux amis du premier ministre aux États-Unis, qui imposent ces mesures superflues aux Canadiens?

• (1240)

[Français]

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son intervention.

[Traduction]

Les députés devraient se rappeler que, avec chaque projet de loi, ce genre de choses peut survenir volontairement ou non.

Pour illustrer ce qu'il dit, on fait vaguement référence à l'aspect militaire dans le projet de loi. On parle d'appui envers les plans et nos alliés, et c'est quasiment tout. On ne précise pas quelles régions du monde seraient visées et on ne définit pas les circonstances. C'est bien que le projet de loi aborde le sujet, mais en clarifiant le tout, on s'approcherait davantage du but visé et on éviterait le genre d'abus décrit par le député.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, les intervenants précédents ont attiré l'attention sur un certain nombre d'aspects intéressants du projet de loi C-12. Nous ne pouvons pas étudier le contexte de ce projet de loi très mince et très simple sans tenir compte d'autres facteurs. De par sa nature, le projet de loi a des répercussions très vastes sur la structure de beaucoup d'aspects de la société civile, notamment ce que mon collègue de Malpeque vient de décrire. Je l'en remercie, car sa crainte va de pair avec les préoccupations et les réserves que je veux soulever par rapport au projet de loi.

Il faut nous montrer très prudents et toujours vigilants afin d'éviter que les mesures que nous prenons au nom de la sécurité nationale ne portent pas atteinte aux valeurs qui définissent les Canadiens. Il est aussi essentiel que ceux qui utiliseraient le projet de loi à des fins secondaires sachent, de la bouche de députés avisés qui ont étudié le projet de loi avec diligence, que nous ne tolérerons pas cela.

Je n'irai pas jusqu'à imputer des motifs sous-jacents à la présentation de projets de loi de cette nature, mais nous pouvons tirer des leçons utiles de l'exemple de certains pays, notamment notre

voisin du Sud. Je peux dire sans aucune hésitation et sans crainte de contradiction que le gouvernement des États-Unis s'est servi de la crise menaçant la sécurité nationale comme prétexte pour atteindre certains objectifs connexes, dont certains au détriment du Canada. Je ne pense pas que ce soit conter des histoires ni manquer de respect à nos voisins américains que de rappeler que nous ne sommes pas des idiots et que nous avons vu ce qui se passait.

Le député a mentionné certains détails utiles sur les droits, frais et autres mesures qui sont actuellement appliquées aux expéditeurs canadiens qui exportent des marchandises aux États-Unis. On leur impose un fardeau supplémentaire en les obligeant à se conformer aux nouvelles normes mises en place par nos voisins américains, en invoquant la sécurité nationale ou la crainte du terrorisme, sans compter tous les thèmes et motifs connexes servant à étoffer leurs arguments. Nous pourrions évoquer un certain nombre d'exemples à cet égard.

Nous sommes très conscients des libertés personnelles et nous n'admettrons pas qu'elles puissent être violées, mais nous devons également être prudents et faire en sorte que les craintes du public ne soient pas utilisées dans un autre contexte pour justifier l'injustifiable. Cela s'appliquerait certainement à l'expérience des États-Unis, qui ont invoqué la menace du bioterrorisme pour désavantager les exportateurs canadiens et, essentiellement, imposer ce qui pourrait être perçu comme des tarifs illégaux justifiant en temps ordinaire l'application de sanctions commerciales ou le dépôt de plaintes d'ordre commercial.

Aucun des partis que j'ai entendu parler du projet de loi ne semblait trouver à redire sur l'idée que nos mesures d'urgence devraient être examinées. Le gouvernement libéral précédent a présenté le projet de loi C-78, une mesure législative identique, au cours de la précédente législature. C'est ce qu'on présente à nouveau à la Chambre aujourd'hui, avec quelques modifications et ajustements mineurs.

À l'époque où nous vivons, il va de soi que nous devons examiner de plus près nos mesures d'urgence. La question des compétences était clairement au centre des interventions des députés du Bloc. Je pense toutefois que nous serons tous d'accord pour dire que, lorsqu'il s'agit de la sécurité du Canada et des Canadiens, il faut transcender les questions de compétences et de frontières, car le temps presse lorsque la population du pays est menacée par des éléments naturels ou non naturels.

• (1245)

Le Canada est très bien équipé et préparé pour faire face aux catastrophes naturelles. Je parle en connaissance de cause. En effet, la rivière Rouge a débordé et inondé ma région il n'y a pas si longtemps, en 1997. Nous avons un collègue du côté du gouvernement qui vient du Manitoba. Je peux vous dire sans l'ombre d'un doute qu'à mesure que cette aberration de la nature se rapprochait de nous, tout a commencé à prendre forme. Je devrais peut-être rappeler à ceux qui n'étaient pas là que la rivière Rouge faisait 50 milles de large. C'était une circonstance tout à fait extraordinaire. J'ai l'habitude de faire du canoë sur la rivière Rouge. Cette dernière est d'habitude moins large que l'enceinte dans laquelle nous nous trouvons. Quand sa largeur a atteint 50 milles et que les eaux se rapprochaient inexorablement de Winnipeg, nous étions véritablement dans une situation de crise au ralenti.

Initiatives ministérielles

On me dira sûrement qu'on avait amplement le temps de mettre sur pied un plan d'intervention d'urgence efficace. Ce n'était pas comme la tempête de verglas qui s'est abattue sur Ottawa en une nuit et qui a ravagé l'infrastructure, en tout cas l'infrastructure électrique. Mais je peux tout de même dire avec fierté qu'Ottawa avait en place des mesures qui ont bien servi les résidents. J'étais député à l'époque et j'ai pu observer comment la ville a réagi et réduit au minimum non seulement les désagréments mais aussi la perte de vies, les blessures et les risques pour les services, les biens et les habitants.

Si je parle de la crue de la rivière Rouge, monsieur le Président — j'espère que vous n'estimez pas que c'est hors-contexte ou contraire à l'ordre du débat — c'est parce que cet exemple étaye l'argument en faveur de mesures communes dans la préparation et l'administration des services d'urgence. Prenons par exemple un événement qui a eu lieu dans les années 1960 au Manitoba et qui ne pourrait jamais avoir lieu aujourd'hui. Je parle de la construction du canal de dérivation de la rivière Rouge, le plus grand exploit d'ingénierie de l'histoire si on mesure le volume de terre déplacée, supérieur au volume de terre déplacée pendant la construction du canal de Suez. Il s'agit là d'une initiative en matière d'infrastructure publique si vaste et si importante qu'on ne pourrait jamais la proposer aujourd'hui sans se faire ridiculiser. On nous dirait qu'on ne pourrait pas se le permettre, que ce serait gaspiller l'argent des contribuables. On craindrait les dérapages. On trouverait des centaines de raisons pour dire qu'on ne devrait pas le faire et peut-être qu'on nous dirait qu'il faudrait laisser le secteur privé s'en charger dans le cadre d'un partenariat privé-public mais, à bien y penser, c'est peu probable parce que nous sommes devenus si craintifs.

On est bien timide quand il s'agit de bâtir un pays et d'élaborer de grands projets, par exemple. Vision collective et rêve national brillent par leur absence. Voilà ce qu'il a fallu surmonter. Un premier ministre conservateur du nom de Duff Roblin — je lui en reconnais le mérite — a tout simplement refusé d'écouter les opposants au projet, et le montant investi dans le plus vaste projet d'infrastructure jamais réalisé au Canada, et même dans le monde, à cette époque a depuis fait économiser à la ville de Winnipeg trois, quatre ou cinq fois autant. Ce projet a coûté des centaines de millions de dollars à une époque où l'on considérait 100 000 \$ comme une somme considérable, mais il a depuis permis d'économiser des milliards de dollars et de sauver des centaines de milliers de maisons et probablement des milliers de vies aussi. Tout cela parce qu'une personne a eu le courage de faire preuve de véritable leadership, de tenir tête aux opposants et de déclarer qu'il y a des choses d'une importance telle qu'elles commandent que l'on investisse en prévision de l'avenir.

Encore aujourd'hui, nous invitons M. Roblin à se rendre sur le bord du canal de dérivation de la rivière Rouge et nous le remercions en chœur d'avoir été aussi énergique et entêté et de ne pas s'être laissé décourager. On est en train d'élargir le canal. En fait, on est en train de le creuser et de l'élargir parce qu'il représente la plus grande réalisation des Winnipegois.

On ne prendra jamais trop de mesures de protection civile, mais il faut de la sagesse collective et du courage politique pour mener à bien pareille action collective. Je vois d'ici la réaction de la Fédération canadienne des contribuables, si nous venions demander, pour notre bien-être collectif, d'entreprendre un projet de l'ampleur de celui du canal de dérivation de la rivière Rouge. On nous rirait au nez. La fédération camperait à nos portes, tiendrait une conférence de presse et se moquerait de nous, traitant notre parti de parti qui taxe

et qui dépense ou quelque chose du genre. Or, de tels projets se justifient lorsque le bien-être national est en jeu.

● (1250)

Je peux ajouter que pendant les inondations du siècle, en 1997, j'ai été très réconforté non seulement par la mobilisation des citoyens, mais par celle des forces armées à des fins civiles. La formation qui nous permet de nous doter de très bons soldats et d'unités militaires efficaces a des retombées immédiates dans les situations d'urgence comme les feux de forêt, les inondations et ainsi de suite. Il n'y a pas d'autres acteurs qui possèdent ces capacités, que ce soient le matériel lourd, l'ingénierie, la technologie ou la simple force manuelle de deux mille personnes en bonne forme physique qui ont l'habitude d'oeuvrer dans le cadre d'interventions coordonnées. On ne voit pas cela souvent. À qui faisons-nous appel, si ce n'est aux militaires, quand ce genre de situation se présente?

La seule personne qui nous a déçus, c'est le premier ministre de l'époque, lorsqu'il est venu voir les lignes de bataille contre les crues. Nous avons tous entassé des sacs de sable jusqu'au milieu de la nuit. Le premier ministre de l'époque a fait sa visite obligée et il a un peu mouillé ses Gucci en marchant dans certains des secteurs où se trouvaient des sacs de sable. Quelqu'un lui a tendu un de ces sacs et il a dit: « Que voulez-vous que je fasse avec ça? », il s'est en quelque sorte retourné et il est parti. Nous étions déçus du fait que la seule personne que nous n'avons pas vraiment réussi à intéresser à notre initiative, c'était, en fait, notre propre premier ministre. Le reste des élus était là, le maire de Winnipeg, le premier ministre provincial et tous les députés travaillaient à installer des sacs de sable. Je crois que les citoyens étaient heureux de voir ce type de mobilisation efficace.

Je suis aussi fier du fait que la ville de Winnipeg, dans ma circonscription de Winnipeg-Centre, compte le seul laboratoire de virologie de niveau 4 au Canada. Nous avons obtenu ce laboratoire d'une manière un peu détournée. Vers le milieu des années 80, le gouvernement Mulroney a donné un contrat de maintenance des CF-18 à Montréal, même si la candidature de Winnipeg offrait mieux pour moins cher. Tout était prêt. Nous étions absolument convaincus que le contrat des CF-18 aboutirait à Winnipeg. Hélas, pour des raisons politiques, comme c'est souvent le cas, le contrat est allé au Québec à un prix plus élevé. Ce n'était pas avantageux pour les contribuables et c'était une claque au visage de l'Ouest du pays.

J'imagine que Jake Epp, le principal ministre originaire du Manitoba à l'époque, a obtenu le laboratoire de virologie comme prix de consolation. Le Québec a obtenu des contrats valant des milliards pour l'entretien de nos avions de chasse et l'avancement de son secteur aérospatial déjà vigoureux, et nous avons hérité d'une fabrique de maladies plantée au beau milieu d'un quartier résidentiel de ma circonscription. Nous n'avons pas beaucoup apprécié. La ville d'Ottawa avait refusé que ce laboratoire soit construit sur son territoire, car elle ne voulait pas du virus d'Ebola dans sa cour. Il a donc abouti chez nous.

Initiatives ministérielles

Avec le recul, nous sommes très heureux de la présence de ce laboratoire de virologie de niveau 4 et des experts internationaux qu'il attire dans notre collectivité. Par contre, nous étions préoccupés par la sécurité. Voici un exemple d'une situation d'urgence. Nous n'étions pas vraiment préoccupés par ce qui se passait au laboratoire et par les mesures de sécurité pour la manipulation des virus les plus dangereux du monde. J'ai visité l'endroit. Les murs sont épais et faits de béton et l'édifice est à l'épreuve des bombes et des balles. Cependant, nous nous interrogeons sur les pratiques de transport de ces virus mortels jusqu'au laboratoire. C'était le maillon faible de la chaîne. On nous avait assuré que le transport suivrait les règles de sécurité les plus strictes, que les virus seraient transportés dans des camions de la Brinks qui voyageraient en convois de trois dont un seul contiendrait le virus, de sorte qu'il y aurait des leurres en cas d'attaque terroriste.

Pourtant, dès que nous avons eu le dos tourné, le contrat de transport a été donné à FedEx. Il y a eu un accident au coin de Logan et William, où un camion de FedEx a heurté une voiture. Qu'est-ce qui s'est échappé du camion? Des virus de l'anthrax et de la maladie de Newcastle, qui décime les populations de poulets instantanément si le virus s'échappe dans l'atmosphère.

• (1255)

L'envoi d'anthrax par FedEx est loin du recours aux camions de la Brinks et aux leurres. J'étais vraiment renversé. Je ne pouvais croire qu'on abuser ainsi de la confiance des gens. À l'époque, j'ai dit que si on commençait à envoyer de l'anthrax par FedEx, on pouvait se demander si on n'allait pas finir par envoyer le virus de l'Ebola par bicyclette. Ce serait la seule chose plus ridicule que l'envoi d'anthrax par FedEx.

Nous étions déçus des mesures d'urgence, car cela aurait pu être une catastrophe. Ce laboratoire de niveau 4 est au beau milieu d'un quartier résidentiel. Il n'est pas situé en banlieue ou dans un parc industriel. La distance qui le sépare des maisons dans un quartier pauvre de la ville est la même que celle qui nous sépare à l'heure actuelle, monsieur le Président. Je suppose qu'on a pensé que cela ne comptait pas vraiment, car c'était simplement un quartier pauvre. Cela ne se produirait pas dans Tuxedo, River Heights ou un quartier riche de la ville. Les gens de cet endroit n'accepteraient pas qu'on installe un laboratoire de niveau 4 qui envoie de l'anthrax par FedEx, mais on n'a pas hésité à le faire au beau milieu de ma circonscription, la plus pauvre du Canada.

Nous sommes conscients de ces choses. Il y a un avantage en fin de compte, je suppose, pour le campus du Centre des sciences de la santé qui est au cœur de ma circonscription et ce laboratoire de niveau 4 a des fonctions nationales et internationales dans l'évaluation et l'analyse des virus dangereux chez les animaux ou chez l'homme. Je tiens à rendre hommage aux docteurs David Butler-Jones et Frank Plummer qui dirigent notre laboratoire de niveau 4 à Winnipeg et mes commentaires ne veulent en rien diminuer la valeur du travail qu'ils accomplissent. Je voudrais simplement qu'ils aient des protocoles plus rigoureux pour le transport de leurs bestioles dans ma ville.

La dernière question que je voudrais soulever au sujet des mesures d'urgence, et ce dans le contexte du projet de loi C-12, c'est celle du réchauffement de la planète, qui a été également soulevée de façon très utile par notre collègue de Yukon. J'espère que le projet de loi permettra aux ministres de premier plan de tous les ordres de gouvernement de se préparer aux conséquences du réchauffement de la planète. À la télévision, l'autre jour, j'ai entendu un climatologue affirmer avec une certaine fierté que, d'ici un an ou deux, nous serions en mesure d'emprunter le passage du Nord-Ouest en bateau

sans avoir recours à des brise-glaces. Il a déclaré que le passage allait devenir une voie de navigation et il a énuméré les avantages de cette situation.

À tous ceux qui pensent de la même façon, je rappelle la mise en garde de Tim Flannery, première autorité mondiale en matière de changements climatiques. M. Flannery était invité à notre congrès qui s'est tenu à Québec il y a moins de deux semaines. Ce spécialiste a mentionné que si jamais le passage du Nord-Ouest était ouvert comme route de navigation, tous les ports du monde se retrouveraient sous quatre pieds d'eau. Il a ajouté que les bateaux n'auraient pas de place pour charger et décharger leurs produits parce que, ici, nous serions un peu comme sur l'arche de Noé. Le monde et certainement les régions côtières seraient submergés.

Je signale, comme dernière mise en garde, que, au moment où nous nous apprêtons à examiner la capacité d'intervention d'urgence du Canada, nous devrions peut-être nous demander si nous sommes prêts à cet assaut que nous nous imposons nous-mêmes avec les changements climatiques. Quelles mesures concrètes les ministres prennent-ils aujourd'hui pour nous préparer à ce qui pourrait être une apocalypse que nous aurions provoquée nous-mêmes? Je ne suis pas de ceux qui se promènent avec une pancarte annonçant une fin de monde prochaine, mais j'affirme à mes collègues et à mes amis de la Chambre des communes que la fin est effectivement proche si nous ne faisons pas volte-face pour arrêter cet effet de boucle, cet effet cumulatif du réchauffement global que nous provoquons nous-mêmes.

S'il est une chose à faire pour nous préparer à des situations d'urgence, c'est de nous préparer à la catastrophe qui nous frappera si nous ne modifions pas nos pratiques, c'est-à-dire la pollution de la planète par l'humain au point où elle ne sera plus habitable. Nous souillons notre propre nid au point où nous ne pourrions plus vivre sur cette planète et, peu importe le nombre de mesures législatives adoptées, la situation ne changera pas sans la volonté politique de l'ensemble des ministres et de toutes les personnes en situation d'autorité, à tous les niveaux de gouvernement dans le monde. Si on a déjà avancé un argument pour appuyer la coopération mondiale, c'est sûrement celui de sauver la planète. Cet argument transcende le projet de loi C-12. Il devrait devenir le fil conducteur des décisions que nous prenons en tant que représentants élus.

• (1300)

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, mon collègue de Winnipeg a soulevé de nombreuses questions, mais la plupart ne concernent pas le projet de loi comme tel.

Le projet de loi propose d'accroître la coopération entre les provinces, le fédéral et les municipalités en cas de catastrophe. Mon collègue a parlé du débordement de la rivière Rouge en 1997. Ce fut dévastateur pour la province du Manitoba et pour ma circonscription. À l'époque, j'avais aidé à remplir des sacs de sable. Je tenais absolument à aider les soldats canadiens qui venaient en aide à la population locale et à la province en remplissant des sacs de sable afin de protéger nos biens. Nous leur en sommes extrêmement reconnaissants.

C'est cette coopération entre le Manitoba, les autres provinces, le gouvernement fédéral et les municipalités qui a fait le succès de l'opération.

Ces deux dernières années, ma circonscription a été le théâtre de deux catastrophes qui ont nécessité l'intervention de l'OMU. De façon tout à fait imprévisible, une crue éclair s'est abattue sur Lester Beach, causant d'extrêmes dégâts. Aucune mesure de prévention n'aurait pu empêcher cette catastrophe. Des voitures ont été emportées par la rivière et des maisons ont été soulevées de leurs fondations, puis emportées sur des distances de 20 à 30 pieds.

Cette année, une tornade a frappé Gull Lake et a tué une femme. Nous avons subi d'importants dommages. Des maisons et des résidences saisonnières ont été complètement détruites. Les lieux étaient méconnaissables.

À la lumière de tels événements, il est primordial de renforcer la Loi sur les mesures d'urgence. C'est pourquoi j'appuie le projet de loi.

Le député a parlé du canal de dérivation de la rivière Rouge. Le projet de loi porte aussi sur toute la question de la prévention. Le député a parlé de Duff Roblin, le premier ministre conservateur du Manitoba. Dans les années 1960, ce dernier caressait le rêve de creuser un fossé géant pour détourner les eaux de la rivière. Je crois que seule la construction du canal de Panama a fait plus de poussière que la construction du canal de dérivation de la rivière Rouge au Manitoba, dont la fonction est de détourner les eaux de la rivière autour de notre capitale régionale afin de la protéger.

Nous avons connu certains problèmes, mais nous sommes en train d'agrandir le canal. Ma circonscription en ressent durement l'impact. Il faudra peut-être sacrifier la ville de Selkirk et le site historique de Lower Fort Garry parce que nous n'avons pas pris des mesures préventives suffisantes pour garantir la stabilisation des rives sur toute la longueur de la rivière, jusqu'à son embouchure dans lac Winnipeg.

Lorsque le député discute avec ses homologues provinciaux du NPD, au Manitoba, croit-il que nous devons nous assurer de disposer de mesures préventives au lieu d'avoir à prendre des mesures d'atténuation des impacts après les faits, une fois les dommages constatés, comme par exemple la contamination des eaux souterraines et les dommages aux biens et aux infrastructures, simplement parce qu'on a pas su faire preuve de prévoyance?

• (1305)

M. Pat Martin: Monsieur le Président, le député de Selkirk—Interlake a raison. Il faut être prudent quand on fait obstacle à la nature. Il ne faut jamais prendre à la légère l'écoulement des eaux d'une rivière. En tant qu'ingénieurs, charpentiers et constructeurs on croit pouvoir maîtriser la nature, mais nous en sommes souvent incapables. Il est sage de ne rien faire qui pourrait nuire à ceux qui vivent en aval.

Cette précaution remonte aussi loin que la Grande Charte. L'une des premières choses mentionnée dans tout document codifiant la façon dont les être humains doivent cohabiter et se régir concerne les droits de ceux qui vivent en aval. Tu ne feras rien qui puisse nuire aux droits d'utilisation de l'eau de ton voisin vivant en aval.

La ville de Selkirk dispose d'un argument légitime, tout comme les habitants du Manitoba d'ailleurs, en ce qui concerne la volonté du gouverneur du Dakota du Nord de déverser les eaux du lac Devils, par voie d'échanges entre bassins, dans le réseau hydrographique de la rivière Rouge et ainsi polluer notre mer intérieure bien-aimée, le lac Winnipeg. C'est un fait qui mérite d'être pris en compte par la Chambre dans le contexte d'un débat d'urgence.

Le Dakota du Nord se comporte comme un État voyou. À mon avis, son intransigence absolue pour ce qui est d'écouter les scientifiques, d'entendre la raison et de tenir compte des plaidoyers

de ses voisins du Nord qui ont un grief légitime s'apparente davantage au comportement de la Corée du Nord. Le Dakota du Nord ne peut enfreindre la Loi du Traité des eaux limitrophes internationales parce qu'il a un problème d'eau au lac Devils. Ce lac pullule d'espèces envahissantes qui entreront dans le bassin hydrologique qui remonte la rivière Rouge vers le lac Winnipeg et la baie d'Hudson.

C'est une catastrophe assurée. C'est une violation de la nature. C'est un crime contre mère nature que de dévier l'eau dans ce bassin. J'espère que notre équipe de mesures d'urgence est prête à composer avec ce manque de sensibilité de nos voisins américains. C'est un problème urgent qui mérite l'attention de la Chambre. Je sais qu'il a l'attention du ministre des Affaires étrangères et de son homologue aux États-Unis, Condoleezza Rice, mais ce problème existe depuis des années.

Je me suis rendu à Washington avec Lloyd Axworthy pour plaider auprès des sénateurs américains des États du Nord qui sont en cause. Je leur ai dit: « Ne faites pas ça, de grâce. Ne commettez pas ce crime contre la nature. » Ils sont quand même allés de l'avant. C'est une urgence pour la province du Manitoba.

[Français]

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): L'honorable députée de Drummond a la parole.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je ne voulais pas participer au débat.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): L'honorable député d'Ottawa—Centre a donc la parole.

[Traduction]

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, mon collègue, le député de Winnipeg-Centre, nous a décrit les paramètres des préparatifs d'urgence.

Pendant la crise du verglas à Ottawa et au Québec également, je me suis porté volontaire pour aider l'armée et d'autres intervenants. J'ai alors vu clairement que nous comptions sur les travailleurs de première ligne, à savoir le personnel infirmier, le personnel paramédical et les miliaires. Nous devons les appuyer.

La question de la santé publique est un élément qui me préoccupe dans les préparatifs d'urgence. Nous n'avons pas suffisamment d'infirmières de la santé publique prêtes à intervenir, car nous avons délaissé la santé publique. Nous avons besoin de plus de ressources.

Comment pouvons-nous mieux nous préparer dans nos collectivités en faisant intervenir, en formant et en assurant plus de ressources en soins infirmiers?

• (1310)

M. Pat Martin: Monsieur le Président, les Canadiens ont, de façon générale, eu beaucoup de chance en étant relativement épargnés par les catastrophes. J'ai 50 ans, et j'ai été témoin de très peu de cataclysmes de l'envergure de la tempête de verglas d'Ottawa ou de l'inondation du siècle à Winnipeg, en 1997, par exemple.

Initiatives ministérielles

Je crains aussi que nous ne prenons pas tous les moyens voulus pour nous préparer à intervenir en cas de cataclysmes semblables. Il est certain que les changements climatiques, qui se produiront de plus en plus, s'accompagneront fréquemment de violents cataclysmes. En quelques heures seulement, la tempête de verglas avait paralysé complètement une grande ville. Il n'y a pas de doute que des cataclysmes semblables frapperont partout dans le monde de plus en plus fréquemment. Nous ne pouvons rien faire contre les effets de ces cataclysmes, mais nous pouvons nous préparer pour l'élément humain, c'est-à-dire pour les travailleurs sur le terrain, les travailleurs de santé publique, ceux qui sont mandatés pour intervenir.

Je m'étonne que nous n'ayons pas conçu de plan d'intervention d'urgence comme celui que nous avons durant la guerre froide. Des simulations étaient pratiquées dans les écoles où on demandait aux enfants de plonger sous leur pupitre. On leur disait que c'était pour se préparer en cas d'attaque nucléaire.

Nous n'aimons pas envisager pareils désastres parce que nous sommes un pays pacifique et que nous avons été frappés par très peu de cataclysmes comme des tremblements de terre, des inondations, des tempêtes de verglas et des ouragans. Ne nous y trompons pas toutefois. Par notre propre faute, nous allons connaître de plus en plus de ces dérèglements causés par les changements climatiques.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-12, Loi concernant la gestion des urgences. C'est un projet de loi très important.

Pour résumer, le projet de loi a pour but de renforcer la capacité du Canada de minimiser l'impact de tous les dangers, de les prévenir, de s'y préparer et d'y réagir. En réalité, il remplace la Loi sur la protection civile de 1988. En outre, il est presque identique au projet de loi C-78, présenté en 2005 par le gouvernement précédent. Même si nous avons maintenant un nouveau gouvernement, rien n'est vraiment nouveau. Les conservateurs continuent de s'inspirer des mesures législatives valables du gouvernement précédent. Il y a quand même certaines exceptions. Par exemple, en ce qui concerne la Loi sur les transports au Canada, ils ont cédé aux grandes compagnies de chemin de fer. Dans le cas de la Loi sur la Commission canadienne du blé, ils cèdent aux grandes compagnies céréalières. Nous en reparlerons à la première occasion.

Bref, le Parti libéral se félicite que le projet de loi sur la gestion des urgences, présenté à l'origine par le gouvernement libéral en novembre 2005, soit présenté à nouveau. Il avait été présenté à l'origine dans le but de respecter une promesse formulée dans notre politique en matière de sécurité nationale d'avril 2004.

Le projet de loi est basé sur le bilan impeccable des libéraux en matière de sécurité depuis les événements du 11 septembre: premièrement, un investissement de plus de 9,5 milliards de dollars pour renforcer la sécurité nationale, pour améliorer la protection civile et pour contribuer à la sécurité internationale; deuxièmement, la création du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile; et troisièmement, la création d'un centre national des opérations du gouvernement, chargé de coordonner, 7 jours par semaine et 24 heures par jour, les mesures d'urgence fédérales.

Comme j'ai déjà occupé les fonctions de solliciteur général après les événements du 11 septembre, je peux me porter garant des mesures qui sont prises dans ce projet de loi. Il y a quelque chose d'étrange au sujet du Canada. C'est un grand pays. Nous sommes un peuple tolérant et jouissons de nombreux privilèges, mais nous avons parfois un peu trop tendance à tenir notre sûreté et notre sécurité pour acquises. Les inondations de la rivière Rouge ont été mentionnées plus tôt. Il arrive qu'un ouragan finisse par frapper le

pays. En effet, pendant l'ouragan Juan, qui a atteint l'Est du Canada, les toits de deux bâtiments de mon exploitation agricole ont été emportés. Ces événements sont insignifiants en comparaison avec ce qui arrive ailleurs dans le monde, notamment les attentats terroristes. Le président de l'Afghanistan a justement parlé de ces activités terroristes ce matin.

Nous devons être vigilants sur tous les fronts en ce qui concerne les dangers de la nature et les dangers causés par les êtres humains, notamment par les terroristes. En tant qu'ancien solliciteur général, je connais, pour avoir pu la constater de près, l'importance de certaines mesures proposées dans ce projet de loi en ce qui a trait à la sûreté, à la sécurité et à la préparation pour les urgences susceptibles de se produire au Canada.

Il est important de se remémorer quelques-unes des mesures prises depuis le 11 septembre 2001. Les mesures que nous étudions présentement s'ajoutent aux mesures précédentes. Je sais que le gouvernement du parti d'en face a tendance à ne pas les mentionner, mais il est important de nous rappeler nos réalisations passées, qui nous servent de fondement dans la poursuite de nos efforts pour améliorer la sécurité au pays.

● (1315)

Le 3 octobre 2003, le vice-premier ministre de l'époque, John Manley, a annoncé le Plan d'action pour une frontière intelligente. Il y a eu l'ALENA un peu auparavant, mais à ce moment-là, il a fait un compte rendu bien étoffé à ce sujet.

Je voudrais résumer, à l'intention des Canadiens, quelques-unes des réalisations issues de ce plan en 30 points, sur lequel ce projet de loi repose en fait. Le Canada et les États-Unis se sont entendus pour élaborer des normes biométriques communes que les deux pays pourront utiliser. Les technologies employées pour prendre les mesures biométriques seront comparables et interopérables. Les travaux sont toujours en cours à ce sujet, et on réalise constamment des progrès. Il y a eu l'annonce des cartes de résident permanent ainsi qu'un système d'inspections parallèles unique, le système NEXUS Autoroutes, aux postes frontaliers.

La valeur des échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada se situe entre 1,6 milliard de dollars et 2 milliards de dollars par jour. Nous avons vu ce qui s'est produit à la suite du 11 septembre 2001, lorsque le système frontalier a pratiquement cessé de fonctionner, ce qui a nui aux deux économies. Il est important, dans nos efforts de protection civile et dans les mesures de sécurité que nous adoptons, que l'activité commerciale puisse se poursuivre et que les habitants des deux pays se sentent en sécurité grâce à ces mesures.

Comme je l'ai mentionné précédemment, je suis très déçu de la mesure que les États-Unis ont prise en instaurant de nouveaux frais d'inspection. Ce n'est vraiment rien d'autre que du protectionnisme déguisé en mesure de sécurité. Je pourrai peut-être entrer un peu plus dans les détails plus tard.

Initiatives ministérielles

Le plan d'action en 30 points pour une frontière intelligente comportait d'autres mesures, dont un système de traitement des demandeurs d'asile, aux termes d'un protocole d'entente facilitant un échange plus efficace de renseignements en matière d'immigration. C'est la direction que nous devrions prendre, en adoptant un système de traitement axé sur les faits, et non sur la fiction dont s'inspirent les membres du Congrès et sénateurs américains qui proposent d'ériger des tours d'observation, comme si l'immigration au Canada posait un grave problème. Ce n'est pas le cas. Pour une raison ou pour une autre, il y a, dans l'entourage du président des États-Unis, des gens qui pratiquent une politique de la peur et qui cherchent à rejeter le blâme sur le Canada, comme si nous étions responsables du problème. Ce n'est pas le cas.

Nous avons fait de grands progrès en consacrant, comme je le disais, 9,5 milliards de dollars à la protection de notre pays, à la protection de notre frontière et, du coup, à celle de l'Amérique du Nord.

On a convenu d'une méthode permettant de gérer les demandes d'asile et de statut de réfugié. Nous avons amélioré la coordination des politiques relatives aux visas.

Le septième point du plan d'action a trait au prédédouanement pour le transport aérien. La plupart des députés s'en sont probablement prévalu à un aéroport ou un autre, au Canada comme aux États-Unis. Le précontrôle fait économiser du temps, il est avantageux pour le commerce et pour les gens d'affaires, et il est sécuritaire.

Nous avons travaillé sur le système d'information préalable sur les passagers et les dossiers des passagers. Celui-ci prête à controverse, j'en conviens, et le ministre des Transports ne le sait que trop bien. J'affirme néanmoins sans équivoque que, malgré la controverse, il faut examiner ce genre de mesure afin que la sécurité puisse être assurée.

• (1320)

Je vais laisser de côté le plan en 30 points pour un instant et dire qu'une des plus grandes difficultés que nous ayons connues, d'après mon expérience dans ce secteur de la sécurité, c'est l'établissement d'un équilibre entre les libertés civiles et la protection de la sécurité nationale. Il s'agit là d'une question délicate. Il y aura toujours des zones d'ombre, mais nous devons trouver cet équilibre, ce qui n'est pas toujours facile.

Le neuvième point concernait les unités mixtes d'analyse des renseignements concernant les voyageurs.

Nous avons renforcé les mesures de sécurité dans les gares maritimes. J'ai eu l'occasion d'assister à l'application de quelques-unes de ces mesures. Les conteneurs sont radiographiés afin d'assurer qu'ils ne transportent pas de marchandises dangereuses pour notre pays.

Nous avons adopté des bases de données compatibles sur l'immigration, nous avons déployé des agents d'immigration à l'étranger, et le Canada collabore avec les États-Unis et d'autres pays. Nous avons harmonisé le traitement des biens commerciaux dans un certain nombre de secteurs. Il reste encore beaucoup de travail à faire, mais il s'agissait là d'un aspect essentiel à l'époque. Il fallait procéder au dédouanement avant le passage à la frontière, ce qui accroîtrait la sécurité.

Nous avons mis sur pied un certain nombre d'installations communes, notamment pour assurer le partage des données des douanes, le ciblage des conteneurs en transit dans les ports de mer, l'amélioration générale des infrastructures, de meilleurs renseigne-

ments au sujet du réseau de transport et une meilleure protection des infrastructures essentielles.

Hier, le député d'Edmonton-Centre a parlé de toute cette question des infrastructures. Il ne s'agit pas que des routes et des systèmes d'eau et d'égout. Au cours de cette nouvelle ère, nous parlons des communications, des secteurs connexes et de la sécurité alimentaire. Il faut protéger tous ces secteurs liés aux infrastructures dans le monde dans lequel nous vivons actuellement.

Le 22^e point portait sur une meilleure sécurité dans le secteur de l'aviation. Nous sommes parvenus à assurer cette sécurité.

Le 23^e point concernait les équipes intégrées de la police des frontières. Nous les avons appelées les EIPF. Environ 14 d'entre elles ont été constituées dans tout le pays. Je les ai vues à l'oeuvre. Les Canadiens et les Américains peuvent avoir confiance dans le travail de ces EIPF. Elles sont formées de divers organismes d'application de la loi, soit la GRC, la police provinciale de l'Ontario, la police de l'État de New York, la police maritime, etc. Elles communiquent et coordonnent leurs activités d'une façon qui accroîtra la protection de la sécurité du pays.

Nous avons assuré la coordination de l'application conjointe de la loi dans un certain nombre d'endroits lors d'un forum sur la criminalité transfrontalière, afin de prévenir les crimes et de protéger la sécurité du pays.

Nous sommes allés de l'avant avec la collecte intégrée de renseignements dans des secteurs relevant de ce que nous avons appelé des équipes intégrées de la sécurité nationale, les EISN, lesquelles, je pense, ont de beaucoup accru leur efficacité depuis le 11 septembre. Les organismes chargés de la sécurité, que ce soit la CIA, le SCRS et d'autres, ont conjugué leurs efforts pour assurer la coordination et la coopération.

Je vois que le temps file. Je vais donc mentionner les autres éléments sous forme de têtes de chapitre.

Il y a eu une entente sur la poursuite de la coopération en matière d'expulsion de personnes déportées; la loi antiterroriste; le gel des éléments d'actif des terroristes; la formation et les manoeuvres conjointes entre les deux pays; la biosécurité; enfin, la coopération en matière de sciences et de technologie.

• (1325)

Je viens de faire une énumération partielle des avancées réalisées, en fait, par le gouvernement précédent, moyennant des dépenses de 9,5 milliards de dollars. Le projet de loi va de l'avant dans certains de ces domaines. La loi révisée accorde de nouveaux pouvoirs au ministre de la Sécurité publique pour qu'il puisse exercer un leadership à l'échelle nationale dans quatre volets de la gestion des urgences.

Premièrement, la coordination des interventions fédérales face aux urgences au Canada et aux États-Unis. Il est extrêmement important dans ces domaines, sur notre continent, que nos ministres chargés des opérations agissent avec célérité et coordonnent leurs efforts.

Deuxièmement, l'établissement d'éléments standardisés à l'échelle du gouvernement du Canada dans les plans d'urgence. À l'échelle nationale, nous devons connaître la teneur de notre plan avant sa mise en oeuvre. Cela est extrêmement important.

Troisièmement, la surveillance et l'évaluation des plans de gestion des urgences des institutions fédérales. Si un accident se produisait dans notre pays, cela est absolument nécessaire, qu'il agisse d'une catastrophe naturelle ou causée par l'homme, ou d'un acte terroriste.

Initiatives parlementaires

Quatrièmement, le relèvement de la coopération avec d'autres gouvernements au moyen de normes communes et de mise en commun de l'information. Nous avons fait d'énormes progrès dans ce domaine de la coopération et de la coordination.

En conclusion, je souhaite faire mention d'un domaine qui me déçoit, comme je l'ai dit plus tôt. Nous voyons les mesures que le gouvernement du Canada a prises dans notre pays et, en coordination avec d'autres pays, particulièrement en matière de coordination et de coopération avec les États-Unis, afin que nous vivions en sécurité en Amérique du Nord.

Et pourtant, les Américains ont imposé ces droits sous couvert de sécurité; moi, j'y vois des mesures protectionnistes. Cela me déçoit, car, si nous faisons le bilan de l'action qui a été menée, notre pays est au premier rang pour ce qui concerne la sécurité et la préparation aux situations d'urgence. Le projet de loi sera utile en ce sens et je l'appuie.

• (1330)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion rights?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Mme Catherine Bell (Île de Vancouver-Nord, NPD) propose que le projet de loi C-295, Loi modifiant le Code canadien du travail (travailleurs de remplacement), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis très fière d'intervenir à la Chambre pour parler du projet de loi C-295, Loi modifiant le Code canadien du travail afin d'interdire le recours aux briseurs de grève.

Les briseurs de grève, jaunes ou travailleurs de remplacement comme on les appelle n'ont pas leur place dans les négociations collectives. La Chambre a souvent été saisie de cette question depuis plus de 20 ans. Des projets de loi semblables à celui-ci, qui ferait disparaître le recours à des briseurs de grève, ont souvent été près d'être adoptés.

Des projets de loi anti-briseurs de grève ont été défaits par quelques votes seulement en 2002 et en 2005. Il est grand temps que le Parlement accorde aux travailleurs ce qu'ils réclament depuis longtemps, soit l'équité, la justice et l'égalité pour tous.

J'aimerais souligner le travail que notre parti a accompli dans le domaine des droits des travailleurs au Canada. Depuis les tout premiers jours, nous avons lutté pour offrir justice et équité aux travailleurs canadiens puisque nous considérons que ce qui est avantageux pour les travailleurs profite à tous les Canadiens.

Le NPD comprend que les droits des travailleurs font partie des droits de la personne, que les travailleurs ont lutté pour obtenir le droit à la syndicalisation, le droit à la négociation de conventions collectives, le droit de refuser de travailler dans le but d'obtenir des gains au travail et le droit de mettre un terme à des pratiques destructives.

Personnellement, j'ai beaucoup de sympathie pour la modification proposée. J'ai travaillé dans le mouvement syndical pendant plus de 12 ans et j'ai pu constater par moi-même l'effet dévastateur des briseurs de grève dans une population active et dans des collectivités. J'ai vu des familles déchirées et en conflit pendant de longues années en raison d'une pratique qui n'est pas dans l'intérêt des droits des travailleurs.

Des salaires justes, un lieu de travail sûr, des soins de santé et des pensions ne sont que quelques-unes des choses que le mouvement syndical et les négociations collectives ont permis d'obtenir. Nous tenons pour acquises beaucoup de ces choses que nos grands-parents et nos mères se sont battus pour gagner, parfois au prix de leur vie, afin d'assurer de meilleures conditions de travail et une vie plus agréable aux générations qui les suivent.

Le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui est crucial pour protéger ces gains obtenus de haute lutte. Il prévoit des sanctions en cas de non respect des droits des travailleurs. Sans mesures dissuasives réelles, le recours à des briseurs de grève continuera de miner l'héritage de générations de travailleurs.

Le projet de loi est semblable à un autre projet de loi dont la Chambre a été saisie. Je remercie mes collègues du Bloc québécois pour le travail qu'ils font et qu'ils ont fait dans le passé en faveur des travailleurs et des travailleuses du Québec. La province de Québec comprend et respecte les droits des travailleurs et possède une loi contre les briseurs de grève depuis près de 30 ans.

J'espère que les députés appuieront le projet de loi et donneront aux travailleurs de tout le Canada la protection qu'ils méritent.

Le C-295 propose une modification au Code du travail du Canada qui va beaucoup plus loin. Il interdirait le recours aux briseurs de grève et instaurerait de bons moyens de dissuasion contre leur utilisation en cas de grève ou de lockout. Sans dissuasifs qui amèneraient les employeurs à y penser à deux fois avant d'enfreindre la loi, la modification proposée serait moins efficace et laisserait les travailleurs sans protection.

Je sais que les députés qui n'appuient pas la proposition présenteront des arguments, aussi je voudrais expliquer comment les changements proposés bénéficieraient aux travailleurs, à leurs employeurs, à leur lieu de travail, à la collectivité et à l'économie.

Actuellement, 97 p. 100 des conventions collectives sont négociées sans grève ni lockout. C'est parce que la plupart des employeurs savent qu'ils sont légalement tenus de négocier avec leurs employés syndiqués. Cependant, lorsque les choses ne se passent pas ainsi et qu'un employeur véreux renie son obligation de négocier et fait appel à des briseurs de grève, la tension monte sur le lieu de travail et sur les piquets de grève. Les deux parties s'enferment habituellement dans leur position et la grève ou le lockout traîne en longueur. Les briseurs de grève sont habituellement pris au centre d'une situation qui devient explosive et sont souvent une arme entre les mains de l'employeur.

De telles situations laissent des traces durables dans le milieu de travail et dans les collectivités et parfois, ces traces ne s'effacent pas. Il en résulte une perte de production qui peut avoir des effets dévastateurs sur l'économie locale pendant des années.

Initiatives parlementaires

L'interdiction de recourir à des briseurs de grève entraînera probablement une diminution du nombre et de la durée des grèves et des lock-out.

• (1335)

Au Québec, depuis que la mesure interdisant le recours aux briseurs de grève a été intégrée au Code du travail, le nombre moyen de jours de travail perdus à cause des grèves est passé de 39 à 15. En Colombie-Britannique, on a vu le nombre de jours de travail perdus diminuer de moitié dans la première année suivant l'adoption d'une loi semblable. En Ontario, où une loi interdisant le recours aux briseurs de grève a été adoptée il y a deux ans, on observe des résultats semblables.

Les répercussions des arrêts de travail sur les familles et les collectivités sont moindres lorsque les grèves et les lock-out sont moins longs. Lorsque les arrêts de travail se prolongent, d'autres entreprises en subissent les effets. Les travailleurs en grève ou en lock-out n'ont pas les mêmes ressources financières qu'ils ont lorsqu'ils travaillent. Dans les petites villes et les villes monoindustrielles ces situations ont des effets qui peuvent se faire sentir pendant des années après les règlements.

Les briseurs de grève sont habituellement des travailleurs qui se font exploiter. Ayant désespérément besoin d'un emploi, ils acceptent des salaires inférieurs à ceux des travailleurs syndiqués pour le même emploi. Ils n'ont pas de sécurité d'emploi. Sans convention collective, ils travaillent dans des conditions où les normes de santé et de sécurité laissent habituellement à désirer et ils ne sont pas protégés tant au point de vue des heures de travail que des autres conditions d'emploi.

En abaissant les normes du travail, on met la sécurité des travailleurs et des vies en jeu. Les briseurs de grève provoquent les pires réactions chez les employeurs et les employés. Le recours à ce type de travailleurs attise les conflits et suscite la malveillance. On n'oublie pas facilement les travailleurs qui franchissent les lignes de piquetage.

Le C-295 permettrait de réduire les tensions et la violence sur les lignes de piquetage. Les grèves et les lock-out sont assez pénibles comme ça sans que personne vienne faire le travail de qui que ce soit. Parfois, les tensions et les frustrations s'accumulent jusqu'à une explosion de violence.

Il est prouvé que la violence familiale augmente pendant les périodes de conflits de travail. Bien que la violence soit inexcusable, il est utile de tenter de comprendre quelle en est la cause, afin que nous puissions lutter contre ce type de comportement.

Si les briseurs de grève étaient interdits, les lignes de piquetage seraient plus paisibles. Des deux côtés, le ressentiment serait moins fort, ce qui faciliterait le retour de la productivité et de la loyauté envers l'employeur. Donc, la relation employeur-employé serait plus solide et productive.

D'autres ont mentionné que le Code du travail actuel traite déjà des travailleurs de remplacement. Ils soulignent que le paragraphe 94 (2.1) stipule notamment ce qui suit:

Il est interdit à tout employeur ou quiconque agit pour son compte d'utiliser, dans le but établi de miner la capacité de représentation d'un syndicat plutôt que pour atteindre des objectifs légitimes de négociation, les services de toute personne qui n'était pas un employé de l'unité de négociation...

Il est précisé que le libellé a été établi à la suite de consultations entre les travailleurs et le patronat et est donc équitable et équilibré.

Cependant, le paragraphe 94(2.1) permet explicitement l'utilisation de briseurs de grève ou de travailleurs de remplacement, tant

que l'employeur ne nuit pas au processus de négociation collective. De leur nature même, les briseurs de grève nuisent à la négociation collective.

Lorsqu'il fait appel à des travailleurs de remplacement, l'employeur n'a plus aucune raison de reprendre les négociations de bonne foi avec ses employés. Si l'utilisation des travailleurs de remplacement était interdite, la capacité de nuire au processus de négociation collective serait réduite.

La grève des travailleurs de la mine de diamants Ekati, dans les Territoires du Nord-Ouest, est un exemple récent d'une entreprise multimilliardaire comme BHP Billiton qui profite des lois actuelles. Pendant les négociations, BHP a tenté de supprimer des articles qui avaient déjà été négociés. Il a fallu des mois au syndicat pour plaider sa cause devant la commission des relations du travail, même si BHP contrevient clairement au Code du travail.

L'entreprise a continué de fonctionner avec des travailleurs de remplacement et n'a presque pas été pénalisée pour avoir nui au processus de négociation collective. Sans élément dissuasif sérieux ni conséquences graves, rien n'empêche les entreprises d'agir ainsi.

Le récent lock-out décrété par Telus s'est étiré sur des mois, ce qui a causé des tensions des deux côtés. Pourtant, le conflit aurait pu se régler beaucoup plus vite si l'entreprise n'avait pas eu la capacité d'utiliser des travailleurs de remplacement. Je lève mon chapeau à tous les travailleurs qui ont tenu leur bout pour conserver ce qu'ils avaient acquis dans un contexte éprouvant.

Nous savons que ce projet de loi peut fonctionner. Au Québec, les employeurs ne bronchent pour ainsi dire pas lorsque le Code du travail doit faire l'objet d'un examen. Dans ma province, la Colombie-Britannique, en 2002, le gouvernement a laissé des dispositions anti-briseurs de grève dans la nouvelle version du code du travail provincial. Le gouvernement, à l'instar des employeurs, sait que la loi anti-briseurs de grève est efficace.

Des changements progressistes au niveau fédéral indiqueront clairement aux administrations provinciales qu'elles doivent adopter des mesures législatives pour mettre fin à l'utilisation des briseurs de grève.

• (1340)

Les lois fédérales en matière de travail visent un emploi sur dix au Canada. Or, les emplois jouent un rôle déterminant dans l'économie nationale. Dans le monde d'aujourd'hui, il est vital de réduire le risque d'interruption des activités à la frontière, dans les aéroports et dans les réseaux de télécommunications. Le présent débat est en cours depuis plus de 20 ans. Je suis convaincue que si nous écoutons attentivement, nous pouvons encore entendre, à la Chambre, l'écho des débats antérieurs sur cette question.

À titre de parlementaires, nous devons faire front commun et rejeter la pratique obscure et destructrice du recours aux travailleurs de remplacement et aux briseurs de grève. Il faut prendre des décisions dans le meilleur intérêt des familles de travailleurs. Il faut appuyer cette modification cruciale au Code canadien du travail.

[Français]

Mme Sylvie Boucher (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, la députée sait-elle qu'au Canada, seulement deux provinces ont cette Loi antibiseurs de grève et que, depuis 30 ans, il y en a toujours seulement deux?

Est-ce parce que cela fonctionne si bien? L'Ontario, qui a adopté une telle loi en 1993, a dû la retirer en 1995.

*Initiatives parlementaires**[Traduction]*

Mme Catherine Bell: Monsieur le Président, oui, je reconnais que seulement deux provinces au pays ont une loi anti-briseurs de grève, mais l'Ontario n'avait pas à se défaire de sa loi. Elle aurait pu la garder et je pense que, si elle l'avait fait, elle aurait vu moins de frictions dans les négociations et les grèves.

Je sais que de nombreux travailleurs dans les provinces déploient énormément d'efforts et font des pressions auprès des administrations provinciales ainsi qu'auprès du gouvernement fédéral pour faire ajouter une loi anti-briseurs de grève à tous les codes du travail provinciaux de même qu'au Code canadien du travail.

● (1345)

L'hon. Stephen Owen (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec ce qu'a affirmé la députée d'Île de Vancouver-Nord dans son intervention. En ma qualité de député de la Colombie-Britannique, je conviens que la loi sur les travailleurs de remplacement en Colombie-Britannique fonctionne très bien.

La députée reconnaît que les travailleurs de remplacement sont souvent dénigrés, exploités et malmenés de bien des façons. Je demanderais très respectueusement à la députée de ne pas qualifier les travailleurs de remplacement de briseurs de grève. Elle parle de briseurs de grève. C'est une expression qui porte au mépris et qui, selon moi, dans les intérêts de relations calmes et respectueuses entre employeurs et employés, ne devrait pas être utilisée pour parler d'une loi sur les employés de remplacement.

Mme Catherine Bell: Monsieur le Président, je prends note de l'observation du député d'en face.

[Français]

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord, je désire féliciter ma collègue d'Île de Vancouver-Nord de son projet de loi.

Ma question est la suivante: pourrait-elle nous souligner l'importance d'une loi antibiseurs de grève quant au climat social lors de négociations entre employeurs et employés pendant un conflit de travail?

[Traduction]

Mme Catherine Bell: Monsieur le Président, le député connaît bien les conflits de travail. Je crois qu'il est très en faveur d'une loi anti-briseurs de grève, car nous en avons parlé. Quand la tension monte en milieu de travail et que la situation atteint un point critique, ou bien l'employeur décide de mettre ses employés en lock-out, ou bien les employés décident de faire la grève. Ces tensions se transposent dans la collectivité, dans les foyers et dans les familles. Comme je l'ai dit, la violence conjugale ainsi que la violence sur les lignes de piquetage est en hausse, cela a été documenté.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, premièrement, nous sommes sur le point de vivre un moment important, puisque la Chambre est saisie de deux projets de loi importants sur la même question. Il se pourrait même que, malgré l'opposition d'un gouvernement minoritaire, la Chambre prenne la bonne décision et adopte des lois pour protéger les travailleurs dans le processus de négociation des conventions collectives.

Je tiens à féliciter mes collègues du Bloc.

[Français]

Ils ont présenté leur propre projet de loi. C'est très important. Nous avons aussi le nôtre.

[Traduction]

Les néo-démocrates appuient cette mesure législative depuis de nombreuses années et nous sommes impatients de la voir adoptée à la Chambre.

J'invite la députée à nous livrer ses réflexions sur certaines des répercussions, si elle a le temps; ou peut-être que d'autres députés auront des observations à faire plus tard au cours du débat. J'ai été présent sur des lignes de piquetage où on faisait passer en vitesse des autobus remplis de travailleurs exploités par les propriétaires d'usines. Ce sont là des rapports très difficiles et ils ne sont pas nécessaires. Le temps est venu de protéger les travailleurs et la mesure que nous étudions peut le faire.

Mme Catherine Bell: Monsieur le Président, j'ai moi aussi participé à un piquet de grève et j'ai vu entrer des travailleurs de remplacement qui allaient faire notre travail. Ce genre de situation engendre une grande tension, mais elle est également humiliante pour les travailleurs de remplacement comme que pour tous ceux qui y sont impliqués.

● (1350)

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, dans un premier temps, je voudrais remercier ma collègue d'Île de Vancouver-Nord pour sa participation et son implication dans le processus démocratique, de même que pour avoir pris la peine de déposer un projet de loi. Cependant, je ne partage pas le point de vue exprimé par ma collègue et j'aurai justement l'occasion de préciser pourquoi.

Le gouvernement du Canada a soigneusement examiné le projet de loi C-295 et a jugé, que nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi modifiant le Code canadien du travail pour interdire l'utilisation de travailleurs de remplacement dans les secteurs relevant de la compétence fédérale.

Le gouvernement du Canada en est parvenu à cette conclusion après avoir examiné soigneusement le projet de loi et en tenant compte de deux principes très élémentaires. En premier lieu, cette proposition maintient-elle l'équilibre fragile requis entre les relations patronales-syndicales, qui sont si essentielles à la performance économique et sociale du Canada? En second lieu, y a-t-il des preuves pour soutenir l'idée qu'une telle loi serait profitable pour les travailleurs? La réponse à ces deux principes est non.

Les relations patronales-syndicales ont des répercussions tant auprès du patronat que des syndicats, et toute loi concernant ces relations doivent tenir compte des aspirations des deux parties, c'est-à-dire les employeurs et les syndicats. À ce propos, puis-je mentionner que les répercussions dans le domaine des relations patronales-syndicales vont bien au-delà des préoccupations inhérentes aux deux parties. Je m'explique.

Elles touchent les résultats économiques et sociaux nationaux. Elles touchent la production, l'emploi, les gains salariaux, les profits, les revenus individuels, la productivité et la compétitivité, pour ne nommer quelques-uns des principaux éléments d'un système économique et social influencé par les relations patronales-syndicales. Un gouvernement doit garder présent à l'esprit cette perspective plus vaste lorsqu'il établit des lois appropriées dans le domaine patronal-syndical. Il s'agit ici d'un principe fondamental dont il faudrait toujours tenir compte. Ce principe dicte un équilibre entre les aspirations des syndicats et du patronat, en gardant toujours présent à l'esprit l'intérêt national supérieur.

Initiatives parlementaires

Le deuxième principe est tout aussi important, soit le principe de la preuve. Avant qu'une loi ne soit modifiée, il devrait y avoir une preuve évidente démontrant que le changement sera en effet bénéfique. L'important ici, c'est le principe de l'équilibre. Le régime actuel correspond aux deux principes que j'ai énoncés.

Le Code canadien du travail a été modifié en 1999, soit il y a tout juste sept ans, dans le but de moderniser notre législation et d'améliorer les négociations collectives. Lors des consultations, un équilibre a été atteint, lequel a été approuvé tant par les syndicats que par les employeurs.

En effet, il y a eu des arguments légitimes des deux côtés au sujet de l'enjeu à prendre en considération, et le gouvernement a pris le temps, d'une façon juste et transparente, d'examiner tous les arguments avant de promulguer la loi, une loi qui encore aujourd'hui respecte toujours l'intérêt des deux parties ainsi que les intérêts nationaux.

Les dispositions relatives aux travailleurs de remplacement dans le Code canadien du travail, qui ont été promulguées en 1999, sont équilibrées, fonctionnent bien et n'ont pas besoin d'être modifiées. Les dispositions actuelles reflètent l'approche convenue par les intervenants de la communauté syndicale à la suite d'une très longue période de consultations au moment où la partie I du Code canadien du travail a été modifiée en 1999. Les dispositions actuelles tiennent compte non seulement des intérêts des parties, mais également des intérêts nationaux.

Il ne faut pas oublier que cette législation régleme le secteur privé fédéral qui englobe toutes les principales industries de l'infrastructure qui assure le bon fonctionnement de notre économie, comme les transports aérien, ferroviaire, maritime et terrestre, pour n'en nommer que quelques-uns. Pour ceux qui pourraient ne pas connaître les détails du régime actuel, permettez-moi d'expliquer la façon dont la législation existante apporte une approche équilibrée à l'enjeu des travailleurs de remplacement.

Les dispositions actuelles n'imposent pas une interdiction générale en ce qui a trait aux travailleurs de remplacement, mais elles interdisent l'utilisation de travailleurs de remplacement pour miner la capacité de représentation des syndicats.

• (1355)

Un syndicat ou une organisation d'employés, s'ils se sentent lésés, peuvent déposer une plainte auprès du Conseil canadien des relations industrielles s'ils croient effectivement que l'employeur utilise une pratique syndicale injuste.

Le Conseil canadien des relations industrielles a alors le mandat et l'expertise pour régler de tels problèmes, et ils sont examinés très rapidement.

Quels sont les inconvénients du projet de loi? Permettez-moi de vous expliquer comment la situation changerait si ce projet de loi devait être promulgué. Si celui-ci devait être adopté, il bouleverserait l'équilibre des intérêts, un bouleversement qui serait préjudiciable à l'efficacité et à l'efficience du processus des négociations collectives.

Le principal levier économique des syndicats au cours du processus des négociations collectives est leur droit à la grève. Le pouvoir compensateur de l'employeur n'est pas le droit au lock-out; c'est le droit de s'efforcer, au cours d'une courte période, de continuer à opérer son entreprise avec une certaine capacité limitée durant un arrêt de travail, jusqu'à ce que les problèmes soient réglés à la satisfaction des deux parties. Tel est le véritable test de force économique qui découle des résultats des négociations collectives appropriées à la situation économique du jour.

Une interdiction complète de l'utilisation des travailleurs de remplacement paralyserait certainement le droit économique des employeurs à opérer dans un environnement restreint et pourrait les amener, malheureusement, à se structurer de façon à réduire leur dépendance à l'égard de la main-d'oeuvre permanente par crainte de vulnérabilité.

Ce serait contraire aux intérêts des travailleurs et minerait l'équilibre fragile actuellement contenu dans notre législation du travail.

L'autre principe est celui de la preuve. Comme je l'ai mentionné précédemment, il n'y a tout simplement pas de preuve que la modification proposée dans le projet de loi aiderait les travailleurs.

Permettez-moi de tenir compte de certaines variables essentielles qui sont clairement importantes pour les travailleurs.

Premièrement, il n'y a pas de preuve que la législation sur les travailleurs de remplacement réduit le nombre d'arrêts de travail. En fait, le Québec continue d'avoir beaucoup plus d'arrêts de travail que l'Ontario sur une base comparable, laquelle n'interdit pas l'utilisation de travailleurs de remplacement. Par exemple, en 2005, le Québec a eu deux fois plus d'arrêts de travail que l'Ontario et plus de quatre fois plus que les secteurs relevant de la compétence fédérale sur une base comparable.

Deuxièmement, il n'y a pas de preuve que la législation sur les travailleurs de remplacement signifie un raccourcissement de la durée des arrêts de travail. Par exemple, la durée moyenne des arrêts de travail au Québec était de 47 jours comparativement à 38 en Ontario, en moyenne, au cours de la période de 2003 à 2005.

Troisièmement, il n'y a pas de preuve que la législation sur les travailleurs de remplacement réduirait la durée moyenne des arrêts de travail. Par exemple, malgré la législation du Québec, la moyenne des arrêts de travail dans cette province est passée de 37 jours en moyenne, de 1975 à 1977, à 47 jours en moyenne, de 2003 à 2005.

Quatrièmement, il n'y a pas de preuve que la législation sur les travailleurs de remplacement réduit le nombre de jours de travail perdus. Par exemple, le Québec a perdu une fois et demi plus de jours de travail que l'Ontario, sur une base comparable, toujours au cours de la même période, de 2003 à 2005.

Finalement, il n'y a pas de preuve que la législation sur les travailleurs de remplacement a un effet quelconque sur le résultat des salaires. Par exemple, l'Ontario, qui ne possède pas de législation sur les travailleurs de remplacement, et la Colombie-Britannique, qui possède une telle législation, ont eu des règlements salariaux, en 2005, qui étaient marginalement inférieurs à ceux du Québec.

Il n'y a donc pas de preuve établissant que l'interdiction de l'utilisation de travailleurs de remplacement apporte un seul des avantages bénéfiques prétendus pour les travailleurs: premièrement, il n'y a pas moins d'arrêts de travail; deuxièmement, les arrêts de travail qui se produisent ne sont pas moins longs; et troisièmement, ils n'ont pas d'effets visibles sur le nombre de jours perdus ou le montant des gains salariaux.

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer que ce sont les principes qui devraient dicter notre réponse stratégique: les principes des intérêts nationaux et la preuve justifiant le changement qui est demandé à la loi actuelle. Dans les deux cas, le besoin justifiant de changer la loi n'est pas là.

Aujourd'hui, le climat des relations syndicales dans le secteur privé fédéral est l'un des plus exemplaires de notre histoire. L'an dernier, plus de 95 p. 100 des conflits qui sont survenus dans le cadre du Code canadien du travail ont été réglés sans arrêt de travail.

Initiatives parlementaires

● (1400)

La plupart des employeurs sous réglementation fédérale n'embauchent pas de travailleurs de remplacement. Dans de nombreux cas, on réassigne plutôt la direction et d'autres employés exclus des négociations afin de maintenir les opérations.

Par conséquent, le gouvernement du Canada ne peut pas appuyer ce projet de loi, car il ne respecte pas les deux principes majeurs de la réforme législative, il n'est pas basé sur la preuve et il n'est pas avantageux pour l'économie nationale.

[Traduction]

M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.): Monsieur le Président, je suis content de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-295, Loi modifiant le Code canadien du travail (travailleurs de remplacement).

La Chambre aura peut-être l'impression que c'est du déjà vu, étant donné qu'elle se penche également sur le projet de loi C-257, une mesure dont le titre, le principe et l'objectif sont les mêmes que celle dont nous parlons. Néanmoins, je suis content de traiter aujourd'hui de cette importante question ouvrière.

Ma perspective des questions ouvrières n'est pas tout à fait la même que celle de la plupart des députés. J'ai grandi en Europe orientale dans les années 1950 et 1960. La Chambre est au courant des conflits et des troubles et de l'agitation qui caractérisaient alors bon nombre d'anciens pays du Pacte de Varsovie. La transition au communisme a entraîné des bouleversements considérables dans les collectivités de l'ensemble de l'Europe orientale. Nous avons dû adapter beaucoup notre mode de vie sous l'emprise du communisme. Heureusement, ma famille s'est rendue au Canada dans les années 1960. Nous nous sommes établis dans une terre de paix, de sécurité sociale et d'équilibre. Modelé par l'expérience de mon enfance, comme nous le sommes tous, je ne tiens pas pour acquises la cohésion sociale et la solidarité dont nous jouissons au Canada.

Les relations pacifiques entre employeurs et employés sont la norme au Canada. Il en était ainsi en 1960 et il en est ainsi encore aujourd'hui. Nous devons faire ce que nous pouvons pour garantir le maintien de la sécurité sociale aussi bien que d'un climat de relations de travail stable et pacifique.

Les dictionnaires définissent l'économie comme l'ensemble des faits relatifs à la production, à la distribution et à la consommation des richesses dans une collectivité. Nous réduisons souvent l'économie aux finances, mais c'est beaucoup plus que cela. C'est l'établissement de paramètres qui comprennent un large éventail d'activités humaines.

Selon moi, une économie stable apporte la paix, la sécurité et un climat dans lequel les gens peuvent gagner leur vie. Les gens peuvent travailler, avoir des loisirs, passer du temps avec leurs familles et leurs amis, avoir des passe-temps, participer à des activités sportives, poursuivre des études et le reste.

Personne ne devrait sous-estimer l'influence du mouvement ouvrier dans nos activités quotidiennes et notre économie au sens large dont j'ai parlé plus tôt. La paix et la stabilité dans le mouvement ouvrier garantissent que nous pouvons jouir de nos vies le mieux possible.

J'ai grandi dans un milieu où c'était impossible à cause de la puissance des dogmes communistes et des troubles ouvriers et du mécontentement qu'ils suscitaient. Les tensions étaient très fortes entre les travailleurs et le gouvernement. Croyez-moi lorsque je vous dis que ce n'est pas une situation dans laquelle qui que ce soit

voudrait se retrouver. C'est pourquoi j'ai choisi d'intervenir aujourd'hui.

Une loi qui restreint l'embauche de travailleurs de remplacement durant une grève ou un lock-out est importante pour les travailleurs, les employeurs et, enfin de compte, tous les Canadiens.

Des lois anti-briseurs de grève existent déjà en Colombie-Britannique et au Québec. C'est une politique importante pour veiller à ce que les droits soient respectés et à ce que tous les intéressés puissent avoir leur mot à dire. De telles lois peuvent aider à mettre fin aux grèves ou aux lock-out plus rapidement. On peut ainsi réunir les gens pour parvenir à des compromis et garantir la fin d'un arrêt de travail.

Une loi anti-briseurs de grève vise à encourager tous les intervenants à discuter pour trouver des points communs et des solutions. Un lock-out ou une grève conduit inévitablement à du ressentiment et à des tensions entre les travailleurs et la direction. Nous devons profiter de l'occasion pour aider à réduire les tensions et à réunir les parties en faisant en sorte qu'elles soient sur le même pied.

● (1405)

Le principe de ce projet de loi et du projet de loi C-257 fait du Code canadien du travail un document progressiste. Il nous incombe en tant que parlementaires de nous occuper des intérêts des travailleurs et des employeurs. La meilleure façon d'y parvenir est de respecter les droits de la personne, de garantir un climat inclusif et des règles du jeu égales pour tous.

J'ai passé les dernières minutes à parler en faveur du principe du projet de loi. Il est regrettable, cependant, que la Chambre doive se pencher sur le projet de loi C-295. En effet, une autre mesure législative, le projet de loi C-257, est déjà inscrite au *Feuilleton*. Je me demande pourquoi la députée de l'Île de Vancouver-Nord a présenté le projet de loi C-295 alors qu'un projet de loi presque identique avait été présenté 13 jours auparavant.

Ainsi, je me demande s'il est utile que la Chambre se penche sur le projet de loi C-295. Si on veut vraiment réaliser l'objectif du projet de loi, il serait nettement préférable que nous unissions tous nos efforts et exhortions nos collègues à appuyer le projet de loi C-257 qui était déjà inscrit au *Feuilleton*. De cette façon, la Chambre pourrait parler d'une seule voix dans ce dossier, d'une façon beaucoup plus ciblée.

Même les dirigeants du Congrès du travail du Canada veulent une seule mesure législative, car elle serait alors plus susceptible d'être adoptée à la Chambre. Étant donné qu'une loi anti-briseurs de grève était déjà inscrite au *Feuilleton*, cela aurait été une chance unique pour la députée de l'Île de Vancouver-Nord. Comme elle le sait, les simples députés n'ont pas souvent la chance de saisir la Chambre des questions qui leur tiennent le plus à cœur.

Comme j'ai eu la chance d'obtenir la huitième place dans le tirage pour les initiatives parlementaires, j'en ai profité pour présenter une motion sur la distribution du courrier dans les régions rurales. Selon moi, la députée aurait pu collaborer avec son collègue de Gatineau à ce projet de loi sur les travailleurs de remplacement et présenter un autre projet de loi ou une autre motion sur un autre dossier important dans sa circonscription. Après tout, toutes les circonscriptions sont confrontées à plusieurs problèmes qui méritent notre attention. De cette façon, elle aurait pu avoir sa loi anti-briseurs de grève et s'attaquer à une autre question importante pour ses électeurs.

Initiatives parlementaires

Pour cette raison, j'ai beaucoup de mal à appuyer le projet de loi C-295. J'en appuie le principe, mais étant donné qu'un autre projet de loi semblable a été déposé préalablement, le projet de loi C-257, il est insensé pour la Chambre de s'y attarder. Ce serait une perte de temps, et ce n'est pas dans l'intérêt des relations patronales syndicales.

Appuyons plutôt les travailleurs et les employeurs d'une voix unique et de façon concertée. Ce n'est pas la première fois que la Chambre est saisie d'un projet de loi comme celui-ci. Travaillons concrètement, comme nous demandons aux employeurs et aux travailleurs de le faire, et envoyons le projet de loi C-257 au comité afin qu'il soit étudié en profondeur et que nous puissions entendre l'avis des intervenants et des experts dans le domaine.

Ma circonscription, Oak Ridges—Markham, participe activement à l'économie canadienne. Elle compte un bon nombre de sièges sociaux et a un très faible taux de chômage. D'ailleurs, j'animerai bientôt un séminaire d'affaires dans ma circonscription.

Le 11 octobre, à Markham, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada tiendra un séminaire sur les relations d'affaires avec le gouvernement du Canada. Je suis heureux d'agir comme hôte de ce séminaire, qui sera très utile pour toute entreprise qui souhaite faire la promotion de ses biens et services auprès du gouvernement.

Je félicite les députés d'avoir soulevé à la Chambre la question des travailleurs de remplacement et j'ai hâte d'entendre l'avis de mes collègues dans le cadre du débat sur le projet de loi.

• (1410)

[Français]

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, vous le comprendrez, je veux remercier ma collègue, la députée néo-démocrate d'Île de Vancouver-Nord, pour sa présentation et ses explications. Je veux surtout la remercier d'avoir déposé ce projet de loi antibriseurs de grève.

Comme on le sait, le Bloc québécois a lui-même présenté en cette Chambre, en juin dernier, le projet de loi C-257, par l'intermédiaire de mon collègue de Gatineau. Ce projet de loi interdit vraiment les travailleurs de remplacement parce que la loi canadienne existante ne les interdit pas.

Actuellement, la partie III du Code canadien du travail comporte une interdiction, mais il suffit pour un employeur de continuer à négocier avec un syndicat, ou de faire semblant, pour pouvoir engager autant de travailleurs de remplacement qu'il le veut.

C'est la 10^e fois que le Bloc québécois dépose un projet de loi antibriseurs de grève en cette Chambre. Certains sont morts au *Feuilleton* pendant que d'autres n'étaient pas admissibles au vote. Nous avons perdu l'avant-dernier par 18 voix et celui de 2005, qui fut le dernier, par 12 voix. Nous avons l'intention de gagner le vote de la fin octobre. Nous ferons tout pour le gagner.

D'ailleurs, cette Chambre peut voir que les éléments pour gagner le vote sur ce projet de loi sont bien en place puisque le NPD nous appuiera. De plus, chaque député libéral qui a pris la parole dans cette Chambre nous a assurés de son soutien. Nous nous disons que le vote s'annonce bien et que certainement que les collègues libéraux décideront finalement en groupe, cette fois de façon publique et officielle, d'appuyer les deux projets de loi, soit celui du Bloc québécois et celui du NPD.

Le Bloc québécois est favorable à l'amélioration des conditions des travailleurs, qui sont parmi les éléments les plus importants de notre société au chapitre de sa vigueur économique et de sa qualité

de vie. C'est bien évident que le Bloc québécois appuiera le projet de loi de notre collègue du NPD.

Cependant, puisque le projet de loi C-257 fera l'objet d'un vote avant et fera l'objet d'un vote favorable, nous osons croire qu'il sera inutile de voter une deuxième fois sur un projet de loi presque semblable en tous points. Il y a de petites différences, et j'aurais aimé que la députée de d'Île de Vancouver-Nord en fasse état car notre projet de loi nous semble plus complet et semble couvrir plus de situations différentes. Cela étant dit, nous sommes en faveur du projet de loi C-295 déposé par le NPD.

Les avantages d'un projet de loi comme celui-ci sont bien connus. Présentement, il y a deux catégories de travailleurs au Québec, dont ceux qui relèvent du Code québécois du travail. Ils ont droit à une loi anti-briseurs de grève très efficace, grâce à laquelle les conflits sont moins longs, moins violents, ce qui crée une ambiance de travail plus agréable. C'est d'une évidence flagrante, puisque le Québec a une loi, depuis 1977, qui permet de bien le constater.

Je peux présenter certaines statistiques. Il n'en demeure pas moins que simplement en regardant, on voit bien la situation. Quand on regarde les bulletins de nouvelles à la télé ou qu'on lit les journaux, on s'aperçoit que, depuis 30 ans, les grèves qui sont les plus longues, les plus violentes, les plus pénibles et qui engendrent des conflits de travail les plus ardues sont celles au sein des organisations qui relèvent de la juridiction fédérale.

Je vais peut-être rafraîchir la mémoire du ministre. Il y a le cas de Vidéotron, une grève extrêmement violente qui a duré 10 mois. Il y a eu beaucoup de vandalisme commis contre les installations de Vidéotron. Il y a aussi le cas de Sécuro où il y a également eu du vandalisme. Ce conflit a été long et pénible. Il a duré trois mois.

Le conflit de Cargill a duré 38 mois, soit plus de trois ans, et a vraiment créé, dans la communauté de Baie-Comeau, des cicatrices qui ne sont pas encore refermées.

Il y a la grève de Radio-Nord Communications, qui a duré presque deux ans, soit 22 mois exactement. Mon cas préféré, si je puis dire, parce que c'était le comble du ridicule, fut le conflit de travail à la station de radio CHNC, à Bonaventure. Il a duré trois ans. Après deux ans, les 12 travailleurs de remplacement ont demandé leur accréditation syndicale.

• (1415)

On voit bien que cela n'a aucun sens. La possibilité qu'il y ait des travailleurs de remplacement crée des difficultés et des situations aussi absurdes que celles du poste de radio de Bonaventure. Le ministre a fait valoir son point de vue, que je ne partage pas du tout.

La première fois qu'il est intervenu en cette Chambre contre le projet de loi du Bloc Québécois, il avait fait état des études et des analyses de l'Institut économique de Montréal et de l'Institut Fraser. Ces analyses étaient pour le moins bizarres, car elles étaient établies à partir de données désuètes — les chiffres dataient de 1960 à 1999. Ces études avaient été menées dans de très grosses entreprises, alors qu'au Québec, l'économie est fondée sur les PME. Il y a des données beaucoup plus récentes que celles de 1999. Sur la foi de l'étude de l'Institut Fraser, le ministre du Travail avait argué qu'il y avait moins d'investissements dans les provinces où il y avait une loi anti-briseur de grève.

Nous lui avons rapidement fait comprendre que ces deux analyses n'avaient aucun sens et que les investissements dépendent de beaucoup de facteurs autres qu'une loi anti-briseur de grève. De toute façon, les chiffres que nous voyons ne correspondent pas à cet argument.

Initiatives parlementaires

Il a trouvé d'autres arguments pour justifier qu'il soit contre. En 1991, le ministre du Travail a voté en faveur du projet de loi anti-briseur de grève. Il faut dire qu'à cette époque, il était député du même parti, mais il avait à cœur les intérêts des travailleurs de son comté. Il représente le comté de Jonquière—Alma, l'un des comtés les plus syndiqués du Québec, et peut-être même du Canada.

Comment se fait-il, alors qu'il était en faveur d'une loi anti-briseur de grève il y a quelques années, qu'il ne le soit plus maintenant?

Le 1^{er} mai dernier, il m'a répondu en cette Chambre, qu'étant donné qu'il était maintenant ministre du Travail, il devait considérer la question sous un angle canadien. C'était très amusant, parce qu'il avait pourtant l'air d'être d'accord. Dans son introduction, il avait dit qu'au Québec c'était indiqué, puisqu'il s'agissait d'une société distincte. Je ne suis pas d'accord avec cela non plus, car je pense que nous sommes une nation. Lui, il le traduisait par « société distincte ». Il disait donc que le Québec était une société distincte et qu'une loi anti-briseur de grève faisait partie de ses traditions, mais que puisqu'il était maintenant ministre, il devait voir cela sous un angle canadien.

Se pourrait-il que le ministre du Travail ait troqué sa conscience sociale contre une limousine? Serait-ce possible? Je pose la question parce que c'est trop étonnant. En 1991 il était d'accord, et aujourd'hui il ne l'est plus parce qu'il est ministre.

Cela signifie-t-il que s'il était simple député encore aujourd'hui, il serait d'accord? Imaginons que le député de Jonquière—Alma, ministre du Travail, veuille vraiment défendre les intérêts des travailleurs de son comté. Ne devrait-il pas alors, dans son caucus et au Conseil des ministres, tenter de convaincre ses collègues et les ministres du Parti conservateur de la pertinence d'une loi anti-briseur de grève pour laquelle il a voté en 1991 et qui, selon lui, fait partie des traditions du Québec? C'est ce qu'il a dit au mois de mai dernier.

Enfin, il ne trouve que des désavantages à ce projet de loi. Il dit qu'il n'est pas fondé sur la preuve et qu'il ne présente aucun avantage. Je ne reprendrai pas chacun de ses arguments, mais il est impossible qu'il n'y ait aucun avantage. Il est impossible qu'il y ait au Québec une loi depuis 30 ans qui ne présente aucun avantage, ni pour les travailleurs ni pour les industries. D'ailleurs, ces dernières ne se plaignent pas et s'accommodent très bien de cette loi. Je doute qu'elles aillent jusqu'à en faire la promotion, mais elles vivent très bien avec cette loi.

• (1420)

Quand on n'y trouve pas un seul avantage, c'est exagéré et cela veut dire que c'est insignifiant.

[Traduction]

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NDP): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part au débat.

Je remercie ma collègue, la députée d'Île de Vancouver-Nord, d'avoir présenté cette mesure. Ceux qui la connaissent savent qu'elle est fière, tout comme moi, d'être issue du mouvement syndical canadien. Elle vient à la Chambre pour défendre les valeurs et les importantes priorités de ce mouvement. C'est pour cela, je le sais, qu'elle est tellement heureuse à l'idée de présenter ce projet de loi.

Comme il y a eu deux projets de loi, on peut parler de manœuvre de diversion. Nous avons perdu par quelques votes seulement la dernière fois, et c'était surtout des votes libéraux. Nous ne nous attendions pas vraiment à ce que les conservateurs se montrent réceptifs à la cause des travailleurs; cela ne nous a donc pas étonnés. Nous sommes sur la même longueur d'onde que le Bloc, car nous

estimons cette mesure importante pour les travailleurs. Les libéraux se présentent comme une formation se préoccupant des travailleurs, mais ils sont divisés là-dessus. Comme suffisamment de libéraux étaient contre, nous avons perdu.

Le fait que nous soyons saisis de deux projets de loi signifie que nous allons disposer de deux heures pour parler de cette question et en explorer les facettes. Des membres du Congrès du travail du Canada sont ici aujourd'hui et ils suivent le débat de très près. Nous entendons nous assurer que le projet de loi soit adopté cette fois-ci, mais si ce n'est pas cette fois-ci, ce sera la fois d'après, ou la fois d'après, ou la fois d'après. La lutte ne cessera que lorsque les mesures prévues par le projet de loi auront été adoptées et que les travailleurs du pays bénéficieront de la protection qu'ils méritent.

Voilà pourquoi la députée est fière de présenter le projet de loi à la Chambre. Voilà pourquoi je suis fier d'être debout devant vous et de prêter ma voix et mon vote précieux à cette question.

Régions aussi le cas d'un épouvantail qui rôde dans les environs. Je crois savoir que certaines personnes n'aiment pas qu'on parle de « briseurs de grève » pour désigner les travailleurs de remplacement. Je comprends cela. C'est une expression vulgaire. Il nous fait défiler des images terribles à la tête. C'est terrible de traiter quelqu'un de cela. Mais je dirai à la Chambre qu'un briseur de grève, c'est un briseur de grève. Lorsque des gens prennent l'emploi de travailleurs qui luttent pour obtenir un revenu correct, de manière à pouvoir mettre de la nourriture sur la table et s'occuper de leur famille, ces autres personnes méritent d'être traitées de briseurs de grève. C'est toujours comme cela que je les appellerai. Nous ne faisons pas marche arrière là-dessus.

Voyons un peu si cette mesure législative pourrait réellement entraîner toutes sortes de terribles conséquences. Aux dires de certains, toute la structure économique de notre pays risquerait de s'effondrer.

Au cours des trente dernières années, il n'y a pas eu que le PQ au pouvoir au Québec. Il y a aussi eu les libéraux. Nous savons tous bien sûr qu'il s'agit là d'un euphémisme permettant de regrouper toute la droite. En fait, le premier ministre libéral actuel a déjà été un progressiste-conservateur. Cela remonte au temps où les conservateurs étaient du genre progressiste. C'est un peu différent. Toutefois, il est très à droite du paysage politique canadien. Le premier ministre de cette province affirme-t-il qu'il fera disparaître cette loi ou qu'il la modifiera? Non.

Que dire de la Colombie-Britannique, l'autre province où l'on trouve une telle loi? La situation est la même. Des libéraux. Tous les habitants de la Colombie-Britannique qui ne sont pas néo-démocrates deviennent libéraux. L'ont-ils fait disparaître au moment de ce que je considère être les grandes manœuvres de démantèlement en faisant une importante réforme du projet de loi sur le travail en Colombie-Britannique? Y ont-ils apporté des modifications? Non.

Malgré tous les épouvantails que contenait cette mesure législative, selon l'ancien premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, en 1994, la première année complète de l'application de la loi anti-briseurs de grève en Ontario, nous avons atteint des niveaux records d'investissement dans le secteur manufacturier de la province. Un des secteurs les plus syndiqués de tout l'Ontario a été soumis à la loi anti-briseurs de grève sous un gouvernement néo-démocrate, et nous avons connu un niveau record d'investissement de capitaux en 1994.

Si cette mesure législative causait autant de tort que tout le monde le dit, elle ne durerait pas un jour de plus au Québec, ni en Colombie-Britannique. Elle n'aurait pas donné lieu à un niveau record d'investissement en Ontario. Ce ne sont là que des épouvantails et des prétextes qui visent à priver les travailleurs de leurs droits, car, bien franchement, les employeurs ne veulent pas de ce projet de loi. C'est de cela qu'il s'agit en fait.

L'autre grand argument qu'on invoque à ce sujet, c'est la volonté de favoriser une lutte équitable. Si les travailleurs décident de ne pas travailler, il semble raisonnable que l'employeur puisse embaucher des remplaçants; c'est tout à fait équitable. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité lorsqu'il est question d'équité.

● (1425)

C'est le fait de ne plus avoir de salaire qui pousse les travailleurs à revenir à la table de négociation. Ce sont les pressions économiques qui paralysent les entreprises et les empêchent de faire des profits qui les poussent à revenir à la table de négociation. On ne saurait parler d'équilibre ou d'équité quand les travailleurs ne peuvent pas être rémunérés, alors que les employeurs peuvent décider d'avoir recours à des briseurs de grève et que leurs entreprises peuvent continuer de prospérer. C'est injuste, c'est un carnage.

On ne saurait mettre sur un pied d'égalité la capacité d'une entreprise de continuer de faire des profits et l'impuissance des papas et des mamans qui sont en grève depuis cinq ou six mois. Ils arrivent sur la ligne de piquetage au lever du jour après avoir bu un café avec leur conjoint et ils essaient de trouver une façon de dire à leurs enfants qu'ils n'auront pas de cadeaux à Noël.

J'entends des conservateurs qui ricanent. Je suis fasciné de voir qu'ils trouvent là matière à rigoler.

Ils devraient faire du piquetage avec des travailleurs qui sont en grève depuis quatre mois et qui sont remplacés par des briseurs de grève. J'aimerais voir s'ils riraient encore. C'est une honte!

Il n'y a rien de plus effrayant que d'être sur une ligne de piquetage mois après mois et de ne pas pouvoir payer ses factures ou satisfaire à ses besoins quotidiens, sans savoir ce que demain réserve. Ces travailleurs voient jour après jour des briseurs de grève occuper leur emploi et faire en sorte qu'ils seront encore en grève le lendemain.

Nous demandons-nous pourquoi il y a de la violence sur les lignes de piquetage? Ce ne sont pas des groupes d'extrémistes ou des fiers à bras embauchés par le syndicat qui suscitent la violence. Ce sont des travailleurs ordinaires qui finissent par craquer parce qu'ils n'en peuvent plus et qu'ils ne se voient pas rentrer chez eux encore une fois en se demandant comment faire pour acheter la nourriture dont ils ont besoin. Ils en sont là.

Parfois, certaines personnes dans cette enceinte sont un petit peu coupées du monde réel dans lequel vivent des millions de Canadiens.

Initiatives parlementaires

Ces derniers veulent simplement pouvoir compter sur la protection du droit du travail pour pouvoir lutter à armes égales. C'est tout ce que ces gens réclament.

Nous devrions donner à ces travailleurs la possibilité d'avoir la meilleure convention collective qu'ils peuvent négocier de façon équitable avec leurs employeurs. Cependant, tant que nous permettrons à une entreprise de continuer de fonctionner en ayant recours à des travailleurs de remplacement alors, en tant que pays, nous commettons une grave injustice à l'égard de ces travailleurs avec nos lois.

Une autre raison d'aller de l'avant dans ce cas-ci, si nous croyons en cela, c'est que des lois anti-briseurs de grève n'existent que dans deux provinces. C'est une bonne raison d'adopter une loi au niveau national, afin que les gens qui doivent lutter dans les autres provinces puissent avoir une loi à laquelle se reporter. S'ils peuvent dire qu'il existe une loi nationale acceptable pour le gouvernement fédéral, alors, elle devrait être acceptable pour leur province ou leur territoire. Nous ferions preuve de leadership et nous donnerions l'exemple.

Permettez-moi de signaler en terminant que ce n'est pas beaucoup demander. Vraiment pas. C'est ce qui fait qu'on le demande et le redemande. C'est également pour cette raison que le Congrès du travail du Canada juge à-propos de financer de telles campagnes. C'est une question d'équité. Quiconque croit en l'équité économique veut croire que tous les Canadiens, et pas seulement ceux de la Colombie-Britannique et du Québec, ont droit à la protection de cette loi. C'est ce que cet endroit est censé faire, garantir l'équité pour tous les Canadiens, et nous avons le pouvoir de le faire.

Je supplie une poignée de députés libéraux — cela devrait suffire — de se raviser et de voter différemment. Leur décision s'expliquait peut-être par le fait qu'ils formaient le gouvernement et que le whip leur dictait leur conduite. Qu'ils trouvent une justification, n'importe laquelle, pourvu qu'ils sondent leur cœur et leur conscience et se rendent compte que la précieuse capacité de voter qui leur a été donnée peut faire toute la différence du monde, et pour une vie entière, pour des personnes qui n'auraient pas de voix autrement.

● (1430)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée, et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

[Français]

Comme il est 14 h 32, la Chambre s'ajourne donc à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 32.)

ANNEXE

Discours

de

Son Excellence Hamid Karzaï

Président de la République islamique d'Afghanistan

devant les

deux Chambres du Parlement

à la

Chambre des Communes

à Ottawa

le vendredi 22 septembre 2006

Son Excellence Hamid Karzaï est accueilli par le très honorable Stephen Harper, premier ministre du Canada, l'honorable Noël Kinsella, Président du Sénat, et l'honorable Peter Milliken, Président de la Chambre des Communes

ANNEXE

Discours
de
Son Excellence Hamid Karzaï
Président de la République islamique d'Afghanistan
devant les
deux Chambres du Parlement
à la
Chambre des Communes
à Ottawa
le vendredi 22 septembre 2006

Son Excellence Hamid Karzaï est accueilli par le très honorable Stephen Harper, premier ministre du Canada, l'honorable Noël Kinsella, Président du Sénat, et l'honorable Peter Milliken, Président de la Chambre des Communes

[Traduction]

L'hon. Peter Milliken (Président de la Chambre des communes): J'invite le très honorable Stephen Harper, le premier ministre du Canada, à prendre la parole pour cette séance conjointe.

[Français]

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président de la Chambre des communes, monsieur le Président du Sénat, chers collègues des deux Chambres du Parlement, distingués invités, mesdames et messieurs.

Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de prendre aujourd'hui la parole pour présenter Son Excellence le président Hamid Karzaï, président de l'Afghanistan.

[Traduction]

Avant que je le présente, je sais que le président me comprendra et m'excusera de passer quelques instants à souligner la présence de certaines autres personnes de grande importance, étant donné qu'un grand nombre d'entre elles sont avec nous ici aujourd'hui. En réalité, si ce n'était d'elles, le président Karzaï ne serait peut-être pas ici.

L'Afghanistan serait peut-être encore dirigé par des tyrans et des terroristes. Si la volonté du Canada de combattre le terrorisme à l'échelle planétaire et de combattre pour la paix et la sécurité en Afghanistan est à ce point inébranlable, c'est en raison du courage et de la détermination de ces personnes.

J'ai parlé des épouses, des maris, des mères, des pères, des fils, des filles et des camarades de ces braves Canadiens qui vont au secours de la patrie du président Karzaï et qui assurent la reconstruction de cette terre qui a longtemps souffert. Parmi eux se trouvent des anciens combattants qui ont participé à cette noble mission, y compris certains qui ont versé leur sang en Afghanistan.

Je suis convaincu que tous ceux qui sont ici à la Chambre vont se joindre à moi pour saluer leur courage et leur sacrifice.

Et maintenant, monsieur le Président, je souhaite présenter à la Chambre le premier dirigeant démocratiquement élu de l'histoire de l'Afghanistan, Hamid Karzaï.

En octobre 2004, il a vaincu 22 autres candidats par une nette majorité, dans des élections où plus de 8 millions d'électeurs ont voté, et où il a obtenu 55 p. 100 des votes. Je dois dire que cette réussite électorale m'impressionne considérablement et me rend passablement envieux. Cependant, nous ne devons pas nous en surprendre.

[Français]

Fier Pachtoune né à Kandahar, M. Karzaï parle six langues et a fréquenté des universités de Kaboul et d'Inde. Très tôt, il prend part à la vie politique de son pays. Il est témoin de plus de bouleversements et d'affrontements — et il connaît plus de dangers comme politicien — que personne d'entre nous ne pourrait jamais imaginer.

[Traduction]

Dans les années 1980, alors qu'il était étudiant en Inde, son pays bien-aimé a été envahi et occupé par les Soviétiques.

Il est devenu une figure emblématique du mouvement populaire de résistance afghan et il a aidé les moudjahidines à chasser les communistes.

Lorsque les talibans ont pris le pouvoir dans les années 1990, Hamid Karzaï a pris position à nouveau pour son pays, mais son refus de collaborer avec le régime fanatique lui a coûté cher.

Il a été obligé de vivre en exil et, par conséquent, il était absent lorsque son père a été assassiné, fort probablement par des agents des talibans.

Un homme moins déterminé aurait pu se retirer de la vie publique. Cependant, Hamid Karzaï est sorti du rang à nouveau en 2001 pour permettre à son peuple de progresser politiquement et économiquement après qu'une coalition de pays sous mandat des Nations Unies eut chassé les talibans du pouvoir.

Il s'est lancé dans une campagne visant à persuader la communauté internationale de donner les ressources nécessaires à la reconstruction de son pays dévasté.

[Français]

Et lorsque les chefs de tribus afghanes se réunissent en 2002 pour choisir un leader et un gouvernement intérimaire, Hamid Karzaï est là, une fois de plus, pour servir son pays.

Nous ne devrions donc pas nous étonner de son succès électoral. Il incarne les avancées faites par son pays dans son long voyage vers la liberté et la démocratie.

[Traduction]

C'est pour cette raison qu'aujourd'hui nous devons l'écouter très attentivement quand il nous parlera du progrès réalisé en matière de sécurité et de reconstruction en Afghanistan; des avancées faites par la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit; du rôle que jouent nos militaires, nos diplomates, nos agents du développement et notre aide financière et, enfin, des défis qui restent à relever.

Monsieur le Président, je voudrais, avant de vous laisser la parole, vous communiquer une pensée personnelle.

[Français]

Il y a à peine une semaine, à Montréal, un individu instable ouvrait le feu sur de jeunes étudiants d'un collège. Depuis, les Canadiennes et les Canadiens pleurent la victime décédée et prient pour les survivants.

J'ai récemment pensé à ces étudiants alors que j'accompagnais mes jeunes enfants à l'école. Et j'ai aussi pensé aux milliers de jeunes enfants qui, dans votre pays, font face chaque jour à ce genre de violence et de risque.

[Traduction]

Ils sont aux prises avec une violence, provenant non d'un fou isolé mais plutôt des vestiges d'un régime qui a déjà dirigé votre pays, des gens qui s'opposent à toute éducation, particulièrement pour les filles, et qui sont disposés à tuer délibérément des enfants pour atteindre leurs buts fanatiques, et nous savons qu'il ne s'agit pas simplement d'une théorie.

Cette semaine, c'est avec tristesse que nous avons appris l'assassinat par les talibans de quatre soldats canadiens qui s'étaient arrêtés pour aider des enfants afghans. Cette attaque a mutilé et blessé de nombreux enfants afghans.

Monsieur le Président, ces Canadiens en Afghanistan et l'ensemble de mes compatriotes, je crois, se félicitent que leurs enfants jouissent de la paix et de la prospérité presque comme d'un droit inné, et nous voulons partager ce privilège avec les enfants de votre pays.

C'est pour cette raison que, à votre demande, nous sommes présents dans votre pays.

[Français]

Monsieur le président Karzaï, vous êtes ici entre amis.

[Traduction]

Au fil des ans, la mission du Canada en Afghanistan a toujours reçu l'appui, non seulement de notre gouvernement, mais aussi de la plupart de nos parlementaires, plus particulièrement de mon collègue et parfois adversaire, l'honorable chef de l'opposition. Nous voulons tous vous aider et soutenir votre peuple en difficulté et nous sommes vraiment impatients d'entendre votre allocution.

Chers collègues, voici Son Excellence Hamid Karzaï, président de l'Afghanistan.

[Applaudissements]

Son Excellence Hamid Karzaï (président de la République islamique d'Afghanistan): Honorables parlementaires, en Afghanistan, nous portons le chapeau quand nous nous trouvons dans un lieu très respecté. C'est donc pour marquer mon respect que je porterai le mien.

[M. Karzaï s'exprime en arabe]

Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Président du Sénat, Monsieur le Président de la Chambre des communes, Honorables parlementaires, Mesdames et Messieurs.

[Français]

Je vous remercie beaucoup de ce grand honneur et de m'accueillir dans la maison du peuple du Canada.

[Traduction]

Honorables parlementaires, c'est avec beaucoup d'émotions que je m'adresse à vous aujourd'hui. C'est un plaisir que d'être parmi des amis au Canada et de visiter ce merveilleux pays qui représente pour le reste du monde tout ce qu'il y a de bon.

Pourtant, je sais que viens à un moment de tristesse pour bien des familles ici et là au Canada qui ont perdu des êtres chers dans mon pays, l'Afghanistan. Je sais aussi que, à l'heure actuelle, beaucoup de Canadiens s'interrogent sur le rôle de leur pays en Afghanistan.

Aussi, en plus de m'adresser aux honorables parlementaires, je m'adresserai aujourd'hui à ces familles et à toute la population canadienne.

Si la grandeur d'âme se mesure à ce que nous avons fait pour autrui, alors les fils et les filles du Canada qui ont consenti l'ultime

sacrifice en Afghanistan comptent parmi les plus grandes âmes de leur génération. Samedi, quatre de vos soldats qui ont trouvé la mort retourneront chez-eux pour leur dernier repos.

Ils ont donné leur vie pour nous apporter la sécurité, en l'Afghanistan. Ils ont donné leur vie pour que leurs citoyens canadiens puissent continuer à être à l'abri du terrorisme.

Je sais qu'il y a aussi de nombreux autres Canadiens qui ressentent le vide causé par la perte d'êtres chers. Mes pensées accompagnent les familles et les amis des disparus, ainsi que tout le peuple canadien en ces temps de réflexion et de tristesse dans ces familles.

Plus que quiconque, les Afghans comprennent très bien que ces sacrifices servent une grande cause. C'est la cause que nous défendons tous au titre de l'humanité, la cause de la sécurité pour tous et la cause d'une paix fondamentale pour les enfants afghans, comme vous l'avez souligné plus tôt, monsieur le premier ministre.

Honorables parlementaires, les Afghans ont souffert de la destruction et des invasions pendant plus de deux décennies. La détresse du peuple afghan a commencé avec l'invasion du pays en 1979 et s'est poursuivie jusqu'à la tragédie du 11 septembre, alors que la bande d'Al-Qaïda a secoué le monde.

Épris de liberté, les Afghans ont combattu et vaincu les envahisseurs avec l'aide de partisans de ce qu'on appelait alors le monde libre, favorisant la désintégration de l'Union soviétique et la chute du mur de Berlin. Ce furent des réalisations importantes pour lesquelles les Afghans ont payé très cher. Plus d'un million d'Afghans ont perdu la vie, un million d'autres ont été handicapés, plus du quart de notre population a dû se réfugier dans les pays voisins et ailleurs et l'infrastructure de notre pays a été anéantie.

Les Afghans se sont battus et ils ont gagné la guerre contre le communisme, mais pour toute récompense, ils ont été délaissés par la communauté internationale. Nous nous sommes retrouvés seuls devant un monde à reconstruire, à la merci de voisins cupides et de forces extrémistes belliqueuses implantées en Afghanistan. Très peu de gens se sont souciés du triste sort du peuple afghan et encore moins ont songé à ce qui risquait de se produire si on laissait un pays aussi vulnérable tomber entre les mains d'extrémistes étrangers.

C'est dans ce contexte que les membres d'Al-Qaïda, qui pouvaient compter sur des partisans dans la région et aux alentours, ont établi leur campagne de terreur mortelle contre les Afghans et contre le monde entier. Alors que les Afghans continuaient de souffrir et que nous continuions d'avertir la communauté internationale des dangers du terrorisme international qui se préparaient en Afghanistan, le monde entier demeurait impassible.

Nos souffrances et nos avertissements ont été ignorés comme si nous n'existions pas. Peut-être en fait n'existions-nous pas réellement selon les normes modernes parce que nous n'avions rien à vendre au reste du monde et rien à acheter à personne. Nous ne présentions donc aucun intérêt.

La tragédie du 11 septembre a fait ressortir comment il était terriblement erroné de ne pas aider l'Afghanistan. Cette tragédie a montré, entre autres, qu'ignorer l'Afghanistan coûtait beaucoup plus cher que l'aider. Les attaques terroristes du 11 septembre ont fait comprendre à bon nombre de personnes dans l'Ouest la terreur et la peur ressenties par les Afghans aux mains de terroristes parrainés par des pays étrangers pendant de nombreuses années avant le 11 septembre. Quand les forces de la communauté internationale, y compris les Canadiens, sont arrivées en Afghanistan plus tard cette année-là, elles se sont présentées comme des partenaires sous la bannière d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies pour libérer l'Afghanistan des forces extrémistes qui avaient pris le contrôle du pays des années auparavant.

Quand la communauté internationale est venue à notre rescousse après le 11 septembre, ce n'était pas uniquement dans une perspective de partenariat militaire. Ces cinq dernières années, l'Afghanistan et la communauté internationale ont développé un partenariat remarquable, ce que j'appellerais une coopération de civilisations, un partenariat qui vise autant à accroître la sécurité qu'à développer les régions rurales de l'Afghanistan et à fournir des écoles et des services de santé à notre population qui en a bien besoin. À tous les égards, le Canada a été un chef de file dans ce partenariat.

Grâce à la contribution du Canada, l'Afghanistan aujourd'hui ne ressemble en rien au pays terrifié et épuisé d'il y a cinq ans. De nos jours, l'Afghanistan a la constitution la plus progressiste de la région, ce qui permet aux Afghans de choisir leurs dirigeants pour la première fois de leur histoire dans le cadre d'élections démocratiques. Ces cinq dernières années, nos gens ont voté dans deux élections, une pour élire le président et l'autre pour le Parlement.

À l'inauguration du Parlement, 28 p. 100 des députés étaient des femmes. Les trois organes de l'État ont été établis. Plus de six millions d'enfants vont à l'école aujourd'hui. Sous les talibans, seulement 700 000 enfants allaient à l'école, tous des garçons. Maintenant, plus de six millions d'enfants vont à l'école et plus de 35 p. 100 sont des filles de tous les âges.

Il y a cinq ans, sous le règne des talibans, les gens fuyaient l'Afghanistan. Nous constatons depuis cinq ans que plus de quatre millions et demi de nos réfugiés sont rentrés au pays. C'est le cas de Sa Majesté, l'ancien roi d'Afghanistan, qui vivait en Italie, des dirigeants politiques du pays, de l'élite instruite de l'Afghanistan qui était établie en Europe, en Amérique et au Canada, ainsi que des millions de réfugiés pauvres qui avaient fui dans les régions voisines de l'Afghanistan. Ils reviennent tous chez eux.

Je tiens à vous dire, monsieur le premier ministre et honorables parlementaires, que grâce à votre aide, l'Afghanistan est à nouveau la patrie de tous les Afghans.

Des voix: Bravo!

M. Hamid Karzaï: Durant cette période, nous avons également désarmé des milliers de personnes armées illégalement et nous avons confisqué des milliers d'armes, lourdes et légères. Nous avons commencé à créer notre propre armée nationale et notre police nationale. Nous sommes parvenus à assurer la stabilité financière. Nous avons connu une certaine croissance économique. Au départ, en 2001, notre revenu par habitant n'était que de 180 \$ par année. Aujourd'hui, il n'est que de 355 \$, mais c'est quand même deux fois plus qu'en 2001. Bref, en Afghanistan, nous avons adopté la vision d'une société prospère et pluraliste que le Canada représente si bien.

Une société démocratique ne se bâtit pas du jour au lendemain, en une ou deux élections. Un État démocratique tire sa force non seulement d'institutions étatiques fortes, mais de la confiance des

gens dans ces institutions et dans le processus démocratique. La démocratie va continuer de prendre de l'ampleur en Afghanistan, elle continuera de se développer et de s'attirer de plus en plus la confiance de la population, mais il faudra pour cela de la patience et un appui continu de la part du Canada et des autres membres de la communauté internationale. Dans le cadre de notre processus d'évolution, nous continuerons de compter sur les institutions canadiennes, comme ce merveilleux Parlement, et sur les traditions pluralistes du Canada pour nous aider à progresser.

Malgré nos progrès phénoménaux, notre nouvelle démocratie doit relever de grands défis et elle est confrontée à de graves menaces. L'insécurité dans certaines régions de notre pays, du fait de l'accroissement des activités terroristes, constitue notre plus grand défi. Il y a cinq ans, les Afghans et les forces internationales ont réussi à vaincre les terroristes en deux mois, grâce à la puissance de la communauté internationale et à la volonté des Afghans. Certains terroristes ont été mis hors d'état de nuire, mais la plupart se sont enfuis et se sont réfugiés dans des régions voisines de nos frontières.

Malheureusement, c'est dans ces sanctuaires au-delà de nos frontières qu'ils ont été réorganisés, formés, financés et endoctrinés pour les pousser à venir en Afghanistan, tuer nos enfants, nos enseignants et nos religieux, ainsi que détruire nos mosquées pleines de fidèles, nos écoles et nos cliniques. Ils viennent tuer les travailleurs humanitaires internationaux, attaquer les forces de sécurité internationales et essayer de nous vaincre.

Il y a un an, toutes les écoles étaient ouvertes dans le sud de l'Afghanistan. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, plus de 150 écoles ont été brûlées par ces terroristes d'un bout à l'autre du pays et 200 000 enfants, garçons et filles, qui allaient à l'école l'année dernière ne peuvent plus s'instruire. Le terrorisme voit son ultime défaite dans la prospérité du peuple afghan; c'est pourquoi les terroristes attaquent.

La polio avait presque été éliminée, avec seulement quatre cas déclarés l'an dernier. Cette année 27 cas ont été enregistrés par le ministère de la Santé, et seulement dans les régions du pays où le terrorisme est revenu frapper les travailleurs de la santé, les enfants et leurs parents.

Les terroristes sont prêts à dépasser toutes les limites et à commettre les actes de violence les plus horribles pour tenter de faire dévier l'Afghanistan de la voie vers la réussite. Ils veulent la défaite de la communauté internationale. J'insiste sur le fait qu'ils souhaitent la défaite de la communauté internationale dans son effort collectif pour aider à la reconstruction de l'Afghanistan. C'est pourquoi ils décapitent des femmes âgées en les accusant d'espionnage au profit des forces de la coalition. Une femme de 75 ans sort rarement de sa maison en Afghanistan et s'occupe presque en permanence de ses petits-enfants. On ne peut imaginer une villageoise afghane de 75 ans en contact avec les forces de sécurité internationales, avec le gouvernement afghan ou avec n'importe quelle entité à l'extérieur des murs de sa maison. Toutefois, les terroristes la tueraient sans hésiter en la traitant d'espionne simplement pour effrayer la population et nous faire retomber dans l'âge des ténèbres.

C'est pourquoi, je le répète, les terroristes tuent les soldats et les civils étrangers venus aider le peuple afghan. Il est évident qu'à moins de les affronter de façon plus décisive, les terroristes continueront de nous attaquer sur tous les fronts, en Afghanistan et ailleurs dans le monde. Nous ne réussirons à éliminer le terrorisme que si nous nous attaquons aux origines mêmes du terrorisme, où qu'il soit, afin d'en tarir la source.

Jusqu'à présent, notre stratégie de lutte contre le terrorisme en Afghanistan a consisté principalement à éliminer les symptômes du terrorisme, en d'autres mots, à tuer les terroristes qui s'infiltrèrent dans le pays. Mais cette stratégie est vouée à l'échec à moins que nous n'allions au-delà des opérations militaires en Afghanistan et que nous ne nous attaquions aux bases politiques, idéologiques et financières du terrorisme. Nous devons aussi prouver que l'extrémisme n'est pas un instrument de politique.

Si nous ne nous attaquons pas aux racines du terrorisme, là même où les terroristes sont entraînés, armés et inspirés, autrement dit à la source du terrorisme, personne ne sera en sécurité, ni en Afghanistan, ni ailleurs.

C'est aussi vrai à l'échelle de la planète. Si les terroristes continuent de s'en prendre à des innocents partout sur la planète, comme ils l'ont fait à New York, à Bali, à Madrid, à Londres et ailleurs, nous avons, collectivement, le devoir de les arrêter à leur point d'origine, là même où ils sont recrutés, avant qu'ils ne se dispersent dans le monde entier.

Notre lutte collective contre le terrorisme est aussi liée à la lutte contre la drogue. La menace que constituent les stupéfiants nourrit le terrorisme et empêche le développement économique légitime de l'Afghanistan. Le trafic des stupéfiants en Afghanistan est attribuable à une combinaison de facteurs, principalement l'existence d'un environnement de sécurité peu propice à nos efforts de lutte contre les stupéfiants, l'absence d'un programme global relatif aux activités économiques de remplacement et le flux, en provenance de l'étranger, de fonds illicites destinés aux cultivateurs de pavot. L'Afghanistan est résolu à lutter contre les stupéfiants et contre le terrorisme, avec force et détermination, en faisant appel autant au maintien de l'ordre qu'aux mesures économiques. Nous espérons que la communauté internationale continuera de nous appuyer dans cette lutte en nous donnant les moyens de proposer des activités économiques de remplacement valables à nos agriculteurs.

Les stupéfiants sont un problème tout aussi grave que le terrorisme en Afghanistan. En tant qu'Afghans, les membres de ma délégation et moi-même savons que si nous ne détruisons pas le pavot en Afghanistan, c'est le pavot qui nous détruira. Croyez-nous donc sur parole quand nous disons que nous allons le combattre, parce que nous voulons que notre pays et notre Parlement fonctionnent aussi bien que les vôtres. Et pour ça, nous devons détruire le pavot. Cependant, avant d'y arriver, il faudra que le monde entier participe à la lutte et fasse preuve de patience pendant de longues années. J'espère que vous aurez la patience de nous appuyer pendant tout ce temps, peut-être cinq à dix ans.

Honorables parlementaires, aujourd'hui, en vertu d'un mandat des Nations Unies et conformément aux souhaits du peuple afghan, vos fils et vos filles ont rejoint les ressortissants de plus de 35 autres pays déterminés à instaurer la sécurité en Afghanistan. Parallèlement, plus de 60 pays, ainsi que des organisations multilatérales, ont promis de généreux dons pour aider à reconstruire notre pays ravagé par la guerre et y instaurer une démocratie stable et prospère.

Le Canada a déjà fait une énorme différence dans la vie de millions d'Afghans. Je n'ai décrit que cinq ou six aspects de l'amélioration de leur qualité de vie. Je vous ai déjà dit que les enfants pouvaient maintenant aller à l'école. Je vous ai déjà dit que des millions de réfugiés rentraient maintenant au pays. Je vous ai dit que le Parlement reprenait ses activités. Je vous ai parlé des femmes qui étaient maintenant de retour au Parlement et sur le marché du travail. Il y a des centaines d'autres exemples, mesdames et messieurs, honorables parlementaires, de la façon dont votre pays

nous aide, jour après jour, à rendre notre pays plus sûr, à améliorer notre qualité de vie, nos routes et notre production agricole, à bâtir une société civile florissante et à développer une liberté de la presse que l'Afghanistan n'avait jamais connue auparavant.

Il y a cinq ans, notre pays ne comptait aucune station de télévision. Aujourd'hui, nous en avons six, toutes privées, qui ne manquent pas une occasion de me critiquer. Nous avons en outre plus de 300 journaux qui, eux non plus, pour la plupart, ne se gênent pas pour me critiquer. Plus de 30 stations de radio appartiennent à la société civile. Le gouvernement ne possède pas vraiment d'intérêts dans les médias, car ceux qu'il possède ne sont ni écoutés ni regardés par la population.

Pensez maintenant un peu aux villages afghans, aux habitants des régions rurales, qui ont maintenant accès à l'actualité mondiale. Ils sont maintenant informés des droits que la Constitution leur confère et ils ont appris que c'est là un de leurs droits fondamentaux, que le gouvernement n'a pas à leur donner, car il leur appartient en propre. Nous pouvons profiter de tout cela parce que vos troupes servent actuellement en Afghanistan, parce que l'argent de vos impôts permet d'aider l'Afghanistan. Vos fils et vos filles, vos ressources, ont permis à l'Afghanistan de faire profiter toute sa population de cette grande vertu.

Nous sommes fiers, honorables parlementaires, de bénéficier de votre aide. Celle-ci a été déterminante, comme je l'ai mentionné plus tôt, en nous permettant de combler les besoins des Afghans, grâce surtout à la grande générosité avec laquelle le Canada nous a offert cette aide.

Monsieur le premier ministre, vous avez choisi de venir en Afghanistan lors de votre premier voyage à l'étranger et nous vous en sommes reconnaissants. Par l'entremise du Parlement et de votre gouvernement, vous témoignez un appui inébranlable envers mon pays et les idéaux que nous avons en commun.

Mesdames et messieurs, honorables parlementaires, je remercie également les deux premiers ministres précédents, MM. Chrétien et Martin, de leur engagement envers l'Afghanistan. Je remercie le Parlement du Canada d'avoir rendu cet engagement possible.

Chers parlementaires, ceux d'entre vous, du Sénat et de la Chambre des communes, qui sont allés en Afghanistan et ceux qui ont aidé l'Afghanistan dans le cadre de leurs travaux parlementaires doivent savoir que l'effet de cette aide, qui peut sembler minime, est très grand dans mon pays. Vous ne vous rendez pas compte, vous qui siégez ici, du désespoir du peuple afghan, du besoin de sécurité des Afghans et du danger que le manque de sécurité peut représenter pour le Canada ou les États-Unis. Par conséquent, vos efforts pour nous aider à nous bâtir un avenir sont beaucoup plus précieux que vous pouvez l'imaginer. Vous nous aidez à construire un avenir sécuritaire.

Mesdames et messieurs, nous avons beaucoup à apprendre du Canada, d'une société qui parle deux langues, comme l'Afghanistan. Lorsque je m'adresse au peuple afghan, je fais exactement comme vous, monsieur le premier ministre: je passe d'une langue à l'autre. Nous nous inspirons de votre expérience: la liberté linguistique, la reconnaissance des langues minoritaires. Il y a un an, l'hymne national de l'Afghanistan était en farsi. Aujourd'hui, il est en pachto, une autre de nos langues officielles, mais cet hymne, grâce à la Constitution moderne que nous avons adoptée, grâce à votre aide, reconnaît les 14 principaux groupes ethniques de l'Afghanistan. Notre hymne national mentionne les 14 groupes ethniques du pays. C'est une chanson magnifique, qui n'est pas tellement longue, une minute.

Je le répète, votre présence et votre aide là-bas ont donné à l'Afghanistan la stabilité d'un régime politique qui oeuvre pour l'avènement de jours meilleurs et je vous remercie de cela aussi.

Honorables parlementaires, en Afghanistan, nous admirons votre respect de la primauté du droit. C'est ce que nous essayons de faire dans notre pays, pour la justice et la dignité humaine — nous avons tellement l'impression que tous ces envahisseurs nous marchent dessus — de l'homme et de la femme afghans. C'est ce que nous essayons de faire avec votre aide. Et surtout, nous admirons votre détermination de venir en aide à l'Afghanistan, parfois au prix du sacrifice le plus grand que l'humanité puisse offrir, les vies de vos soldats.

Je me pose parfois la question suivante: si des soldats afghans servaient au Canada, qu'est-ce que leurs familles, en Afghanistan, diraient si l'un des leurs perdait la vie au Canada? Trouveraient-elles cela justifié? En verraient-elles la valeur? Est-ce qu'elles comprendraient cela? Lorsque que je pense à l'interdépendance qui caractérise l'humanité d'aujourd'hui, les dangers et les vertus, tout cela pris ensemble, je comprends cela, oui, c'est triste, mais cela en vaut la peine.

L'Afghanistan aussi verse du sang. Tous les jours, nous perdons les vies d'enfants, celles de nos soldats, de nos enseignants. Nous avons perdu un de nos meilleurs gouverneurs, le plus éduqué parmi nous, victime d'un kamikaze. Tout cela survient dans notre défense d'une cause commune, la cause de la sécurité pour chacun de nous. C'est cette cause de la sécurité que vous servez en Afghanistan, mais, en Afghanistan, vous ne servez pas seulement la cause de la sécurité pour la communauté internationale et pour votre pays, vous venez également en aide à une des sociétés les plus opprimées du monde et à ses enfants.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

[Français]

L'hon. Noël Kinsella (Président du Sénat): Monsieur le Président, Son Excellence le président Karzaï, monsieur le premier ministre, honorables sénateurs, honorables membres de la Chambre des communes, distingués invités, mesdames et messieurs.

Au nom de tous les parlementaires et de nous tous ici réunis aujourd'hui, j'ai l'honneur, Votre Excellence, de vous remercier de votre visite et de votre discours si clair et si éloquent à cette séance conjointe du Parlement du Canada.

[Traduction]

Monsieur le Président, nous vous remercions grandement d'avoir souligné la contribution des hommes et des femmes du Canada au développement d'un Afghanistan moderne, libre et démocratique. J'ai confiance que nos braves mitaires ainsi que nos travailleurs humanitaires qui sont actuellement déployés dans votre pays sont ravis que vous ayez eu cette occasion de saluer, au Parlement du Canada, leur importante action.

Nous sommes fiers de ces Canadiens qui se joignent au peuple afghan et aux participants de 37 pays de l'OTAN et des Nations Unies pour aider les Afghans et les Afghanes à bâtir les fondements de la société civile et nationale dans votre pays.

[Français]

Aujourd'hui, votre pays sort de sa sombre époque de terreur et de peur. Vous avez adopté une constitution établissant un gouvernement islamique démocratique. Vous avez tenu des élections démocratiques, rouvert les écoles et recommencé à respirer après des années de

guerre et de tyrannie. Le Canada est fier d'avoir pu vous aider à atteindre ces objectifs.

[Traduction]

Monsieur le président, le Canada est fier d'avoir aidé les hommes et les femmes de votre pays à réaliser les progrès obtenus jusqu'à ce jour. Ensemble, nous avons redonné l'espoir aux gens. En effet, « L'espoir renaît » *Spem Reduxit* est la devise de ma province, le Nouveau-Brunswick, et pourrait très bien nous servir de phare pendant que nous continuons de collaborer avec le peuple afghan. Nos collègues de l'OTAN et des Nations Unies sont fort conscients que la reconstruction de l'Afghanistan ne fait que commencer. Nous savons très bien que le chemin à parcourir sera semé d'embûches et combien élevé en sera le prix.

[Français]

C'est pourquoi nous vous savons gré, Votre Excellence, de vous être adressé aux participants de cette séance conjointe du Parlement du Canada.

Même si le Canada possède une longue expérience en matière d'établissement et de maintien de la paix aux quatre coins du monde, notre mission en Afghanistan présente des défis particuliers pour les diplomates, les policiers, les militaires et les agents de développement.

Nous sommes heureux de vous entendre parler de leur contribution et du travail qui reste à accomplir.

[Traduction]

Les cinq années écoulées depuis le 11 septembre 2001 peuvent paraître peu de chose sur le plan historique, mais, durant cette période, le Canada et l'Afghanistan ont tissé des liens nouveaux et durables. Les Canadiens ont appris à découvrir votre pays si riche d'histoire. Et ils espèrent que, grâce à leurs efforts et à leurs sacrifices, l'Afghanistan deviendra un endroit plus sûr, à l'instar de la planète tout entière.

Nous rêvons du jour où tous les peuples vivront en pleine liberté, où nous pourrions, en priorité, célébrer mutuellement la musique, les arts et la littérature de chacune de nos cultures.

Monsieur le président Karzaï, votre discours devant les deux Chambres du Parlement du Canada réunies pour l'occasion nous a donné l'assurance que notre contribution porte fruit. Par conséquent, permettez-moi, au nom de toutes les personnes ici présentes, de vous remercier de nouveau de votre discours. Que Dieu vous protège, le peuple afghan et vous.

[Applaudissements]

[Français]

L'hon. Peter Milliken: Monsieur le président Karzaï, monsieur le premier ministre, madame Harper, monsieur le Président, madame Kinsella, membres du corps diplomatique, honorables sénateurs, honorables députés, mesdames et messieurs.

[Traduction]

Monsieur le président Karzaï, au nom des députés de la Chambre des communes et de tous ceux qui sont rassemblés dans cette enceinte aujourd'hui, j'aimerais vous remercier pour ce discours. En tant que premier président démocratiquement élu de la République islamique d'Afghanistan, vous portez en vous les rêves de votre peuple qui aspire à la sécurité et la prospérité dans son pays. C'est un lourd fardeau pour vos épaules.

La première tâche d'un dirigeant consiste à entretenir l'espoir, et je suis certain que c'est parfois très difficile et que vous vous sentez bien seul. Mais vous n'êtes pas seul, comme vous le savez, je crois. Le peuple afghan et vous avez de nombreux amis au Canada et dans le monde entier. La reconstruction de votre pays leur tient à coeur, et ils ne demandent qu'à vous aider dans cette entreprise.

[Français]

Le Parlement du Canada ne fait pas exception. En juin dernier d'ailleurs, il a été l'hôte d'un groupe d'hommes et de femmes à l'emploi de l'Assemblée nationale de l'Afghanistan venus participer au Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires, ici même à Ottawa. Ce programme permet aux participants de savoir comment fonctionne notre Parlement et de comparer nos usages à leur propre législation.

[Traduction]

Tous ceux qui, parmi nous, ont eu le privilège de travailler avec ces participants afghans ont été frappés par leur dévouement à l'égard de leur pays et de leurs concitoyens ainsi que par leur détermination à permettre au phénix qu'est l'Afghanistan de renaître de ses cendres, si je puis me permettre de vous emprunter une expression que vous avez déjà employée, monsieur le Président.

Les hommes et les femmes qui participent à ce programme d'études sont au service du premier Parlement élu depuis plus de trois décennies. L'assemblée nationale, qui est composée, comme le Parlement du Canada, d'une chambre haute et d'une chambre basse, célébrera son premier anniversaire le 19 décembre 2006. Les Afghans peuvent désormais faire entendre leur voix par l'intermédiaire de leurs représentants élus. J'ose croire que cette voix sera de plus en plus entendue grâce à l'aide des nombreux amis des Afghans dans la communauté internationale.

[Français]

Monsieur le président, mes lectures sur l'histoire de votre pays et de son peuple m'ont appris que la poésie fait partie intégrante de la vie afghane.

Je crois savoir que les concours privés de poésie sont très fréquents et presque chaque famille possède une collection d'oeuvres de poètes.

[Traduction]

Monsieur le président Karzaï, je n'ai donc pas été surpris d'apprendre que vous êtes un grand passionné de poésie. J'ai pu lire l'un de vos poèmes favoris, et j'aimerais le réciter pour que tous puissent l'entendre. Ce sont des vers d'une grande beauté, mais surtout, je pense qu'ils nous permettent de comprendre les espoirs que vous entretenez pour votre pays, vos sentiments à propos du chemin à parcourir, qui peut être semé d'embûches, mais qui ne doit pas empêcher le peuple afghan, vous-même et les amis de l'Afghanistan, et ils sont nombreux, de garder espoir.

Il s'agit d'un extrait d'un poème de Robert Frost intitulé *Halte à l'orée des bois par un soir enneigé*

Le charme des bois noirs et profonds m'attire
Mais j'ai des promesses à tenir
Et des lieues à franchir avant de dormir
Et des lieues à franchir avant de dormir

Au nom des députés de la Chambre des communes, je vous remercie encore une fois de nous avoir rendu visite aujourd'hui. Je vous souhaite bonne chance et bon voyage dans votre long retour au bercail.

[Français]

Bon voyage!

[Applaudissements]

L'hon. Peter Milliken: Je déclare la session conjointe ajournée.

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le Vice-président et président des comités pléniers

L'HON. BILL BLAIKIE

Le vice-président des comités pléniers

M. ROYAL GALIPEAU

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. ANDREW SCHEER

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. JAY HILL

L'HON. ROB NICHOLSON

M. JOE PRESTON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. LUCIENNE ROBILLARD

L'HON. CAROL SKELTON

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-neuvième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	Ontario	PCC
Alghabra, Omar	Mississauga—Erindale	Ontario	Lib.
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	PCC
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre de l'Environnement	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David, secrétaire parlementaire (chargé de la Commission canadienne du blé) du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Arthur, André	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	Ind.
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	NPD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Baird, L'hon. John, président du Conseil du Trésor	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	PCC
Barbot, Vivian	Papineau	Québec	BQ
Barnes, L'hon. Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Catherine	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bernier, L'hon. Maxime, ministre de l'Industrie	Beauce	Québec	PCC
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bevington, Dennis	Territoires du Nord-Ouest		NPD
Bezant, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Black, Dawn	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	NPD
Blackburn, L'hon. Jean-Pierre, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Jonquière—Alma	Québec	PCC
Blaikie, L'hon. Bill, Le Vice-président	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blaney, Steven	Lévis—Bellechasse	Québec	PCC
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boucher, Sylvie, secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles.....	Beauport—Limoilou	Québec	PCC
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville.....	Ontario	Lib.
Brown, Gord.....	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brown, Patrick	Barrie	Ontario	PCC
Bruinooce, Rod, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Winnipeg-Sud	Manitoba	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Cannan, Ron.....	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique ...	PCC
Cannis, John.....	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cannon, L'hon. Lawrence, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Pontiac	Québec	PCC
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie ...	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert.....	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick.....	Lethbridge	Alberta	PCC
Chamberlain, L'hon. Brenda.....	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond	Richmond	Colombie-Britannique ...	Lib.
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	Ontario	NPD
Chong, L'hon. Michael, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	Ontario	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clement, L'hon. Tony, ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	Ontario	PCC
Coderre, L'hon. Denis.....	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord..	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal.....	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique ...	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique ...	NPD
Cullen, L'hon. Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John.....	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique ...	PCC
Cuzner, Rodger.....	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	Ontario	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique ...	NPD
Day, L'hon. Stockwell, ministre de la Sécurité publique	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique ...	PCC
DeBellefeuille, Claude	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Del Mastro, Dean	Peterborough	Ontario	PCC
Demers, Nicole	Laval.....	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes— Brock	Ontario	PCC
Dewar, Paul	Ottawa—Centre	Ontario	NPD
Dhaliwal, Sukh	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique ...	Lib.
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique ...	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dryden, L'hon. Ken	York—Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Dykstra, Rick	St. Catharines	Ontario	PCC
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique ...	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Fast, Ed	Abbotsford	Colombie-Britannique ...	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement social	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	Ontario	PCC
Fletcher, Steven, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé ..	Charleswood—St. James— Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Freeman, Carole	Châteauguay—Saint-Constant ..	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver—Centre	Colombie-Britannique ...	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Galipeau, Royal, Le président suppléant	Ottawa—Orléans	Ontario	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	PCC
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agricul- ture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Lotbinière—Chutes-de-la- Chaudière	Québec	PCC
Graham, L'hon. Bill, chef de l'Opposition officielle	Toronto—Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique ...	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina	Mississauga-Est—Cooksville ..	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harvey, Luc	Louis-Hébert	Québec	PCC
Hawn, Laurie	Edmonton-Centre	Alberta	PCC
Hearn, L'hon. Loyola, ministre des Pêches et des Océans	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, L'hon. Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Kamloops—Thompson—Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, L'hon. Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ignatieff, Michael	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	Lib.
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Keeper, Tina	Churchill	Manitoba	Lib.
Kenney, Jason, secrétaire parlementaire du premier ministre	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Komarnicki, Ed, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laforest, Jean-Yves	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	BQ
Lake, Mike	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Alberta	PCC
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean	Outremont	Québec	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lemieux, Pierre	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	PCC
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lunn, L'hon. Gary, ministre des Ressources naturelles	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique ...	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique ...	PCC
Lussier, Marcel	Brossard—La Prairie	Québec	BQ
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
MacKay, L'hon. Peter, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Oxford	Ontario	PCC
Malhi, L'hon. Gurbax	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Malo, Luc	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Manning, Fabian	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek ..	Ontario	NPD
Martin, L'hon. Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique ...	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique ...	PCC
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McTeague, L'hon. Dan	Pickering—Scarborough-Est ...	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Macleod	Alberta	PCC
Merasty, Gary	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound ...	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Moore, James, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler ..	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique ...	PCC
Moore, Rob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Mourani, Maria	Ahuntsic	Québec	BQ
Murphy, Brian	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
Nadeau, Richard	Gatineau	Québec	BQ
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	Ontario	NPD
Neville, L'hon. Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Nicholson, L'hon. Rob, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Niagara Falls	Ontario	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	Ontario	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre de la Défense nationale	Carleton—Mississippi Mills....	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine	Durham	Ontario	PCC
Ouellet, Christian.....	Brome—Missisquoi.....	Québec	BQ
Owen, L'hon. Stephen	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel ..	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, Christian, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles.....	Mégantic—L'Érable.....	Québec	PCC
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Petit, Daniel	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles.....	Québec	PCC
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Prentice, L'hon. Jim, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Calgary-Centre-Nord.....	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London ...	Ontario	PCC
Priddy, Penny.....	Surrey-Nord	Colombie-Britannique ...	NPD
Proulx, Marcel.....	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Russell, Todd	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Savage, Michael.....	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoie, Denise.....	Victoria	Colombie-Britannique ...	NPD
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew, Le président suppléant.....	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shipley, Bev	Lambton—Kent—Middlesex...	Ontario	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, L'hon. Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, L'hon. Carol, ministre du Revenu national et ministre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, L'hon. Monte, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Cyr, Thierry	Jeanne-Le Ber	Québec	BQ
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Ontario	Lib.
Stanton, Bruce	Simcoe-Nord	Ontario	PCC
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Strahl, L'hon. Chuck, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, L'hon. Belinda	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, L'hon. Greg, ministre des Anciens Combattants	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Turner, L'hon. Garth	Halton	Ontario	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	Ontario	PCC
Van Loan, Peter, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Verner, L'hon. Josée, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Louis-Saint-Laurent	Québec	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wallace, Mike	Burlington	Ontario	PCC
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement	Langley	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Warkentin, Chris	Peace River.....	Alberta	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord.....	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex.....	Ontario	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John.....	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wilson, Blair	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country....	Colombie-Britannique ...	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre.....	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social.....	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul.....	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	London-Centre-Nord.....	Ontario	
VACANCE	Repentigny	Québec	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-neuvième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre de l'Environnement	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hawn, Laurie	Edmonton-Centre	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Kenney, Jason, secrétaire parlementaire du premier ministre	Calgary-Sud-Est	PCC
Lake, Mike	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	PCC
Menzies, Ted, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	PCC
Prentice, L'hon. Jim, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, L'hon. Monte, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Kootenay—Columbia	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	NPD
Bell, Catherine	Île de Vancouver-Nord	NPD
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Black, Dawn	New Westminster—Coquitlam	NPD
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	PCC
Chan, L'hon. Raymond	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, L'hon. Stockwell, ministre de la Sécurité publique	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, Sukh	Newton—Delta-Nord	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Dosanjh, L'hon. Ujjal.....	Vancouver-Sud	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Vancouver Kingsway	PCC
Fast, Ed.....	Abbotsford.....	PCC
Fry, L'hon. Hedy.....	Vancouver-Centre	Lib.
Grewal, Nina.....	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard.....	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale... ..	PCC
Hill, L'hon. Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Kamloops—Thompson—Cariboo.....	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission.. ..	PCC
Lunn, L'hon. Gary, ministre des Ressources naturelles	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni.....	PCC
Martin, L'hon. Keith.....	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Mayes, Colin.....	Okanagan—Shuswap	PCC
Moore, James, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen.....	Vancouver Quadra	Lib.
Priddy, Penny	Surrey-Nord	NPD
Savoie, Denise	Victoria	NPD
Siksay, Bill.....	Burnaby—Douglas.....	NPD
Strahl, L'hon. Chuck, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé.....	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement	Langley	PCC
Wilson, Blair.....	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country.....	Lib.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)

Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe.....	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Lib.

MANITOBA (14)

Bezan, James.....	Selkirk—Interlake.....	PCC
Blaikie, L'hon. Bill, Le Vice-président	Elmwood—Transcona	NPD
Bruinooge, Rod, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Winnipeg-Sud	PCC
Fletcher, Steven, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Charleswood—St. James—Assiniboia....	PCC
Keeper, Tina	Churchill.....	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette.....	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, L'hon. Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond.....	Saint-Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Provencher.....	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris.....	PCC
Wasylcia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord.....	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	PCC
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche.....	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, L'hon. Charles	Miramichi.....	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Fundy Royal	PCC
Murphy, Brian	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, L'hon. Greg, ministre des Anciens Combattants	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.....	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald.....	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, L'hon. Peter, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.....	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa.....	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff.....	Halifax-Ouest.....	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore.....	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut.....	Lib.
ONTARIO (105)		
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	PCC
Alghabra, Omar.....	Mississauga—Erindale.....	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook.....	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Bains, L'hon. Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud.....	Lib.
Baird, L'hon. John, président du Conseil du Trésor.....	Ottawa-Ouest—Nepean.....	PCC
Barnes, L'hon. Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn.....	St. Paul's.....	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond.....	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken.....	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Brown, Bonnie.....	Oakville.....	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Brown, Patrick	Barrie	PCC
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Oshawa	PCC
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	NPD
Chong, L'hon. Michael, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports	Wellington—Halton Hills	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Clement, L'hon. Tony, ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	PCC
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	PCC
Del Mastro, Dean	Peterborough	PCC
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	NPD
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken	York-Centre	Lib.
Dykstra, Rick	St. Catharines	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement social	Haldimand—Norfolk	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	PCC
Galipeau, Royal, Le président suppléant	Ottawa—Orléans	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Godfrey, L'hon. John	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, chef de l'Opposition officielle	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ignatieff, Michael	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Lemieux, Pierre	Glengarry—Prescott—Russell	PCC
MacKenzie, Dave, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Oxford	PCC
Malhi, L'hon. Gurbax	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	NPD
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	NPD
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Niagara Falls	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre de la Défense nationale	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine	Durham	PCC
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Poillievre, Pierre, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Nepean—Carleton	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	PCC
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapuskaing	Lib.
Stanton, Bruce	Simcoe-Nord	PCC
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda	Newmarket—Aurora	Lib.
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Turner, L'hon. Garth	Halton	PCC
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	PCC
Van Loan, Peter, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wallace, Mike	Burlington	PCC
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
VACANCE	London-Centre-Nord	
QUÉBEC (74)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Arthur, André	Portneuf—Jacques-Cartier	Ind.
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Barbot, Vivian	Papineau	BQ
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bernier, L'hon. Maxime, ministre de l'Industrie.....	Beauce	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blackburn, L'hon. Jean-Pierre, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Jonquière—Alma	PCC
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	BQ
Blaney, Steven	Lévis—Bellechasse	PCC
Bonsant, France	Compton—Stanstead	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boucher, Sylvie, secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Beauport—Limoilou	PCC
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	BQ
Cannon, L'hon. Lawrence, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Pontiac	PCC
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska— Rivière-du-Loup	BQ
DeBellefeuille, Claude	Beauharnois—Salaberry	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Freeman, Carole	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	BQ
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	PCC
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute- Côte-Nord	BQ
Harvey, Luc	Louis-Hébert	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laforest, Jean-Yves	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lapierre, L'hon. Jean	Outremont	Lib.
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Lussier, Marcel	Brossard—La Prairie	BQ
Malo, Luc	Verchères—Les Patriotes	BQ
Martin, Le très hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Mourani, Maria	Ahuntsic	BQ
Nadeau, Richard	Gatineau	BQ
Ouellet, Christian	Brome—Missisquoi	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, Christian, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles ...	Mégantic—L'Érable	PCC
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Petit, Daniel	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	PCC
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane— Matapédia	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
St-Cyr, Thierry	Jeanne-Le Ber	BQ
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Verner, L'hon. Josée, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Louis-Saint-Laurent	PCC
Vincent, Robert	Shefford	BQ
VACANCE	Repentigny	

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David, secrétaire parlementaire (chargé de la Commission canadienne du blé) du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Lib.
Komarnicki, Ed, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Merasty, Gary	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew, Le président suppléant	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, L'hon. Carol, ministre du Revenu national et ministre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social	Blackstrap	PCC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hearn, L'hon. Loyola, ministre des Pêches et des Océans.....	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	PCC
Manning, Fabian.....	Avalon	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Russell, Todd	Labrador	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls— Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Bevington, Dennis	Western Arctic	NPD
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 22 septembre 2006 — 1^{re} Session, 39^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président:

Sukh Dhaliwal
Jason Kenney
Jean-Yves Laforest

Vice-président:

Carole Lavallée
Pat Martin
Jim Peterson

Bruce Stanton
David Tilson
Dave Van Kesteren

Mike Wallace
Tom Wappel
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Patricia Davidson

Dean Del Mastro
Barry Devolin
Paul Dewar
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean

Randy Kamp
Gerald Keddy
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Derek Lee
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis

Daniel Petit
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président:

Harold Albrecht
Steven Blaney
Rod Bruinooge

Vice-président:

Jean Crowder
Nancy Karetak-Lindell
Marc Lemay

Yvon Lévesque
Inky Mark
Colin Mayes

Gary Merasty
Anita Neville
Todd Russell

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Pat Martin
Tony Martin
Irene Mathysen
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:

Diane Bourgeois
Bill Casey
Peter Goldring

Albina Guarnieri
Francine Lalonde
Keith Martin

Vice-président:

Alexa McDonough
Deepak Obhrai
Bernard Patry

Kevin Sorenson
Peter Van Loan
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Claude Bachand
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Vivian Barbot
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Serge Cardin
Colin Carrie
Rick Casson
Denis Coderre
Joe Comartin
Irwin Cotler
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Johanne Deschamps
Barry Devolin

Sukh Dhaliwal
Ruby Dhalla
Stéphane Dion
Norman Doyle
Ken Dryden
Rick Dykstra
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Hedy Fry
Cheryl Gallant
John Godfrey
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Lawrence MacAulay
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Brian Masse
Colin Mayes
John McKay
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Brian Murphy
Anita Neville
Rick Norlock
Stephen Owen
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Yasmin Ratansi
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Pablo Rodriguez
Anthony Rota
Michael Savage
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Bill Siksay
Raymond Simard
Scott Simms
Joy Smith
Caroline St-Hilaire
Bruce Stanton
Paul Steckle
Brian Storseth
David Sweet
Lui Temelkovski
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Blair Wilson
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES DROITS INTERNATIONAUX DE LA PERSONNE

Président:

Irwin Cotler
Jason Kenney

Wayne Marston
Ted Menzies

Vice-président:

Maria Minna
Kevin Sorenson

Caroline St-Hilaire

(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:

David Anderson
Alex Atamanenko
André Bellavance

Vice-président:

James Bezan
Ken Boshcoff
Wayne Easter

Jacques Gourde
Larry Miller
Gerry Ritz

Jean-Yves Roy
Paul Steckle
Robert Thibault

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
Guy André
Charlie Angus
Dave Batters
Leon Benoit
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Nathan Cullen
John Cummins

Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Tony Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Gary Merasty
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre

Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

ANCIENS COMBATTANTS

Président:

Rob Anders
Rodger Cuzner
Roger Gaudet

Vice-président:

Betty Hinton
Colin Mayes
Gilles-A. Perron

Anthony Rota
Bev Shipley
Brent St. Denis

Peter Stoffer
David Sweet
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
David Anderson
Claude Bachand
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro

Nicole Demers
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre

Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président:

Johanne Deschamps
Barry Devolin
Norman Doyle

Vice-président:

Meili Faille
Raymonde Folco
Nina Grewal

Rahim Jaffer
Jim Karygiannis
Ed Komarnicki

Bill Siksay
Andrew Telegdi
Blair Wilson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Olivia Chow
David Christopherson
Joe Comartin

John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Dean Del Mastro
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Daryl Kramp
Mike Lake

Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
Penny Priddy

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Andy Scott
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMMERCE INTERNATIONAL

Président:

Guy André
Leon Benoit
Ron Cannan

Vice-président:

Serge Cardin
Mark Eyking
Helena Guergis

Peter Julian
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux

John Maloney
Ted Menzies
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Dave Batters
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro

Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Alexa McDonough
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMPTES PUBLICS

Président:

David Christopherson
Brian Fitzpatrick
Jean-Yves Laforest

Vice-président:

Mike Lake
Shawn Murphy
Richard Nadeau

Pierre Poilievre
Marcel Proulx
Yasmin Ratansi

David Sweet
John Williams
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Denis Coderre
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Sukh Dhaliwal
Ujjal Dosanjh
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
Paul Szabo
Louise Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE

Président:

Patricia Davidson
Johanne Deschamps
Nina Grewal

Vice-président:

Helena Guergis
Irene Mathysen
Maria Minna

Maria Mourani
Anita Neville
Judy Sgro

Joy Smith
Bruce Stanton
Belinda Stronach

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Catherine Bell
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
France Bonsant
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
Olivia Chow
Irwin Cotler

Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Meili Faille
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Hedy Fry
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy

Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit

Pierre Poilievre
Joe Preston
Penny Priddy
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE

Président:

Claude Bachand
Carolyn Bennett
Dawn Black

Vice-président:

Robert Bouchard
Blaine Calkins
John Cannis

Rick Casson
Ujjal Dosanjh
Cheryl Gallant

Laurie Hawn
Russ Hiebert
Joe McGuire

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Steven Blaney
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Ron Cannan
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Joe Comartin
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Johanne Deschamps

Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike Lake

Francine Lalonde
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Keith Martin
Colin Mayes
John McCallum
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Geoff Regan
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président:

Bernard Bigras
Nathan Cullen
Mark Eyking

Vice-président:

John Godfrey
Luc Harvey
Marcel Lussier

Bob Mills
Pablo Rodriguez
Mario Silva

Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Patricia Davidson

Claude DeBellefeuille
Barry Devolin
Stéphane Dion
Norman Doyle
Ken Dryden
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Susan Kadis
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Ouellet
Stephen Owen
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Russell
Denise Savoie
Francis Scarpaleggia
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
Belinda Stronach
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Robert Vincent
Mike Wallace
Chris Warkentin
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président:

Diane Ablonczy
Dean Del Mastro
Rick Dykstra

John McCallum
John McKay
Massimo Pacetti

Vice-président:

Brian Pallister
Pierre Paquette
Michael Savage

Thierry St-Cyr
Garth Turner
Judy Wasylycia-Leis

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
David Christopherson
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies

Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon

Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota

Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Mario Silva
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Brian Storseth
Belinda Stronach
David Sweet
Paul Szabo
Lui Temelkovski
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président:

André Arthur
Colin Carrie
Paul Crête

Vice-président:

Susan Kadis
Jean Lapierre
Brian Masse

Dan McTeague
James Rajotte
Bev Shipley

Belinda Stronach
Dave Van Kesteren
Robert Vincent

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Catherine Bell
Don Bell
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
Dennis Bevington
James Bezan
Steven Blaney
Ken Boshcoff
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Serge Cardin
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Raymond Chan
Chris Charlton
David Christopherson
Joe Comartin
Jean Crowder
Roy Cullen

John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Claude DeBellefeuille
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Stéphane Dion
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney

Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Jean-Yves Laforest
Mario Laframboise
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Tony Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
David McGuinty
Joe McGuire
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre

Joe Preston
Yasmin Ratansi
Geoff Regan
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Michael Savage
Gary Schellenberger
Andy Scott
Bill Siksay
Raymond Simard
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Blair Wilson
Lynne Yelich
Paul Zed

JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Président:

Larry Bagnell
Sue Barnes
Patrick Brown

Vice-président:

Joe Comartin
Carole Freeman
Art Hanger

Derek Lee
Réal Ménard
Rob Moore

Brian Murphy
Daniel Petit
Myron Thompson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Raymond Chan
Irwin Cotler
John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle

Rick Dykstra
Wayne Easter
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Carole Lavallée
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
John McKay
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Stephen Owen
Brian Pallister
Christian Paradis
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Bill Siksay
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Tom Wappel
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président:

Vice-président:

LANGUES OFFICIELLES

Président:

Vivian Barbot
Sylvie Boucher
Paule Brunelle

Vice-président:

Jean-Claude D'Amours
Yvon Godin
Luc Harvey

Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Brian Murphy

Daniel Petit
Pablo Rodriguez
Raymond Simard

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Maka Kotto
Daryl Kramp
Mike Lake
Jack Layton
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

LIAISON

Président:

Gary Goodyear

Vice-président:

(1)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:
Vice-président:

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:

Harold Albrecht
Omar Alghabra
Navdeep Bains

Vice-président:

Raymond Bonin
Daryl Kramp
Diane Marleau

James Moore
Richard Nadeau
Peggy Nash

Louise Thibault
Mike Wallace
Chris Warkentin

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Christopherson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Paul Dewar
Norman Doyle

Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Jean-Yves Laforest
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Paul Szabo
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mark Warawa
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN

Président:

Jim Abbott
 Charlie Angus
 Mauril Bélanger

Vice-président:

Sylvie Boucher
 Ed Fast
 Tina Keeper

Maka Kotto
 Luc Malo
 Francis Scarpaleggia

Gary Schellenberger
 Scott Simms
 Chris Warkentin

(12)

Membres associés

Diane Ablonczy
 Harold Albrecht
 Mike Allen
 Dean Allison
 Rob Anders
 David Anderson
 Alex Atamanenko
 Vivian Barbot
 Dave Batters
 Leon Benoit
 James Bezan
 Steven Blaney
 Garry Breitkreuz
 Gord Brown
 Patrick Brown
 Rod Bruinooge
 Paule Brunelle
 Blaine Calkins
 Ron Cannan
 Colin Carrie
 Bill Casey
 Rick Casson
 Jean Crowder
 Nathan Cullen
 John Cummins
 Rodger Cuzner
 Jean-Claude D'Amours
 Patricia Davidson

Libby Davies
 Dean Del Mastro
 Barry Devolin
 Ruby Dhalla
 Norman Doyle
 Rick Dykstra
 Ken Epp
 Brian Fitzpatrick
 Steven Fletcher
 Hedy Fry
 Cheryl Gallant
 Yvon Godin
 Peter Goldring
 Gary Goodyear
 Jacques Gourde
 Nina Grewal
 Helena Guergis
 Art Hanger
 Richard Harris
 Luc Harvey
 Laurie Hawn
 Russ Hiebert
 Jay Hill
 Betty Hinton
 Rahim Jaffer
 Brian Jean
 Randy Kamp
 Nancy Karetak-Lindell

Gerald Keddy
 Jason Kenney
 Ed Komarnicki
 Daryl Kramp
 Mike Lake
 Guy Lauzon
 Pierre Lemieux
 Tom Lukiwski
 James Lunney
 Dave MacKenzie
 Fabian Manning
 Inky Mark
 Wayne Marston
 Colin Mayes
 Ted Menzies
 Rob Merrifield
 Larry Miller
 Bob Mills
 Maria Minna
 James Moore
 Rob Moore
 Rick Norlock
 Deepak Obhrai
 Brian Pallister
 Christian Paradis
 Daniel Petit
 Pierre Poilievre
 Joe Preston

Marcel Proulx
 James Rajotte
 Scott Reid
 Lee Richardson
 Gerry Ritz
 Bev Shipley
 Bill Siksay
 Mario Silva
 Joy Smith
 Kevin Sorenson
 Bruce Stanton
 Peter Stoffer
 Brian Storseth
 David Sweet
 Myron Thompson
 David Tilson
 Bradley Trost
 Garth Turner
 Merv Tweed
 Dave Van Kesteren
 Peter Van Loan
 Maurice Vellacott
 Mike Wallace
 Mark Warawa
 Jeff Watson
 John Williams
 Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président:

Gérard Asselin
Raynald Blais
Gerry Byrne

Vice-président:

John Cummins
Rodger Cuzner
Randy Kamp

Gerald Keddy
James Lunney
Lawrence MacAulay

Fabian Manning
Bill Matthews
Peter Stoffer

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Catherine Bell
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen

Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Wayne Easter
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Garry Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike Lake
Guy Lauzon
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
Dave MacKenzie
Inky Mark
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Russell
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Scott Simms
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Gary Goodyear

Vice-présidents: Michel Guimond
Marcel Proulx

Yvon Godin
Jay Hill
Marlene Jennings

Tom Lukiwski
Stephen Owen

Pauline Picard
Joe Preston

Karen Redman
Scott Reid

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Ken Boshcoff
Sylvie Boucher
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Jean Crowder
John Cummins
Patricia Davidson

Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Monique Guay
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
Réal Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
James Rajotte

Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Mario Silva
Raymond Simard
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:

Vice-président:

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Président: Gary Goodyear

Vice-président:

Gérard Asselin

Yvon Godin

Joe Preston

Marcel Proulx

(5)

RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:

Dean Allison
France Bonsant
Bonnie Brown

Vice-président:

Patrick Brown
Denis Coderre
Jean-Claude D'Amours

Mike Lake
Yves Lessard
Tony Martin

Geoff Regan
Brian Storseth
Lynne Yelich

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Raymond Chan
Chris Charlton
Olivia Chow
David Christopherson
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Patricia Davidson
Libby Davies

Dean Del Mastro
Nicole Demers
Barry Devolin
Sukh Dhaliwal
Norman Doyle
Ken Dryden
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Cheryl Gallant
John Godfrey
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian

Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Carole Lavallée
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Gary Merasty
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Ouellet
Brian Pallister
Christian Paradis

Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Andy Scott
Bev Shipley
Bill Siksay
Joy Smith
Kevin Sorenson
Thierry St-Cyr
Bruce Stanton
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams

RESSOURCES NATURELLES

Président:

Mike Allen
Catherine Bell
Roy Cullen

Vice-président:

Claude DeBellefeuille
Richard Harris
Christian Ouellet

Christian Paradis
Lee Richardson
Todd Russell

Lloyd St. Amand
Alan Tonks
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Dave Batters
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Bernard Bigras
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Jean Crowder

Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean

Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Marcel Lussier
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Daniel Petit

Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

SANTÉ

Président:

Dave Batters
Carolyn Bennett
Brenda Chamberlain

Patricia Davidson
Nicole Demers
Ruby Dhalla

Vice-président:

Rick Dykstra
Steven Fletcher
Christiane Gagnon

Tina Keeper
Rob Merrifield
Penny Priddy

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Bonnie Brown
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
Nathan Cullen
John Cummins
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle

Ken Dryden
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Susan Kadis
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Keith Martin
Brian Masse
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Gary Merasty
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Lui Temelkovski
Myron Thompson
David Tilton
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président:

Maurizio Bevilacqua
Garry Breitzkreuz
Gord Brown

Vice-président:

Raymond Chan
Joe Comartin
Irwin Cotler

Carole Freeman
Laurie Hawn
Mark Holland

Dave MacKenzie
Serge Ménard
Rick Norlock

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Roy Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle

Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Roger Gaudet
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Guy Lauzon
Derek Lee
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Bill Siksay
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Tom Wappel
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA REVUE DE LA LOI ANTITERRORISTE

Président:

Gord Brown
Joe Comartin

Vice-président:

Roy Cullen
Dave MacKenzie

Serge Ménard
Rick Norlock

Tom Wappel

(7)

TRANSPORTS, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS

Président:

Don Bell
Steven Blaney
Robert Carrier

Vice-président:

Ed Fast
Charles Hubbard
Brian Jean

Peter Julian
Mario Laframboise
David McGuinty

Andy Scott
Brian Storseth
Merv Tweed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Olivia Chow
David Christopherson
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies

Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Roger Gaudet
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
Marcel Proulx

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Francis Scarpaleggia
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Belinda Stronach
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Janis Johnson
Jean Lapointe
Donald Oliver

Vivienne Poy
Marilyn Trenholme Counsell

Mike Allen
Gérard Asselin
Colleen Beaumier
Blaine Calkins
Joe Comuzzi
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Gurbax Malhi
Fabian Manning
Jim Peterson
Louis Plamondon
Denise Savoie

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Vivian Barbot
Dave Batters
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Paul Dewar
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Maka Kotto
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Lawrence MacAulay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
John Bryden
Pierre De Bané
John Eyton

Mac Harb
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Gerry St. Germain

Robert Bouchard
Ron Cannan
Dean Del Mastro
Paul Dewar
Ken Epp
Monique Guay

Derek Lee
John Maloney
Rick Norlock
Paul Szabo
Garth Turner
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra

Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike Lake

Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Réal Ménard
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

Comité des présidents des comités législatifs

Le Vice-président et président des comités pléniers

L'HON. BILL BLAIKIE

Le vice-président des comités pléniers

M. ROYAL GALIPEAU

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. ANDREW SCHEER

MME DAWN BLACK

M. BILL CASEY

M. JOHN CUMMINS

M. KEN EPP

M. RAHIM JAFFER

L'HON. DIANE MARLEAU

M. DAVID MCGUINITY

M. BERNARD PATRY

M. MARCEL PROULX

M. DAVID TILSON

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Stephen Harper	premier ministre
L'hon. Rob Nicholson	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique
L'hon. David Emerson	ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler
L'hon. Jean-Pierre Blackburn	ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Greg Thompson	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Marjory LeBreton	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Monte Solberg	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Chuck Strahl	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
L'hon. Gary Lunn	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Peter MacKay	ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Loyola Hearn	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Stockwell Day	ministre de la Sécurité publique
L'hon. Carol Skelton	ministre du Revenu national et ministre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. Vic Toews	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Rona Ambrose	ministre de l'Environnement
L'hon. Michael Chong	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports
L'hon. Diane Finley	ministre des Ressources humaines et du Développement social
L'hon. Gordon O'Connor	ministre de la Défense nationale
L'hon. Bev Oda	ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine
L'hon. Jim Prentice	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. John Baird	président du Conseil du Trésor
L'hon. Maxime Bernier	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence Cannon	ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
L'hon. Tony Clement	ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
L'hon. Jim Flaherty	ministre des Finances
L'hon. Josée Verner	ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles
L'hon. Michael Fortier	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

Mme Sylvie Boucher	du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles
M. Jason Kenney	du premier ministre
M. Tom Lukiwski	du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique
Mme Helena Guergis	du ministre du Commerce international
Mme Betty Hinton	du ministre des Anciens Combattants
M. Ed Komarnicki	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. David Anderson	(chargé de la Commission canadienne du blé) du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
M. Jacques Gourde	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
M. Christian Paradis	du ministre des Ressources naturelles
M. Deepak Obhrai	du ministre des Affaires étrangères
M. Peter Van Loan	du ministre des Affaires étrangères
M. Randy Kamp	du ministre des Pêches et des Océans
M. Dave MacKenzie	du ministre de la Sécurité publique
M. Rob Moore	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Mark Warawa	de la ministre de l'Environnement
Mme Lynne Yelich	de la ministre des Ressources humaines et du Développement social
M. Russ Hiebert	du ministre de la Défense nationale
M. Jim Abbott	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Rod Bruinooge	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
M. Pierre Poilievre	du président du Conseil du Trésor
M. Colin Carrie	du ministre de l'Industrie
M. Brian Jean	du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
M. Steven Fletcher	du ministre de la Santé
Mme Diane Ablonczy	du ministre des Finances
M. Ted Menzies	de la ministre de la Coopération internationale
M. James Moore	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 22 septembre 2006

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les Forces canadiennes	
M. Lemieux	3121
La Chine	
M. Wilfert	3121
Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	
Mme Faille	3121
La pauvreté	
M. Christopherson	3122
Les Forces canadiennes	
M. Stanton	3122
Atholville	
M. D'Amours	3122
Noah's Ride for the Cure	
M. Epp	3122
Le Nouvel An juif et le ramadan	
Mme Picard	3122
L'Afghanistan	
M. Devolin	3123
Howard Stein	
M. Owen (Vancouver Quadra)	3123
Vendredi rouge — manifestation d'appui aux militaires canadiens	
M. Poilievre	3123
L'Afghanistan	
Mme McDonough	3123
Les travailleurs domestiques	
M. Silva	3124
La Journée mondiale sans voiture	
M. Lussier	3124
Maher Arar	
M. Cotler	3124
Le Parti libéral du Canada	
Mme Ablonczy	3124

QUESTIONS ORALES

Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	
M. Goodale	3124
M. Kenney	3125
M. Goodale	3125
M. Kenney	3125
M. Coderre	3125
M. Kenney	3125
M. Coderre	3125
M. Kenney	3125
M. Coderre	3125
M. Kenney	3125
La fiscalité	
Mme Guay	3125
Mme Ablonczy	3126

Mme Guay	3126
Mme Ablonczy	3126
Le bois d'oeuvre	
M. St-Cyr	3126
M. Bernier	3126
M. St-Cyr	3126
Mme Guergis	3126
L'Afghanistan	
M. Layton	3126
M. Kenney	3126
M. Layton	3127
M. Kenney	3127
L'accès à l'information	
M. Owen (Vancouver Quadra)	3127
M. Kenney	3127
M. Owen (Vancouver Quadra)	3127
M. Kenney	3127
Mme Jennings	3127
M. Kenney	3127
Mme Jennings	3128
M. Kenney	3128
L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Bellavance	3128
M. Strahl	3128
M. Malo	3128
M. Strahl	3128
La condition féminine	
Mme Mourani	3128
Mme Oda	3128
L'assurance-emploi	
Mme Bonsant	3129
Mme Finley	3129
L'accès à l'information	
M. Bélanger	3129
M. Kenney	3129
M. Bélanger	3129
M. Kenney	3129
M. Easter	3129
M. Kenney	3129
M. Easter	3129
M. Kenney	3129
L'industrie du transport aérien	
M. Fast	3130
M. Cannon	3130
L'Afghanistan	
Mme Nash	3130
M. O'Connor	3130
Mme Nash	3130
M. O'Connor	3130
Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	
M. Savage	3130
M. Kenney	3130

M. Savage	3130
M. Kenney	3130
Mme Ratansi	3131
M. Kenney	3131
Mme Ratansi	3131
M. Solberg	3131
Le Programme d'aide aux travailleurs âgés	
Mme DeBellefeuille	3131
Mme Finley	3131
Télélobe Canada	
M. Vincent	3131
M. Bernier	3131
Les travaux publics et les services gouvernementaux	
M. Proulx	3131
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	3132
L'agriculture	
M. Calkins	3132
M. Strahl	3132
La garde des enfants	
Mme Chow	3132
Mme Finley	3132
Les pêches et les océans	
Mme Bell (Île de Vancouver-Nord)	3132
M. Kamp	3132
Maher Arar	
M. Alghabra	3132
M. Day	3132
L'Afghanistan	
M. Goldring	3133
M. Menzies	3133
Recours au Règlement	
Dépôt d'un document du Bureau du Conseil privé	
M. Goodale	3133
M. Kenney	3133

AFFAIRES COURANTES

Le Code criminel	
M. Stoffer	3133
Projet de loi C-352. Présentation et première lecture	3133
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3133
La Loi électorale du Canada	
M. Stoffer	3133
Projet de loi C-353. Présentation et première lecture	3133
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3133
Pétitions	
L'immigration	
M. Silva	3133
L'âge du consentement	
M. Albrecht	3134
M. Vellacott	3134

La garde d'enfants	
M. Vellacott	3134
La pornographie juvénile	
M. Vellacott	3134
Les gras trans	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	3134
L'âge du consentement	
M. St. Amand	3134
Le mariage	
M. St. Amand	3134
Le secteur riverain de Toronto	
Mme Chow	3134

Questions au Feuilleton

M. Lukiwski	3134
-------------------	------

Recours au Règlement

Questions au	
M. Comartin	3134
M. Nicholson	3135

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la gestion des urgences

Projet de loi C-12. Deuxième lecture	3136
M. Bagnell	3136
M. Martin (Winnipeg-Centre)	3137
M. Easter	3138
M. Bagnell	3138
M. Martin (Winnipeg-Centre)	3138
M. Bezan	3140
Mme Picard	3141
M. Dewar	3141
M. Easter	3142
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	3144

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code canadien du travail

Mme Bell (Île de Vancouver-Nord)	3144
Projet de loi C-295. Deuxième lecture.	3144
Mme Boucher	3145
M. Owen (Vancouver Quadra)	3146
M. Nadeau	3146
M. Layton	3146
M. Blackburn	3146
M. Temelkovski	3148
Mme Lavallée	3149
M. Christopherson	3150

ANNEXE

Le président	3154
M. Harper	3154
M. Karzaï	3155
M. Kinsella	3158
Le Président	3158
Le président	3159

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>